REPUBLIQUE DU SENEGAL

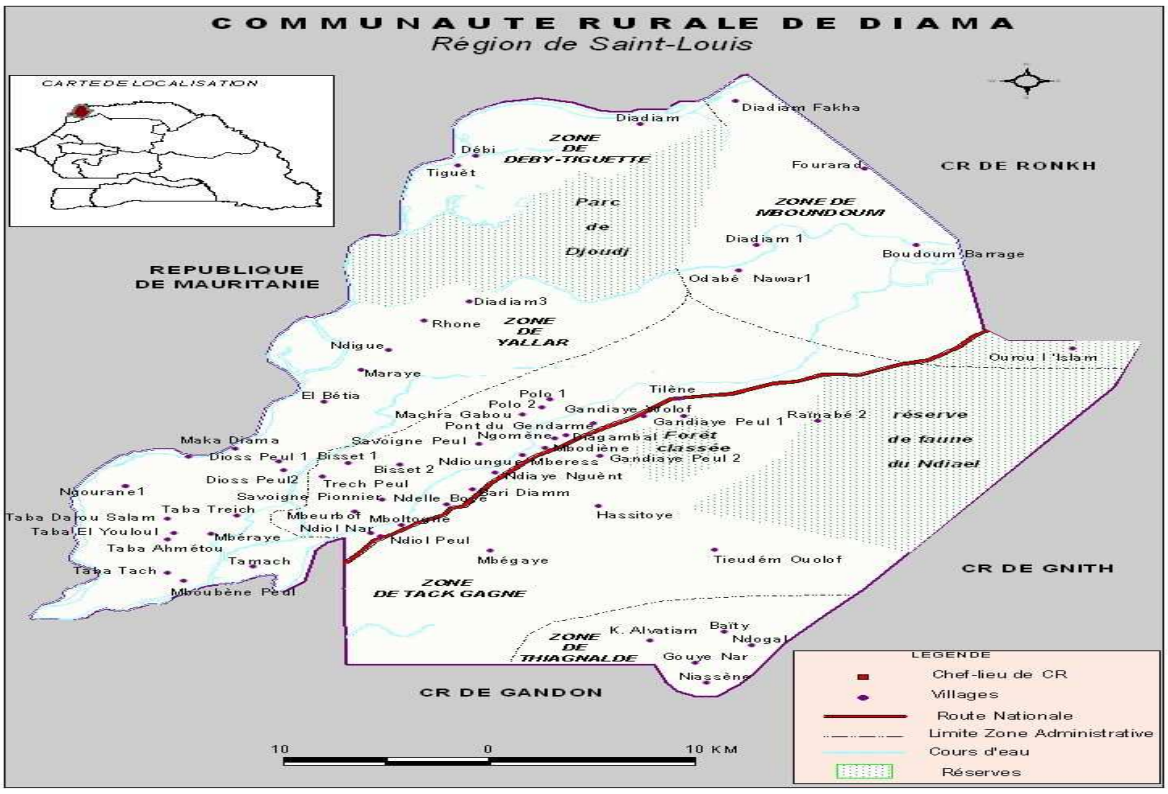
Un Peuple - Un But - Une Foi

RÉGION DE SAINT LOUIS

DÉPARTEMENT DE DAGANA –

ARRONDISSEMENT DE NDIAYE

COMMUNAUTÉ RURALE DE DIAMA
PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT
2010-2015



Version Provisoire

Avril 2010

Sommaire

ABRÉVIATIONS ET SIGLES 4

I - CONTEXTE 7

II- LES OBJECTIFS DU PLD 8

2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL 8
2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES 8

III- L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE 9

IV - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ RURALE 12

4.1 HISTORIQUE 12
4.2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE 12
4.3. LE MILIEU PHYSIQUE 13
4.3.1. Géomorphologie et Pédologie (relief et sols) 14
4.3.2 : Climat et pluviométrie 16
4.3.3. Ressources végétales et fauniques 18
4.3.4. Hydrographie et Hydrogéologie 20
4.4. LE MILIEU HUMAIN 22
4.4.1. Répartition de la population 22
4.4.2. Ethnies et religions 23
4.4.3. Dynamique territoriale 23
4.5 .LES ZONES DE LA CR 24

V – BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX 26

5.1. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION 26
5.1.1. Le Développement Intégré de la Petite Enfance 26
5.1.2. L'enseignement élémentaire 28
5.1.3. L'enseignement moyen 31
5.1.4. Les autres types d'enseignement 33
5.2. LA SANTÉ, L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT 34
5.3. LA PROMOTION FÉMININE 39
5.4. JEUNESSE, SPORT ET LOISIR 40
5.5. L'HYDRAULIQUE RURALE ET L'ÉNERGIE 38
..... 38
5.6. LE TRANSPORT ET LA COMMUNICATION 41
5.7- L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 42
5.8. LA SÉCURITÉ 46

VI – BILAN DU DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE 46

6.1. L'AGRICULTURE ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.1.1. Le foncier agricole ..... ***Erreur ! Signet non défini.***
6.1.2. L'agriculture irriguée 49
6.1.2.1. La production 49
6.1.2.2. La culture pluviale 54
6.1.3. La transformation 55
6.1.4. La commercialisation 56
6.2. Les activités d'élevage 59
6.3. La pêche 63
6.4. Le tourisme 64

6.5. L'artisanat *66*
6.6. Le commerce *67*

VII – BILAN DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL **68**

7.1. Le conseil rural *68*
7.1.1. La composition et le fonctionnement *68*
7.1.2. L'état des ressources financière de la *70*
7.2. Les Organisations de producteurs et socioprofessionneles *73*
7.3. Les Services de l'Etat, les structures d'encadrement et de formation *75*
7.4. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS **77**

VIII - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC **0**

IX : ORIENTATION ET PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT **1**

9.1: AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT **3**

9.2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET LES LIGNES D'ACTIONS **5**

X. CADRAGE BUDGÉTAIRE **12**

XI- PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT (2010-2015) **13**

1.1.1 : CONSTRUCTION MAISON COMMUNAUTAIRE **14**
1.1.2 : EVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE LA CR **14**
1.1.3 : APPUI AU RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES **14**
1.1.4 : OUVERTURE DE CENTRES SECONDAIRES D'ÉTAT CIVIL **14**
1.2.1 : ANIMATION DES CADRES LOCAUX DE CONCERNATION (CIVD, CVD) **14**
2.1.1 : CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UNITÉS DE DIPE **15**
2.1.2 : CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT DE SALLE DE CLASSE **15**
2.1.3 : CONSTRUCTION DE COLLÈGES **15**

XII - EVALUATION FINANCIÈRE ANNUELLE PAR SECTEUR **24**

XIII .MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD **30**

13.1. LA PROGRAMMATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS **30**
13.2. LE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX **31**
13.3 LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET DE LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX **31**
13.4 LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES **32**
13.5 LE SUIVI ÉVALUATION DU PLD **32**

ABREVIATIONS ET SIGLES

AEP : Adduction d'Eau Potable
AFD : Agence Française de Développement
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole Rural
APE : Association des Parents d'Elèves
APOV : Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée
ARD: Agence Régionale de Développement
ARM: Agence de Régulation des Marchés
ASC : Association Sportive et Culturelle
ASC: Agent de Santé Communautaire
ASCOM : Assistant Communautaire
CADL: Centre d'Appui au Développement Local
CEM: Collège d'Enseignement Moyen
CGER : Centre de Gestion d'Economie Rurale
CIFA : Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture
CIRIZ : Comité Interprofessionnel du Riz
CIVD : Comité Inter Villageois de Développement
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNIPTI : Comité National Interprofessionnel de la Tomate Industrielle
CODEC : Collectif des Directeurs d'Ecole
COMPACT : Community Management of Protect Areas for Conservation
CR : Communauté Rurale
CVD : Comité Villageois de Développement
DIPE : Développement Intégré de la Petite Enfance
DPN : Direction des Parcs Nationaux
FPA : Fédération des Périmètres Autogérées
GCRAI : Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GP : Grand Périmètre
GPF : Groupement de Promotion Féminine
GRN : Gestion des Ressources Naturelles
ICP: Infirmier Chef de Poste
IDEN: Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC : Information Education Communication
ISRA: Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MCA: Millenium Challenge Account
MDE : Maison Des Eleveurs
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PACR/VFS : Programme d'Appui aux Collectivités Locales / Vallée du Fleuve Sénégal

PCR : Président du Conseil Rural
PDMAS : Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PIA : Plan d'Investissement Annuel
PIL : Plan d'Investissement Local
PIP : Périmètre Irrigué Privé
PIV : Périmètre Irrigué Villageois
PLD : Plan Local de Développement
PNDL : Programme National de Développement Local
PNOD : Parc National des Oiseaux du Djoudj
POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PSAOP : Programme de Soutien et d'Appui aux Organisations de Producteurs
SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SOCAS : Société de Conserves Alimentaires au Sénégal
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie

LISTE DES CARTES

Carte n°1: Localisation de la CR de Diama
Carte n°2: Typologie des sols
Carte n°3: Réseau Hydrographique
Carte n°4: Infrastructures scolaires
Carte n°5: Infrastructures sanaitaires
Carte n°6: Eau potable et électricité
Carte n°7:Equipements socio-économiques

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1: Evolution des précipitations moyennes quiquenales
Graphique n°2: Répartition de la population entre zones administratives
Graphique n°3: Répartition par sexe de la population
Graphique n°4: Pyramide des ages
Graphique n°5: Poids des établissements scolaires par zone
Graphique n°6: Evolution de la production du riz dans les zones de Delta et Centre
Graphique n°7:Evolution des superficies cultivées de la tomate et de l'oignon

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1:Situation des établissement de DIPE
Tableau n°2: Etat récapitulatif de la situation de l'enseignement élémentaire
Tableau n°3: Etatde Sécurité et autres commodités
Tableau n°4: Etat récapitulatif de la situation des équipements scolaires et élementaires
Tableau n°5: Impacts des facteurs de perturbation sur l'environnement
Tableau n°6: Contraintes identifiées dans l'occupation de sol
Tableau n°7: Composition du cheptel de la CR
Tableau n°8: Etat des parcs de vaccination fonctionnel
Tableau n°9: Composition du conseil rural
Tableau n°10: Répartition des recettes de fonctionnement
Tableau n°11: Répartition des recettes d'investissement
Tableau n°12: Les dépenses de fonctionnement
Tableau n°13: Répartition des dépenses d'investissement
Tableau n°14: Partenaires techniques et financiers du CR
Tableau n°15: Synthése du Diagnostic
Tableau n°16: Programme d'action et d'investissement

I - CONTEXTE

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente mais désormais irréversible.

C'est une option politique par laquelle l'Etat transfert la gestion de certaines de ses prérogatives aux collectivités décentralisées

Ce processus, qui s'est poursuivi en 1972 avec la création des premières communautés rurales (CR), a connu un tournant décisif avec l'adoption en 1996, de la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et de la loi 96-07, du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes, aux communautés rurales de neuf domaines.

Depuis lors, celles ci sont devenues les principales responsables du développement de leur territoire. En effet, l'article 3 du code des collectivités locales stipule que « les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal et rural ». Ainsi, le dispositif juridique et institutionnel de la décentralisation responsabilise les instances locales dans le processus de planification locale. Les collectivités locales identifient les potentialités et contraintes de leur territoire et définissent les actions à mettre en œuvre en vue d'arriver à un développement socioéconomique équilibré et durable. Elles doivent donc se doter de document de planification.

Récemment érigé en CR lors de la dernière réforme administrative et territoriale par décret n° 2008-748 du 10 juillet 2008, Diama faisait partie de l'ancienne CR de Ross-Bethio devenue par la même occasion commune. A ce titre, la CR de Diama ne dispose d'aucun document de référence ou de planification permettant à la CR d'avoir une situation de référence pour orienter sa vision du développement et faire appel aux partenaires techniques et financiers susceptibles d'intervenir dans la CR. C'est dans ce cadre que le conseil rural, à travers une délibération, a pris la décision de doter la collectivité locale d'un Plan Local de Développement.

Le PLD peut être défini comme le cadre par lequel, une collectivité indique de manière claire, souveraine et participative, les voies et moyens qui déterminent son propre développement, entendu au sens d'une amélioration significative et progressive d'un mieux être individuel et collectif de l'ensemble de ses membres.

Ce PLD est le résultat d'un long processus dont le diagnostic participatif impliquant l'ensemble des acteurs concernés par le développement local a été l'activité phare.

Le Plan est le cadre de référence consensuel qui reflète les aspirations, perceptions et attentes de l'ensemble des « citoyens » de la collectivité locale d'une part et de l'ensemble des autres acteurs évoluant dans l'espace communautaire d'autre part.

Il sera opérationnalisé par des documents tels que PIL, le Plan Annuel d'investissement (PAI), le plan de renforcement des capacités et le plan de communication.

II- LES OBJECTIFS DU PLD

2.1 Objectif général

L'objectif général du PLD est de servir ***pour un horizon temporel de six ans (2010-2015) de document cadre d'intervention*** dans lequel seront définies ***toutes les stratégies et actions devant sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la communauté rurale.***

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du PLD sont les suivants :

- ✓ disposer d'une situation de référence exhaustive de la communauté rurale : caractéristiques physiques, données démographiques, stock d'équipements et d'infrastructures, la situation organisationnelle locale, atouts, potentialités, contraintes au développement, etc.…
- ✓ définir les orientations et enjeux de développement de la CR en se fondant sur la combinaison des enseignements de la situation de référence et des orientations locale, régionale et nationale portées par

des documents tels que le POAS, le SRAT, le PRDI, le DSRP, les Lettres de Politique Sectorielle, les OMD, etc…

- ✓ disposer d'un programme d'actions et d'investissements pour la période 2010-2015, participatif et consensuel sur la base des priorités définies par tous les acteurs locaux ;
- ✓ disposer de documents connexes (PAI, Plan de Formation et Plan de Communication) pour la programmation annuelle du PLD et la prise en charge des problématiques liées au renforcement de capacités et à la communication des acteurs locaux ;
- ✓ servir d'outil de marketing territorial en vue de renforcer l'attractivité de la CR auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

III- L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le but de garantir la participation de l'ensemble des acteurs dans l'identification des contraintes et à la formulation d'une vision de développement de la CR, le PLD a été élaboré sur la base d'une approche ***participative et itérative*** avec l'implication des différents acteurs. Le processus d'élaboration du PLD est composé de quatre principales phases :

- Phase Préparatoire ;
- Phase de Diagnostic Participatif ;
- Phase de Planification ;
- Phase d'adoption et d'approbation.

3.1 Phase Préparatoire

Les différentes étapes qui constituent cette phase sont :

- ➢ la délibération du Conseil Rural de se doter d'un outil de planification qu'est le PLD ;
- ➢ la mise en place, par délibération N° du…… par le conseil rural la Commission Elargie de Planification (CEP) qui, non seulement, se

charge de suivre tout le processus de planification, mais aussi constitue une instance de validation technique des différents rapports.

- la mis en place des cadres locaux de concertation que sont les CVD avec l'appui de l'ARD, qui sont partie prenante du processus ;
- l'atelier de cadrage d'intervention qui a permis de partager le contenu du mandat de l'opérateur avec le PACR-Vallée ;
- le diagnostic externe qui a consisté à la collecte et à l'analyse de données secondaires, à travers une revue documentaire, des entretiens exploratoires avec des acteurs locaux, notamment les élus locaux, les personnes ressources, l'ARD, la SAED, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement;
- l'atelier de lancement officiel du processus de réalisation du PLD a été un moment fort du processus. Il a enregistré une participation massive des populations, des autorités administratives et des projets et programmes intervenant dans la zone. L'atelier de lancement, au delà de son caractère populaire, était une occasion pour construire une vision concertée de développement, procéder à la sensibilisation des populations sur les enjeux du processus de planification participative locale, mais aussi pour partager avec les acteurs sur la démarche méthodologique, les résultats du diagnostic externe et arrêter ensemble les dates des ateliers zonaux ;
- le zonage, qui pour des raisons d'harmonisation et de cohérence, s' est fondé sur les 5 zones déjà identifiées dans le cadre de l'élaboration du POAS avec l'appui technique de la SAED.
- l'atelier de mise à niveau des douze (12) animateurs relais locaux, issus des différentes zones et qui font partie du dispositif d'animation que le conseil rural a mis en place. Cet atelier entre dans l'optique d'un transfert de compétences de programmation et d'animation aux acteurs locaux. L'atelier a duré un (1) jour et a permis la mise à niveau des animateurs sur les techniques et outils de planification participative locale ainsi que les modalités d'administration des outils

de collecte de données (niveau villages, services techniques déconcentrés, etc.….)

3.2 Phase II : Diagnostic Participatif

Cette phase est composée des principales étapes suivantes :

- **les ateliers zonaux** durant lesquels chaque village était représenté par au moins trois personnes : un représentant des jeunes, une représentante des femmes, le coordonnateur du CVD. Ces ateliers ont été des moments privilégiés d'une part d'identification participative des principales potentialités et contraintes au développement et d'autre part de formulation de pistes et d'hypothèses de solutions. Des ateliers thématiques ont été organisés en vue d'approfondir des thématiques spécifiques. Des restitutions zonales ont été par la suite organisées pour valider et/ou compléter les informations collectées. Le diagnostic a été approfondi auprès des leaders des organisations, des services de l'Etat, des partenaires au développement;
- **Le traitement et la mise en cohérence** des données et des résultats obtenus ; tout au long de ce processus ont permis de ressortir les potentialités de la CR, dégager les contraintes au développement ainsi que des hypothèses de solutions ;
- **La restitution validation/technique** au niveau de la CEP;
- **La restitution/validation sociale** au cours d'un atelier communautaire.

3.3 Phase III : Planification

La planification a été conduite selon la démarche suivante :

- L'atelier de planification stratégique qui a permis la définition des enjeux et orientations stratégiques de développement, la déclinaison des axes en objectifs de développement et le cadrage budgétaire ;
- L'atelier de planification opérationnelle qui a consisté au choix et à la programmation annuelle des lignes d'actions.

3.4 Phase IV : Adoption et Approbation

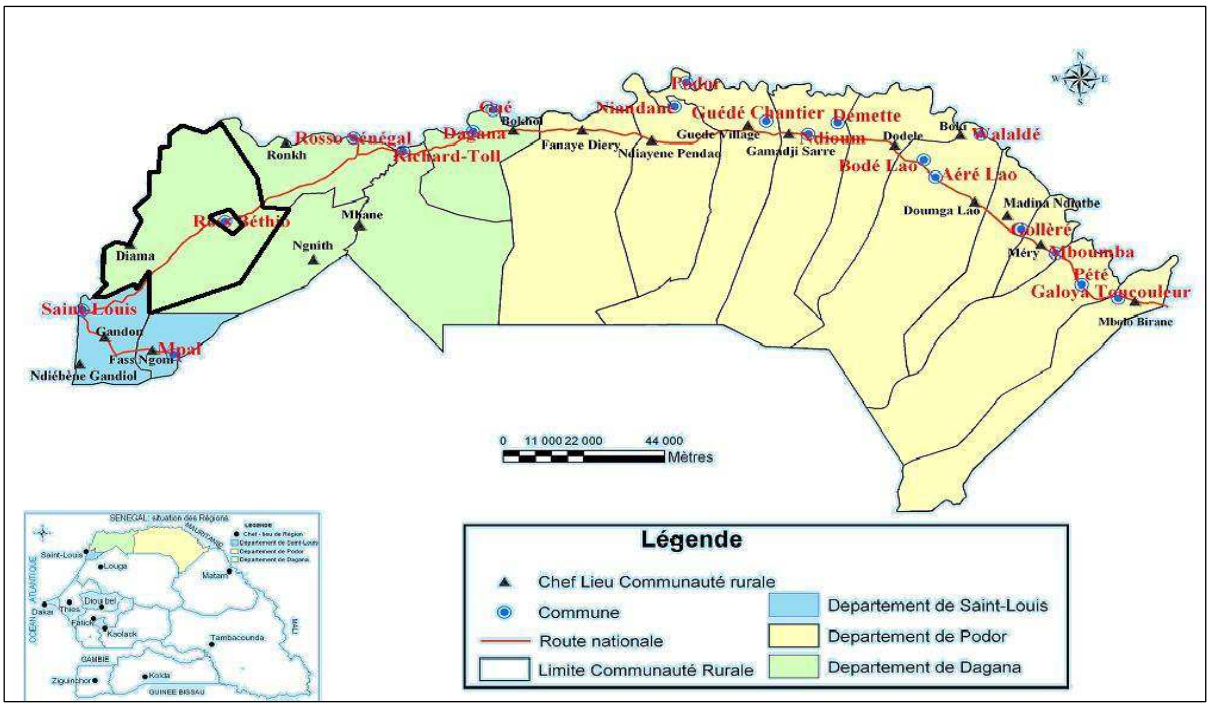
Cette phase clôture le processus d'élaboration du PLD. Elle consiste à l'adoption du document par le conseil rural et à son approbation par le sous préfet.

IV - PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE RURALE

4.1 Historique

La Communauté Rurale de Diama a été créée par le Décret N° 2008-749 du 10 Juillet 2008 portant réforme administrative, territoriale et locale. Elle faisait partie de l'ex CR de Ross-Béthio qui est divisée en trois collectivités locales: la Commune de Ross Béthio, la Communauté Rurale de Ngnith et la Communauté Rurale de Diama.

4.2. Situation géographique



Carte 1 : Localisation de la CR de Diama : *sources ARD de Saint-Louis*

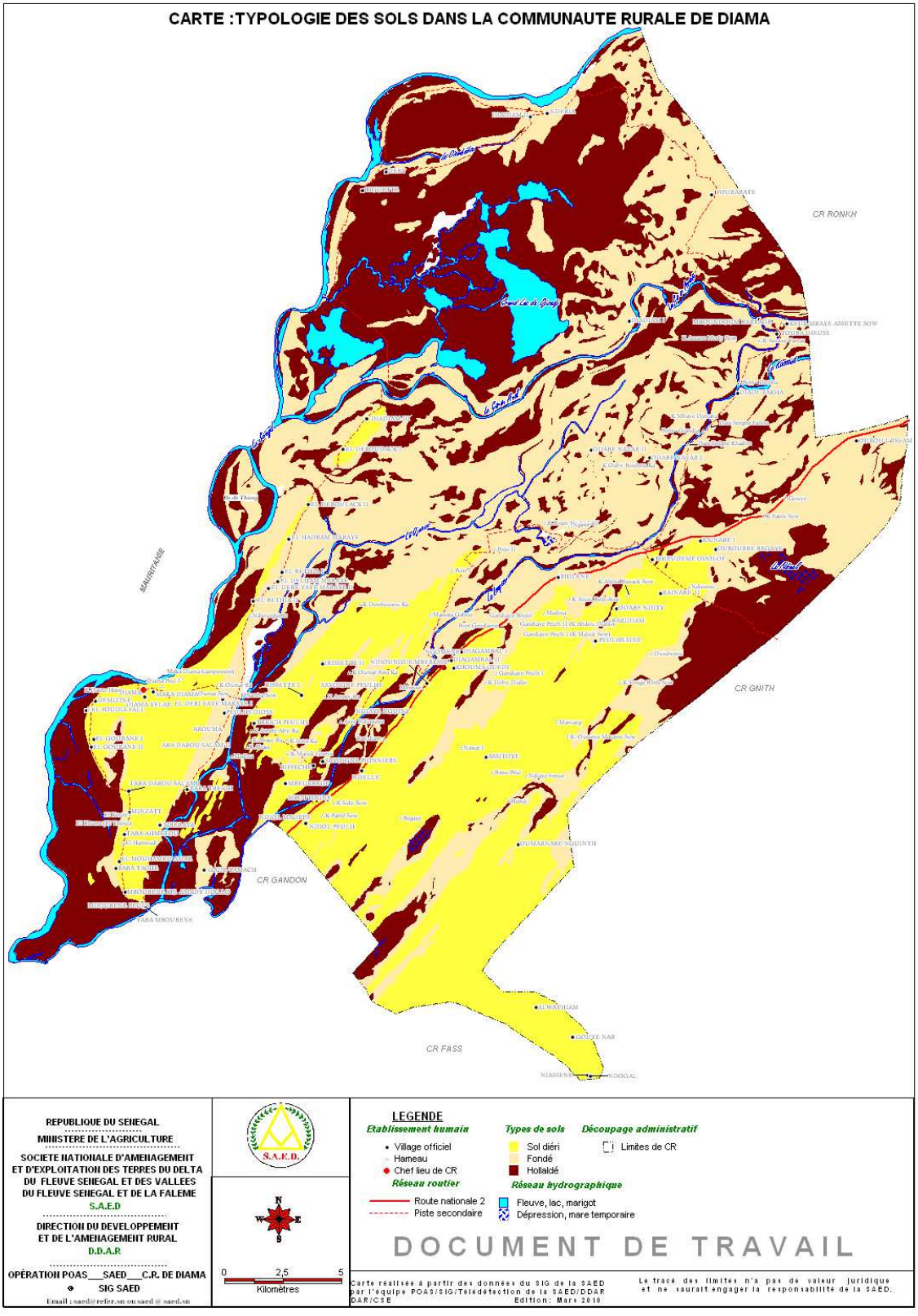
La CR de Diama fait partie des trois communautés rurales qui constituent l'arrondissement de Ndiaye dans le département de Dagana. Elle est située en aval de la Vallée du fleuve Sénégal, à seulement quelques kilomètres de Saint Louis et en frontière avec la Mauritanie et couvre une superficie

d'environ 1450 km^2. Elle est délimitée au Nord et à l'Ouest par le fleuve Sénégal, au Sud par la communauté rurale de Gandon et à l'Est par les communautés rurales de Ngnith et de Ronkh. La CR compte 75 villages dont 67 officiels pour une population estimée à 35 915 habitants en 2009 (en extrapolation population 2002) et prés de 54 hameaux.

4.3. Le milieu physique

L'espace géographique de la CR de Diama se trouve dans le vaste ensemble que constitue la Vallée du fleuve Sénégal, plus précisément dans le Delta qui constitue la zone en aval du bassin du fleuve Sénégal. On distingue deux zones éco-pédologiques qui se différencient au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Fleuve Sénégal. Il s'agit du **Walo et du Diéri** dont les types de sols sont caractéristiques des zones respectives.

4.3.1. Géomorphologie et Pédologie (relief et sols)



carte N°2 : Typologie des sols

Le relief est principalement marqué de dépressions et de micro-reliefs. En effet, les dépôts fluvio-marins couvrant le Delta sont constitués d'une couche épaisse de dépôts sableux du Nouakchottien, surmontée de formations sableuses, sablo-limoneuses à limono argileuses, alternant avec des **parties dépressionnaires à sédiments** essentiellement argileux (cuvettes de décantation, dépressions) et avec des **formations éoliennes sableuses** (dunes rouges : anciennes, dunes jaunes : récentes et cordons littoraux).

On distingue dans la zone des sols alluvionnaires, lourds avec un potentiel de rendement élevé dans la Vallée (Hollaldé - faux Hollaldé et Fondé), un même type de sols avec une influence maritime dans le Delta et sur la transition Walo - Diéri un sol à texture sableuse et sablo-argileuse.

La pédogenèse dans la basse vallée est essentiellement hydrique conditionnée par la durée d'inondation qui dépend de la côte topographique des différents ensembles géomorphologiques.

La nature sédimentologique des matériaux, fins ou grossiers, permet, en outre, la différenciation de caractères vertiques au sein des différentes unités dont la séquence classique est décrite ci-après.

On distingue, depuis la dune jusqu'au lit mineur du fleuve, les sols :

- bruns ou bruns rouges isohumiques de dunes ;
- peu évolués colluviaux de mi-glacis de raccordement dunes-cuvettes ;
- hydromorphes colluviaux de bas glacis et de terrasses ou plages ;
- vertisols modaux de cuvettes et les vertisols hydromorphes de fonds de cuvettes ;
- salés plus ou moins évolués plus ou moins vertiques des levées fluvio-deltaïques ;
- peu évolués des levées subactuelles ;
- minéraux bruts des bourrelets.

Le **Walo** est spécifiquement constitué de terres humides qui bordent le Fleuve Sénégal et défluents. Cette zone est propice aux cultures irriguées et

à la pisciculture. Les terres du Walo sont plus ou moins argileuses, d'origine alluvionnaire, classées suivant leur situation par rapport aux crues et à la fréquence des inondations ; on y distingue trois grands groupes :

- les sols Hollaldé ;
- les sols « Falo » ;
- les sols « Fondé ».

Une bonne partie des terres du Walo sont pour la plus part des sols halomorphes contenant des sels solubles. Les sols du Delta ont eu à subir des processus très anciens de salinisation due à des transgressions maritimes qui dateraient du 14 ème siècle selon certains auteurs. A ce phénomène très ancien s'ajoute les impacts des aménagements hydro agricoles relativement récents qui ont accentué l'halomorphie des terres respectives. Cette salinité complexe est donc le résultat des sels dans la solution du sol et des sels dans le complexe absorbant

Le Diéri dont les terres sont éloignées du fleuve ne sont jamais atteintes par les crues. A ce niveau, les sols sont, pour l'essentiel, de type Dior (85% sableux) plus ou moins dégradés, mais aptes aux cultures sous pluies, au maraîchage et à l'élevage.

D'une manière générale, les sols du Diéri sont fins et légers, aptes à la culture du mil, de l'arachide, du niébé, du béréf, des cultures maraîchères et de l'arboriculture.

4.3.2 : Climat et pluviométrie

La Communauté Rurale de Diama est située dans la zone Nord sahélienne de la rive gauche du fleuve Sénégal, les conditions climatiques sont caractérisées par 2 saisons :

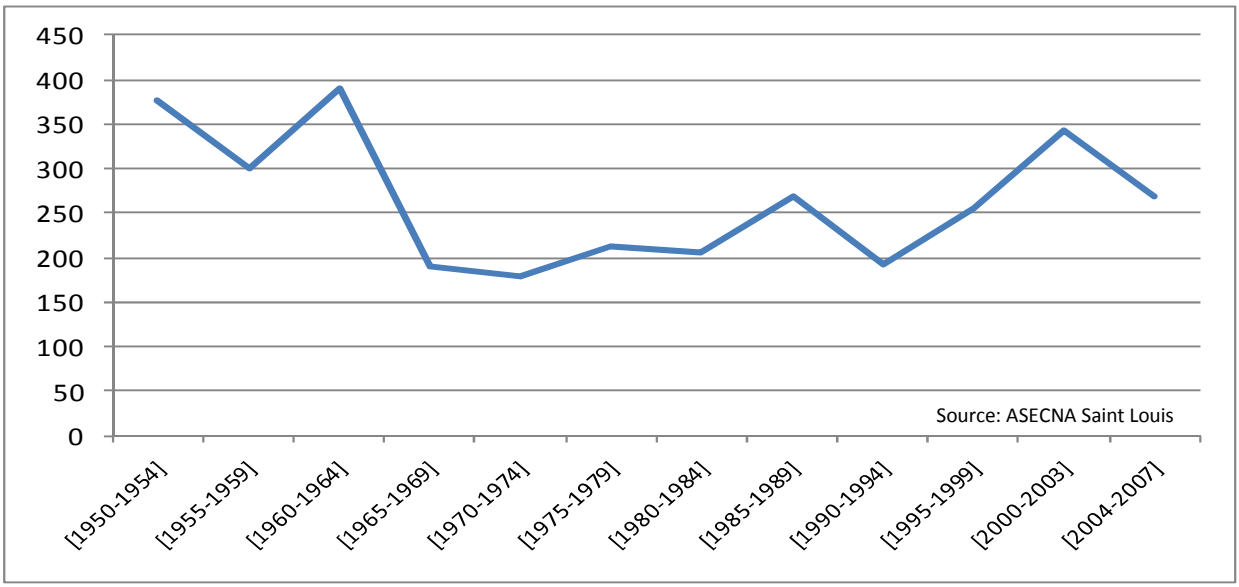
- une saison sèche qui va de novembre à juin ;
- une saison des pluies, de juillet à octobre.

Le climat sahélien de la localité est principalement dominé par les vents suivants : l'alizé maritime orienté Nord et Nord-Ouest, qui souffle d'une façon à peu près permanente sur la façade atlantique (novembre - mai) mais

au niveau de la localité (CR Diama) ; son influence dépasse rarement le mois de Février. Frais et humide, il est à l'origine de l'abaissement de la température, du brouillard et de la rosée ou des pluies occasionnelles appelées en Ouolof « HEUG » agissant profondément sur la végétation ;

- l'alizé continental ou harmattan qui souffle généralement du Nord-Est, chaud et sec; il est responsable de températures élevées avec de forts taux d'évaporation ; c'est un vent qui balaie la haute vallée, la moyenne vallée et la zone sylvo-pastorale du Ferlo, de même que le Delta. Il évolue dans la Communauté Rurale de Mars à Juin .Il est également à l'origine des dunes de sable dans la zone Nord. Son influence sur la végétation est manifestement nuisible du fait de l'accélération de la transpiration ; il provoque des fontes de semis au niveau des pépinières exposées au vent ;
- la mousson, née de l'anticyclone de Sainte-Hélène et chargée d'humidité, n'atteint le Nord-Ouest de la région qu'en août ,d'où la mauvaise pluviométrie qui caractérise la localité ; ce vent s'enfonçant vers le littoral à partir de mai, est freiné par l'alizé maritime.

Les températures moyennes sont élevées et relativement constantes, sous l'influence des alizés maritimes. La pluviométrie est faible et irrégulière (215 mm en moyenne sur la période 2003-2007 à la station de Ross Béthio).



Graphique N°1: Evolution des précipitations moyennes quinquennales de 1950 en 2007 à Saint-Louis

4.3.3. Ressources végétales et fauniques

L'essentiel des formations végétales de la Communauté Rurale de Diama se trouve au niveau des aires protégées ; parmi celles-ci il y a :

- la Réserve Cynégétique de Maka Diama (60 000 ha) ;
- la Forêt Classée de Thilène (2 000 ha) ;
- le Parc National des Oiseaux de Djoudj – PNOD (16 000 ha) ;
- la Réserve de Faune du Ndiaël - en partie – (46 550 ha).

Pour ce qui est des formations ligneuses, les principales espèces rencontrées sont : *Acacia senegal, Acacia nilotica var.Tomentosa, Acacia nilotica var. Andansonii, Ziziphus mauritiana, Balanites aegyptiaca,Dalbergia melanoxylon, Boscia senegalensis.* Sur les sols salés, l'arbuste dominant est *Tamarix senegalensis*.

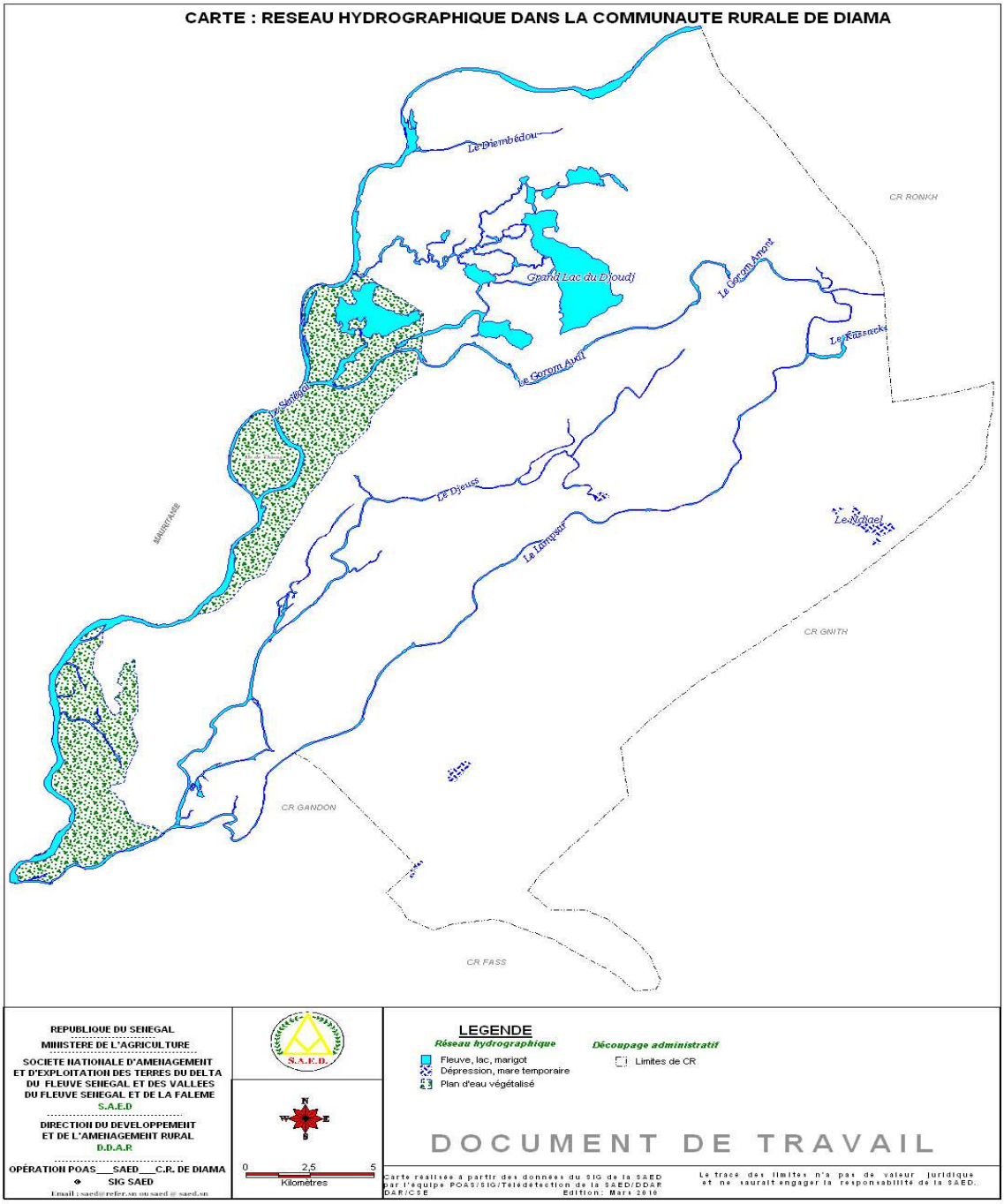
En ce qui concerne les formations herbacées, elles sont surtout composées de graminées annuelles et de quelques espèces pérennes dont des Cypéracées et des Nénuphars.

Relativement à la végétation aquatique envahissante, elle est essentiellement composée de macrophytes aquatiques dont les principaux sont *Typha domengensis*, *Jussea repens* et *Nymphea lotus*.

Pour les espèces de la grande faune, les plus connues dans le terroir sont le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*), le chacal (*Canis aureaus*), la gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*), Redunca Redunca, le singe rouge (*Erytrocebus patas*) et la zorille (*Ictonyx striatus*). Certaines espèces comme l'hyène avaient disparu en 1983, mais au cours des dix dernières années, on a enregistré localement son retour, ainsi que celles des pythons et les crocodiles. On enregistre, périodiquement, la présence des oiseaux migrateurs qui séjournent principalement dans le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD) mais fréquentent également les plans d'eau environnants (cuvette du Ndiael, « Trois Marigots », Nietti-yone, etc.).

L’avifaune est très importante dans la CR avec la présence du PNOD et de la Cuvette du Ndiael. Ces deux « noyaux » polarisent en quelque sorte toute une série de Zones amodiées gérées par des privés nationaux et expatriés. Mais l’essentiel de l’Avifaune se trouve naturellement concentrée au niveau du PNOD. Le plan d’eau du Ndiael étant pratiquement inexistant pendant une partie de l’année ; l’effet « miroir » étant très peu fonctionnel, les oiseaux séjournent très peu dans les sites respectifs.

4.3.4. Hydrographie et Hydrogéologie



Carte N° 3 : Réseau Hydrographique

La Communauté Rurale de DIAMA subit l'influence d'un réseau hydrographique composé de plans d'eau. Les volumes en eau de surface se sont accrus depuis la mise en service du barrage de Diama (1986) et de Manantali (1988). En effet, le débit interannuel du fleuve est actuellement de 723 m^3/s, soit un volume d'eau correspondant à 23 milliards de m^3, contre

423 m^3/s pour un volume d'eau correspondant à 13 milliards de m^3 avant la mise en service des barrages.

Le fleuve Sénégal, cours d'eau le plus important du pays longe la Communauté Rurale au Nord et au Nord-Ouest, le Lampsar qui traverse la communauté rurale dans sa partie Ouest, le Djeuss, le Gorom amont, Gorom aval et plusieurs cours d'eau intermittents dont les plus importants sont le Djeuss, le Ndiael et le Kassack. Pour ce qui est de l'hydrogéologie, la zone de la Communauté Rurale de DIAMA appartient au grand bassin sédimentaire sénégalo -mauritanien d'âge secondaire et tertiaire. Ses eaux souterraines sont constituées des aquifères suivants :

- **Le système aquifère profond** constitué de sables et sables argileux du maestrichtien qui s'étend dans toute la zone sauf sur les affleurements du substratum et une mince bande de « biseau sec » en bordure de celui-ci, de quelques kilomètres seulement au moins, près du fleuve. La profondeur de cette importante nappe dite du Maestrichtien varie de 50 m environ au Nord à 250 m au Sud - Est.

- **Le système aquifère du Continental Terminal** se rencontre soit dans les sables sur la frange du Diéri bordant la Vallée sur une largeur variable dont la profondeur moyenne est de 25 m environ, soit dans les calcaires, marnes et grès de l'éocène dont la profondeur varie de 25 à 45 m environ ;

- **Le système aquifère discontinu** de formations granitiques et métamorphiques du socle primaire dans la partie amont de la région ;

- **Le système aquifère superficiel** constitué par les alluvions quaternaires. La profondeur moyenne de ces nappes est de 10 m environ.

Une bonne partie des eaux souterraines est soumise à la salinisation et est constituée des nappes alluviales du lit majeur du fleuve Sénégal d'une profondeur allant de 5 à 15 mètres.

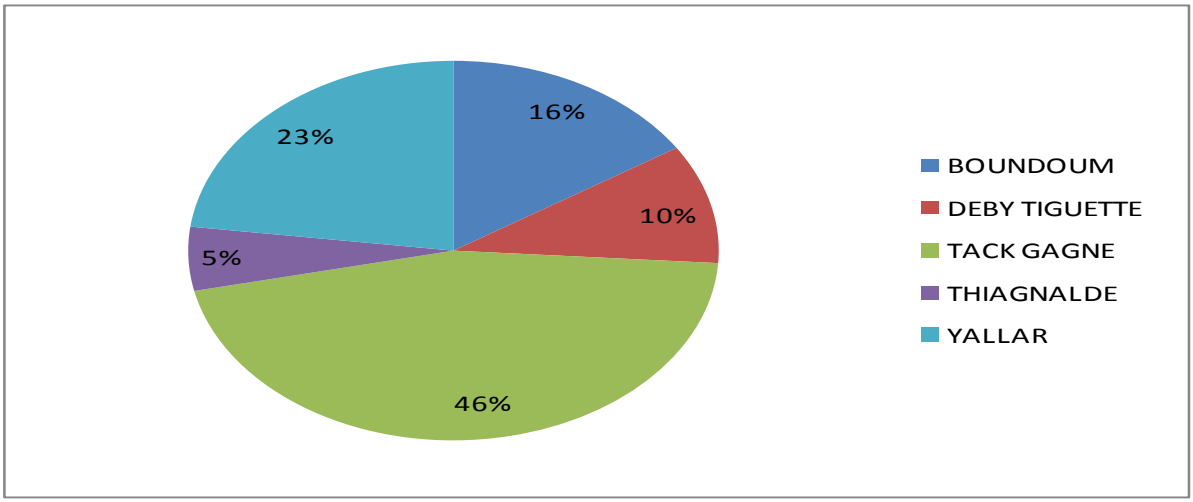
4.4. Le milieu humain

4.4.1. Etat de la population

Répartition de la population

La population de la Communauté Rurale de Diama est estimée en 2009 à environ 35 915 habitants, soit une densité de 18 habitants au km^2. Cette densité est relativement faible, comparativement à celle du département de Dagana (43 habitants/km^2).

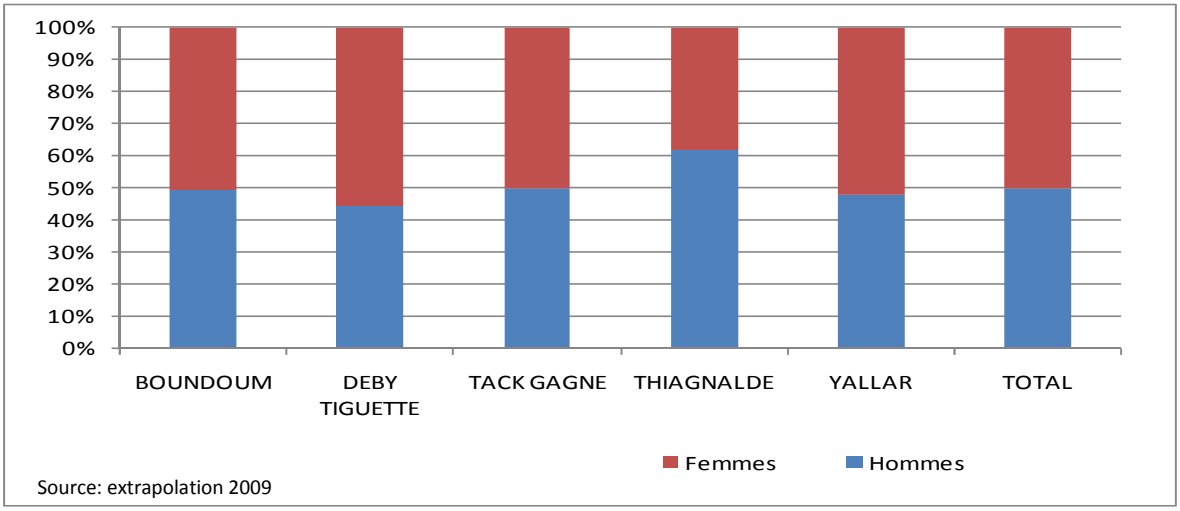
La répartition de la population au niveau des zones administratives est très variable. Les deux zones les plus peuplées (Tack Gagne et Yallar) représentent à elles seules plus des 2/3 de la population de la Communauté Rurale (données issues de la projection 2009 du recensement officiel de 2002).



Graphique N°2 : Répartition de la population entre les zones

La population est plus concentrée sur le long de la route nationale et au niveau des cours d'eau. Dans le reste du territoire, la densité de population est très faible, notamment dans les zones de Déby Tiguette (présence de zones naturelles) et de Thiagnaldé.

Le pourcentage d'hommes est légèrement inférieur à celui des femmes (49 %), avec cependant de fortes disparités selon les zones administratives ; il est de 44% à Déby Tiguette et de 62% à Thiagnaldé (cf. figure).



Graphique N°3 : Répartition par sexe de la population de la CR de Diama

La structuration par âge de la population se présente comme suit :

Graphique N°4 : *Pyramide des âges*

La proportion de jeunes dans la communauté rurale est relativement similaire à celle du département de Dagana. En conséquence, on peut estimer à 56% la part de jeunes de moins de 20 ans. Pour ce qui est des jeunes de moins de 35 ans, ils représentent 78%, tandis que les personnes âgées de plus de 60 ans sont estimées à 6% de la population.

4.4.2. Ethnies et religions

Les ethnies majoritaires sont les Wolofs, les Peuls et les Maures, chaque village étant souvent constitué d'une ethnie majoritaire. La représentation de chaque ethnie est cependant différente ; entre les zones ; la zone de Yallar, par exemple, est essentiellement constituée de Peuls et de Maures. Tous les villages de la communauté rurale de Diama sont peuplés de musulmans, hormis le village de Savoigne où est construite une église.

4.4.3. Mouvement de la population

Le dynamisme agricole dans la zone du Delta conduit à des mouvements de population importants. C'est en effet une zone d'attraction pour les personnes venant aussi bien du Diéry, que d'autres localités du pays.

Cependant l'absence de données statistiques sur ces mouvements ne nous permet pas d'en mesurer l'ampleur réelle. Il apparaît cependant que les migrations saisonnières, notamment au moment de la moisson du riz, jouent un rôle fondamental dans la filière et permettent de pallier au déficit de matériels de récolte et de main d'œuvre locale.

4.3.3 Dynamique territoriale

Au niveau de la CR, il a été noté des villages officiels par taille importante et disposant d'infrastructures relativement importantes. C'est ainsi que nous avons au niveau de la CR des villages qui ont des populations de plus 1000 habitants : Thiléne, Diagambal, Diama, Ndelle, Tiguet, Deby, Ndiaye, Ndioungou Mbéress et Mboundoum. Parmi ces villages, nous avons cinq qui ont des populations estimées à plus de 2 000 habitants. Il s'agit de Ndelle, Tiguette, Ndiaye, Ndioungue Mbéress et Mboundoum Barrage.

A l'intérieur de la CR, les populations se déplacent principalement vers Diama surtout pour la recherche des documents administratifs. Elles se déplacent également vers les gros villages tels que Mboundoum, Déby, Tiguette, Thiléne pour des besoins d'ordre économique. Ces villages abritent essentiellement les stocks d'équipements et d'infrastructures économiques les plus importants (décortiqueuses, marchés, moulins, rizeries, etc.). Ces villages disposent aussi d'équipements sociaux tels que les postes de santé et les collèges.

Il faut souligner par ailleurs que des mouvements se font également en direction de Saint Louis, Ross-Béthio, Mpal, et Keur Momar Sarr. Ces localités exercent ainsi sur la CR une polarisation sanitaire, scolaire, économique, etc.…

4.5 Les zones de la CR

La CR compte cinq zones écogéographiques :

- la zone de Yellar;
- la zone de Tack Gagne ;

- la zone de Debit Diguette ;
- la zone de Thiagnalde ;
- la zone de Mboundoum.

La zone de Yellar se trouve dans la partie du Walo et est essentiellement peuplée par de maures, de wolofs et de Puular. L'agriculture de décrue occupe une place très importante. Yellar fait partie des principales zones administratives de la CR. Du poids de vue administratif, elle abrite le chef lieu de la CR et compte vingt sept (27) villages officiels. Il faut noter aussi que la zone représente 23% de la population de la CR et totalise prés de 40% des établissements scolaires.

La zone de Tack Gagne se trouve sur le long de la route nationale n°2 et est à cheval sur le walo et le Djéry. C'est une zone relativement mieux dotée en termes d'infrastructures scolaires, de moyens de communication et surtout de branchement électrique. Il faut noter que c'est la principale zone de production de tomate et d'oignon au niveau de la CR. La zone de Tack gagne abrite prés de 46% de la population et bénéficie de 36% du stock des établissements scolaires.

La zone de Mboundoum, elle est relativement enclavée surtout pendant l'hivernage du fait de sa position géographique. Elle compte prés de 16% de la population pour 6 villages officiels. Elle compte 26 villages officiels.

La zone de Débit-Tiguette représente 10% de la population de la CR et est difficile d'accès surtout pendant l'hivernage. La zone compte deux (2) villages officiels et est peuplée par de maures, de peuls et de wolof. Elle se trouve être une véritable zone de production de riz.

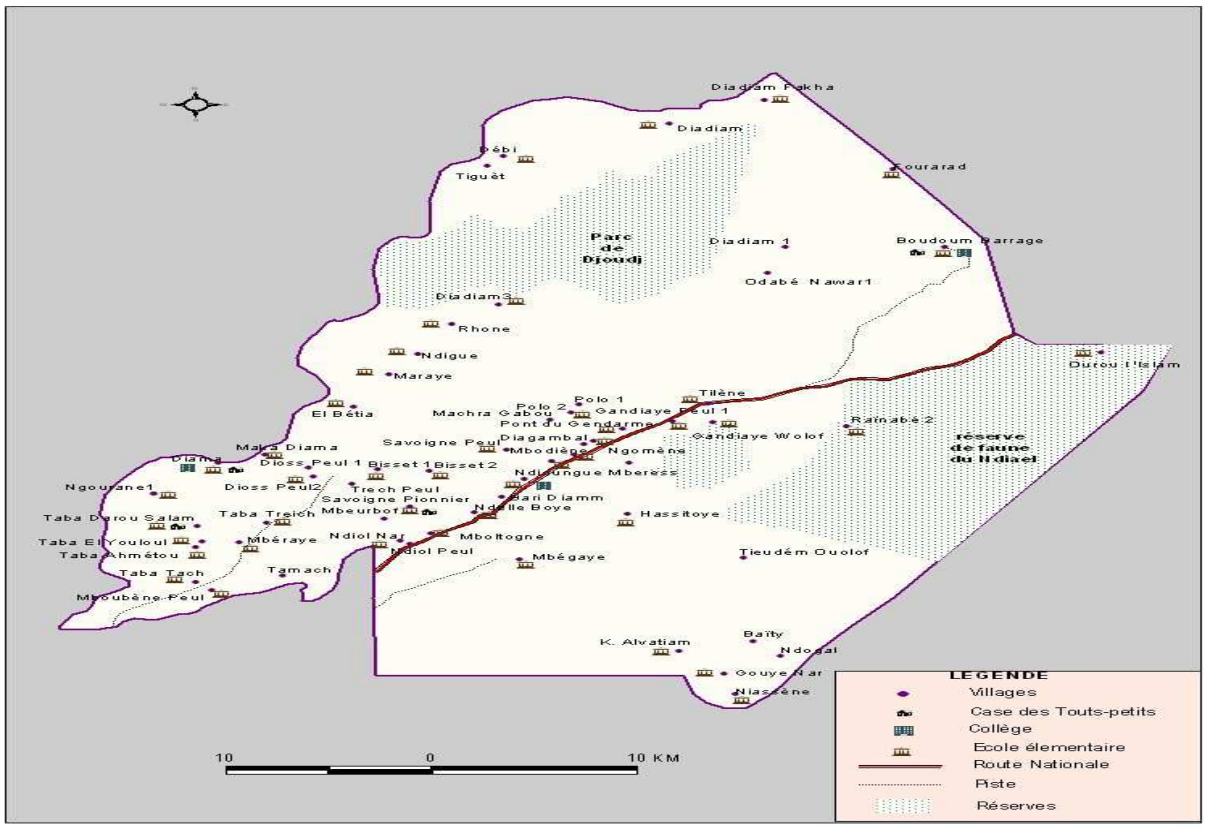
La zone de Thiagnaldé est relativement enclavée qui se trouve dans le Djéry. La zone compte quatre (4) villages officiels pour une population estimée à 5% de celle de la CR.

V – BILAN DIAGNOSTIC DES SECTEURS SOCIAUX

L'analyse de l'accès aux services sociaux de base est très importante dans le cadre d'un processus de planification. Elle permet en effet, de faire l'état des lieux et d'apprécier le gap à combler dans la perspective de l'atteinte des OMD. Ainsi, le diagnostic des secteurs sociaux, en particulier la santé, l' éducation et l'eau potable portera sur l'accès, la qualité et la gestion.

5.1. L'éducation et la formation

Dans la CR, le secteur de l'éducation compte des structures allant du préscolaire au moyen. L'enseignement arabo-coranique occupe une bonne place de même que l'alphabétisation.



Carte N°4: Infrastructures scolaires

SIC : Décembre 2009

5.1.1. Le Développement Intégré de la Petite Enfance

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) prend en charge les enfants de 2 à 4 ans pour la case des tout petits et (4 à 6 ans) pour le

préscolaire. La CR compte 4 établissements de DIPE dont une case des tout petits à Taba Darou Salam et trois préscolaires (Diama, Savoigne, Mboundoum Barrage) qui sont inégalement répartis. La zone de Yallar compte deux unités (Diama et Taba Darou Salam), une unité dans la zone de Tack Gagne (Savoigne) et une unité dans la zone de Mboundoum (Mboundoum Barrage). La situation infrastructurelle des DIPE au niveau de la CR se résume ainsi dans le tableau ci-après :

Tableau N°1 : Situation des établissements du DIPE

Etablissement	**Effectif**	**Nombre de classe**	**Observations**
Mboundoum	88	3	Abri provisoire, Latrine
Taba Darou Salam	52	2	Salle en dure, Latrine
Diama	24	1	Salle en dure, Eau, Electricité, latrine
Savoigne	64	1	Salle en dure, Electricité, Latrine

Source : IDEN 2009

Au total, nous avons 228 élèves au niveau des 4 établissements qui disposent de bâtiments en dure sauf celui Mboundoum qui n'a que des abris provisoires. L'accès est relativement faible au regard des données mises à notre disposition par l'ARD. L'accessibilité d'un établissement du DIPE est mesurée par la variable distance nul, ce qui donne un taux d'accès de 5 %.

Le corps enseignant des DIPE est constitué principalement de corps émergents et d'animateurs communautaires, qui ont besoin de renforcement de leurs compétences techniques. Cette situation ne manque pas d'avoir des impacts négatifs sur la qualité des apprentissages. Cette dernière souffre également de l'insuffisance du matériel didactique et pédagogique.

Des comités de gestion existent certes dans chaque établissement mais la participation attendue du Conseil Rural demeure encore relativement modeste.

5.1.2. L'enseignement élémentaire

La CR compte 47 écoles primaires comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N°2 : Etat récapitulatif de la situation de l'enseignement élémentaire

zones	Nbre d'écoles	Nbre de classes		Nbre de cours	Effectif		Nbre d'école ayant cycle complet	Nbre de maîtres		
		Total	En dur		Total	Fille		Total	Directeur déchargé	Maître Arabe
Mboundoum	6	21	18	26	884	481	1	24	1	1
Deby Tiguette	2	10	9	12	559	227	1	9	_	1
Tack Gagne	17	75	64	85	2561	1272	8	88	8	5
Thiagnaldé	3	9	7	11	249	111	1	10	1	
Yallar	19	76	61	91	2294	1152	10	78	3	2
Total	**47**	**191**	**159**	**225**	**6 542**	**3243**	**21**	**209**	**13**	**9**

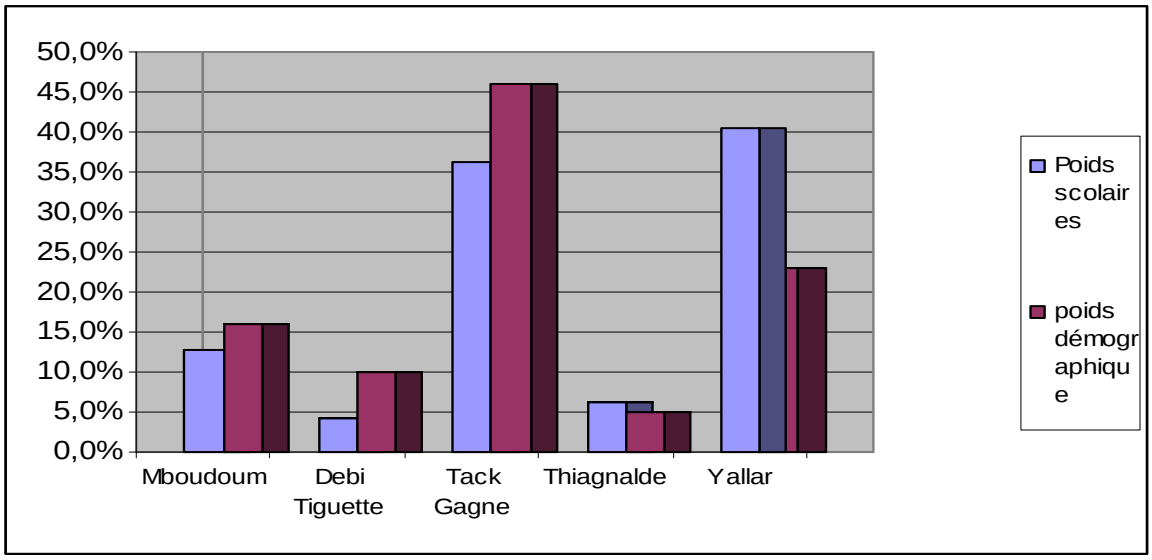
Source: IDEN Dagana 2008-2009

Le taux brut de scolarisation est de 62.8% en se fondant sur les estimations de la population en 2009, ce qui est en deçà de la moyenne nationale qui est de l'ordre de 90,1% (Situation des OMD, Novembre 2009).

Les effectifs sont de 6 542 élèves dont 3 243 filles soit près de 50% des effectifs ce qui est le résultat des différentes campagnes de sensibilisation menées durant ces dernières années par l'ensemble des acteurs de l'éducation (Etat, population, collectivités locales) et les ONG partenaires.

Toutefois, des efforts doivent être encore entrepris en vue de renforcer la solarisation des filles. En effet, le Taux Brut de Scolarisation des Filles de 63% est largement inférieur au Taux Brut de Scolarisation national des filles qui est de 92,4% selon la situation des OMD en Novembre 2009.

Graphique N°5: Poids des établissements scolaires par zone



Source : IDEN 2009

La zone Yallar abrite 40,42% des établissements, la zone Tack Gagne 36,17%, la zone de Mboundoum 12,76%, la zone Thiagnaldé 6,30% et la zone de Déby Tiguette 4,25%.

En définitive, il apparaît de réels problèmes qui ne sont pas de nature à assurer un accès satisfaisant à l'enseignement élémentaire. Il s'agit :

- de la forte dominance des écoles à cycle incomplet qui représentent plus 55% du disponible ;
- du déficit en salles de classe qui se traduit par l'existence du système de double flux ou de classes multigrades. En effet, il existe 225 classes pédagogiques (cours) pour 191 classes physiques ;
- au maintien des élèves à l'école, surtout les jeunes filles du fait des mariages précoces et des travaux domestiques ;

La qualité des apprentissages se heurte, entre autres, aux difficultés relatives:

- à un déficit d'enseignants que l'on peut apprécier par le rapport nombre de cours et nombre d'enseignants « craie en main ». Il existe 209 enseignants pour 225 cours soit 1,2 cours/enseignant. Il s'y ajoute que le personnel enseignant est essentiellement constitué de corps

émergents dont la plupart n'ont pas la formation pédagogique requise. Le Collectif des Directeurs d'Ecoles (CODEC) ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer pleinement son rôle d'appui et de conseil

- les bâtiments ne présentent pas aussi toute la sécurité requise ; sur les 191 salles, 159 sont construites pour 32 abris provisoires. D'ailleurs, ces derniers sont en état de délabrement avancé dans certains endroits;

- le manque de sécurisation de l'espace scolaire avec l'inexistence de mur de clôture dans beaucoup d'écoles et l'insuffisance des commodités (eau, électricité, toilettes). La situation est résumée dans le tableau suivant :

Tableau N°3 : Etat de sécurité et des autres commodités des écoles

Zones	Nbr d'école ayant de l'eau	Nbre d'école ayant toilettes	Nbre d'école ayant une clôture	Ecole ayant électricité
Mboundoum	2	3	0	1
Deby Tiguette	1	2	1	3
Tack gagne	2	11	8	0
Thiagnalde	1	1	1	
Yallar	2	14	4	1
Total	**8**	**31**	**14**	**5**

Source: Iden Dagana 2008 -2009

Sur un total de 47 écoles, 82,97% ne disposent pas d'eau potable, 34,04% de box sanitaires, 70,23% de clôture et 89,36% n'ont pas accès à l'électricité.

En ce qui concerne les équipements, la situation se présente comme suit :

Tableau N°4 : Etat récapitulatif de la situation des équipements scolaires élémentaires

Zones	Tables		bureaux		chaises		armoires		tableau	
	Disp.	besoin	Disp.	besoin	Disp.	besoin	Disp.	besoin	Disp.	besoin
Mboundoum	280	49	10	6	12	8	11	3	19	6
Débit-Tiguette	203	50	5	8	2	11	5	8	11	10
Tack Gagne	**1332**	335	74	41	79	52	65	42	110	39
Thiagnaldé	**133**	10	4	5	5	4	6	5	9	8
Yallar	**912**	234	38	56	35	54	36	49	69	35
Total	**2860**	**680**	**131**	**116**	**133**	**129**	**123**	**108**	**218**	**98**

Source: Iden Dagana 2008 -2009

L'existant en tables bancs est de 2 860 ; rapporté au nombre d'élèves, le ratio est environ de trois (3) élèves par table banc. Toutefois, les 626 sont dans un mauvais état. La situation est beaucoup plus préoccupante pour les autres types d'équipements. Pour 191 salles de classes, il n'existe que 131 bureaux dont 13% sont en mauvais état, 133 chaises dont 13% en mauvais état, 123 armoires dont 82% en mauvais état et 218 tableaux dont 29% sont en mauvais état.

Les besoins en mobilier exprimé par les services de l'éducation sont 680 tables bancs, 116 bureaux, 129 chaises, 108 armoires et 98 tableaux. L'enseignement élémentaire est également confronté à l'insuffisance des fournitures scolaires dans un contexte marqué par la faiblesse des revenus monétaires familiaux et l'insuffisance de la contribution du Conseil Rural au regard des besoins.

La gestion de cet ordre d'enseignement est marquée par le faible dynamisme et l'insuffisance de moyens de la plupart des Associations des Parents d'élèves (APE) et des Comités de Gestion des Ecoles (CGE). L'enseignement élémentaire bénéficie de l'appui de partenaires dont on peut citer l'ONG Plan International qui intervient dans la construction de salles de classes et la dotation en fournitures scolaires.

5.1.3. L'enseignement moyen

La communauté rurale compte 3 établissements d'Enseignement Moyen (CEM) répartis dans 3 zones : le CEM Ndiaye dans la zone de Tack Gagne, le CEM Mboundoum Barrage dans la zone Mboundoum et le CEM de Diama dans la zone de Yallar. Il existe deux zones qui n'ont pas encore de CEM à savoir, Deby Tiguette et Thiagnaldé. L'effectif total des élèves est de 1396 élèves dont46,56% de filles pour 20 salles de classe.

Le taux d'accès à l'enseignement moyen est dans l'ordre de 33 %. Les principaux problèmes liés à l'accès sont les suivants :

- l'inaccessibilité des collèges à cause de l'inexistence de pistes praticables durant toute l'année scolaire, surtout dans la zone du Walo et de Thiagnaldé, ainsi que les longues distances qui séparent les villages et les lieux d'implantation des établissements
- les difficultés d'hébergement des éléves dans les villages d'accueil; les parents sont ainsi obligés de s'organiser pour louer des chambres et assurer la nourriture des enfants faute de tuteurs et de structures d'accueil;
- l'insuffisance de salles de classe ; à titre illustratif, au CEM de NDIAYE la salle destinée au labo a été transformée en salle de classe.

Les contraintes relatives à la qualité des apprentissages se résument à l'insuffisance:

- de moyens matériels (armoires, tables bancs, chaises etc.) et pédagogiques ;
- du corps enseignant qui est composé de 36 membres dont la plupart sont issus des corps émergents ;
- des bourses scolaires ;
- des moyens de transport.

Les associations des parents d'élèves participent à l'amélioration de l'enseignement mais elles sont confrontées à l'insuffisance de leurs moyens d'action.

5.1.4. Les autres types d'enseignement

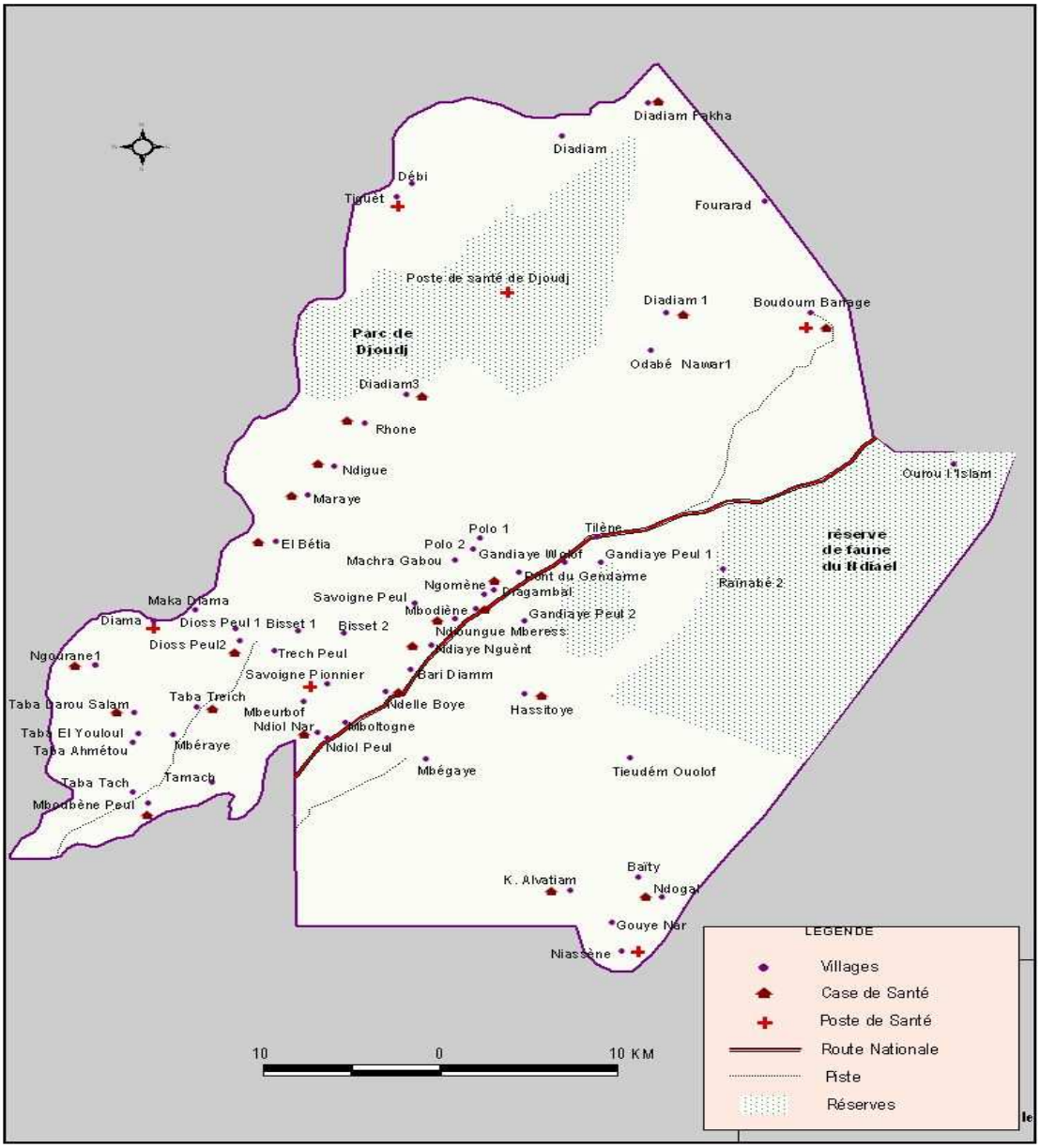
Les autres types d'enseignement rencontrés au niveau de la CR sont essentiellement l'enseignement arabo-coranique et dans une moindre mesure l'alphabétisation. Durant le processus, il n'a pas été fait mention de l'existence d'une structure de formation professionnelle.

Pour ce qui est de l'enseignement arabo-coranique, il est très développé et est pratiqué dans presque tous les villages. D'ailleurs, la CR compte environ 42 daaras. Cette forme d'enseignement est directement prise en charge par les populations qui s'organisent pour construire des salles ou utilisent les écoles primaires pour faire les cours. L'enseignement arabo-coranique, à l'image des autres types d'enseignement, est confronté à des contraintes que sont :

- le manque de soutien des autorités administratives et locales ;
- l'inexistence d'infrastructures de qualité ;
- la non prise en charge des enseignants (maîtres coraniques et maîtres arabes) ;
- l'impossibilité des élèves qui ont des certificats en langue arabe de pouvoir continuer leurs études dans la zone, faute de collèges d'enseignement arabe.

Pour ce qui est de l'alphabétisation, elle est presque inexistante à l'heure actuelle à cause de l'arrêt des interventions des partenaires tels que Plan Sénégal, TOSTAAN, le Programme d'Alphabétisation Priorité Adultes (PAPA), le PAIS-Etat, le Programme d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF), etc.….

5.2. La santé, l'hygiène et l'assainissement



Carte N°5 : Infrastructures sanitaires

Sic : décembre 2009

La communauté rurale dispose de six (06) postes de santé et de vingt six (26) cases de santé. La CR est relativement bien dotée en infrastructures sanitaires. En ce qui concerne les cases de santé qui sont au nombre de 26, la répartition au niveau des zones est la suivante : douze (12) dans la zone de Diama, sept (7) dans la zone de Tack Gagne, quatre (4) à Thiagnaldé et

trois (3) à Mboundoum. Parmi les 26 cases dénombrées, les dix (10) ne sont pas fonctionnelles.

Au regard des normes OMS qui fixent un poste de santé pour dix mille habitants (10 000), la CR est au dessus des normes puisqu'elle affiche, en moyenne, 4 267 habitants par poste. Pour ce qui est des postes de santé, même si le nombre parait important, ils restent difficilement accessibles par les populations des villages polarisés. En effet, ils couvrent le plus souvent des rayons de plus de 10 km et l'insuffisance et l'état des pistes ne favorisent pas un déplacement facile des malades.. En définitive, la CR dispose certes de structures sanitaires mais au regard de la norme qui définit la distance de 5 km pour accéder à un poste de santé, le taux d'accès est faible car étant de 58% ce qui entraîne un gap de 42% à combler d'ici 2015.

Du reste, au delà de ces difficultés, il se pose de réels problèmes d'accès satisfaisant aux soins de qualité. En effet, pour les seize (16) cases de santé fonctionnelles, il existe des difficultés dans la prise en charge correcte du personnel composé essentiellement de matrones et d'ASC. Ces cases ont également des problèmes d'équipements. Il s'y ajoute que les cases ne font pas l'objet d'une bonne appropriation par les populations bénéficiaires.

En ce qui concerne les postes de santé, il y a un déficit de moyens adaptés d'évacuation des malades. Dans l'ensemble de la CR, seules deux (2) ambulances (postes Déby Tiguette et Savoigne) sont recensées dont une fonctionnelle (celle du poste de Déby Tiguette). Pour cette ambulance, les populations ont des difficultés pour la prise en charge de son fonctionnement (carburant, motivation du chauffeur). Le personnel médical présent au niveau des postes est constitué d'infirmiers chefs de poste, de dépositaires, de matrones et d'agents communautaires.

Tableau N° 5 : Personnel médical

	Cases de Santé	Poste Santé de Débi Tiguette	Poste Santé de Diama	Poste Santé de Savoigne	Poste Santé de Mboundoum	Poste Santé de Djoudj	Poste de Santé de Niassène	Nombre
Infirmier Chef de Poste (ICP)	0	1	1	1	1	1	1	6
Sage Femme	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de Santé Communautaire		0	1	2	1	1	1	6
Matrone		0	1	6	3	0	2	12
Dépositaire	0	0	1	1	1	0	1	4

Source : District sanitaire Richard Toll

La stabilité et l'engagement du personnel médical ne sont guère facilités par sa situation relativement précaire et l'insuffisance de ses primes de motivation. En effet, seuls les Infirmiers Chefs de Poste (ICP) sont des salariés tandis que les autres membres du personnel sont pris en charge par le comité de santé. Le personnel de soutien, en particulier les ASC et les matrones, n'a pas toutes les qualifications requises pour faire tous les actes médicaux. Par ailleurs, aucun poste de santé ne dispose de sage femme d'Etat. Ce qui ne manque pas d'avoir un impact négatif considérable sur la prise en charge satisfaisante de la santé reproductive.

Les postes de santé sont aussi confrontés à des problèmes d'équipements et de matériels médicaux (stérilisant, table de consultation, table d'accouchement). Le secteur de la santé reste confronté aussi à des problèmes de médicaments, liés à la non régularité des approvisionnements, à l'insuffisance des ressources financières et surtout au retard observé dans la mise à disposition des dotations. Il s'y ajoute que tous les types de médicaments ne sont pas disponibles au niveau des postes et qu'il n'existe aucun dépôt de pharmacie dans la CR. Les populations sont ainsi obligées de se rendre à Ross-Béthio, Saint-Louis, Mpal pour se procurer des médicaments vendus dans les officines pharmaceutiques.

Par ailleurs, l'atteinte de l'objectif de réduction de deux tiers (2/3) du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans reste très aléatoire. Il en est de même de l'objectif de réduction de trois quart (3/4) du taux de mortalité maternelle à cause du manque de sage femme d'Etat au niveau des postes de santé.

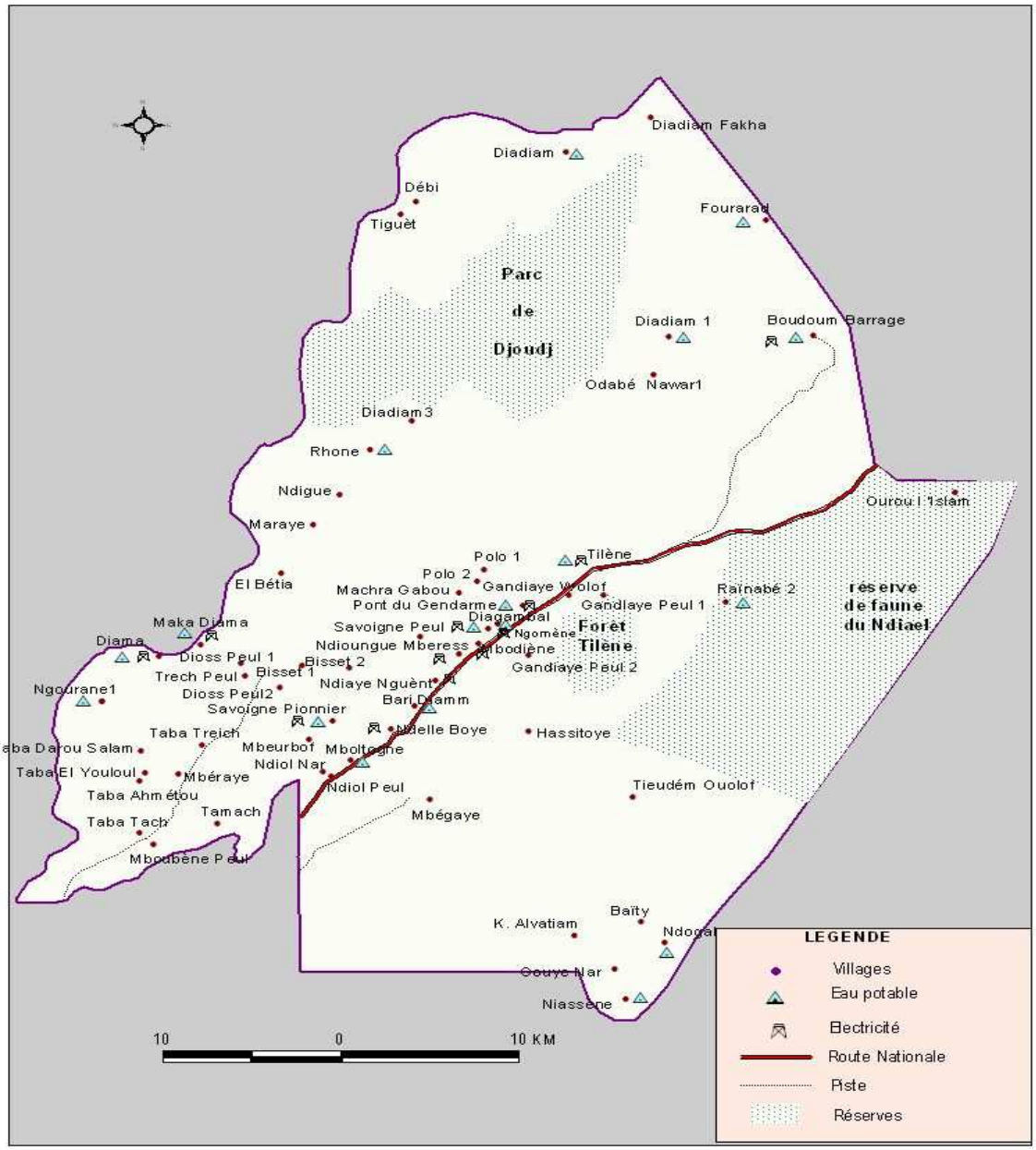
Les principales maladies rencontrées dans la CR sont la bilharziose, le paludisme qui est en nette régression, les maladies diarrhéiques, les affections cutanées, etc.

En ce qui concerne la gestion, des comités sont mis en place dans tous les postes de santé. Cependant, ces comités présentent des limites dans la gestion et ne maîtrisent pas toutes les techniques y afférentes. Ces comités sont aussi confrontés aux problèmes liés à la prise en charge du personnel subalterne faute de ressources suffisantes sources de démotivation.

En résumé, les principales contraintes notées dans le domaine sanitaire sont les suivantes :

- l'accès difficile aux structures sanitaires ;
- l'insuffisance de moyens d'évacuation des malades ;
- l'insuffisance du personnel technique qualifié ;
- le manque de logement pour le personnel ;
- l'inexistence d'électricité et d'eau potable dans certains postes;
- la difficulté dans la prise en charge du personnel local ;
- la faiblesse du plateau technique des structures ;
- le manque de réelle appropriation des cases par les populations bénéficiaires.

5.3. L'eau potable



Carte n°6 : Eau potable

Source : SIC Décembre 2009

L'eau potable reste une préoccupation majeure de la population de la CR. Pour ce qui est du taux d'accès à l'eau potable avec variable un (1) km d'un forage ou d'une station de potabilisation, de borne fontaines, il est de 49 % (Source ARD, 2009). Ce qui fait un gap de 34% à combler d'ici 2015 (Valeur Cible 2015, 83%).

Le manque d'adduction d'eau potable pousse les populations à s'approvisionner directement au niveau des cours d'eau (fleuve, marigot, canal) avec toutes les conséquences sanitaires. Le recours à l'eau souterraine est relativement faible du fait de la salinité de la nappe.

5.4 L'électricité et l'énergie

La plupart des villages ne sont pas connectés au réseau de la SENELEC. En effet, le taux d'électrification est de 22%. Les villages électrifiés sont pour la plupart sur la RN 2 ; la densification du réseau reste une priorité pour ces villages. Le manque d'électricité ne favorise pas le développement économique de la zone qui a nécessairement besoin d'électricité pour faire fonctionner les stations de pompage, les centres de conditionnement et de conservation des produits périssables comme la tomate, les petites unités de transformation et le matériel d'exploitation. Il faut par ailleurs signaler l'utilisation de l'énergie solaire dans certains villages.

5.5 La promotion féminine

Les femmes s'activent dans toutes les activités économiques, surtout dans le petit commerce et constituent de véritables pourvoyeuses de ressources au niveau des ménages. Au delà de ces activités commerciales, elles continuent de prendre en charge les travaux domestiques.

Les femmes doivent aussi faire face aux travaux domestiques (recherche de l'eau, du bois mort, faire la cuisine, etc.). Mais force est de constater qu'il y a un déficit chronique d'équipements d'allègement (11 moulins à mil, 11 décortiqueuses).

Au niveau de la communauté rurale, on note aussi un manque de structures de promotion de la femme, puisqu'il n'a été signalé qu'un seul centre de promotion féminine. La promotion de la femme passe aussi par l'accès aux fonctions électives. De part leur poids dans la population et leur engagement dans la mobilisation sociale, elles constituent la véritable réserve électorale et les principales animatrices des campagnes, mais malheureusement ce poids électoral ne se traduit pas par le nombre de poste au sein des

différentes instances locales ou nationales. Le conseil rural ne compte qu'une seule femme.

Il faut souligner la forte dynamique organisationnelle notée chez les femmes. Il y a en moyenne 2 GPF par village et des «Mbotay» et chaque GPF regroupe en moyenne 25 femmes qui mobilisent des cotisations mensuelles pour ensuite procéder à des crédits revolving, servant à acheter du matériel de cuisine ou des équipements d'allégement des travaux domestiques. Les femmes s'activent aussi dans les activités de production, surtout agricole au sens large, mais restent confrontées à l'accès à la terre et même si elles arrivent à en disposer, le problème d'aménagement reste entier. Les femmes de la communauté rurale sont, dans une certaine mesure, analphabètes.

En définitive, la promotion féminine se heurte aux principales contraintes suivantes :

- la faiblesse de leur niveau de capacités technique et managériale ;
- l'accès difficile à un crédit adapté à leurs activités ;
- l'inexistence de points d'écoulement locaux dont les marchés hebdomadaires («louma»); ce qui les oblige à faire l'essentiel de leurs activités commerciales en dehors de la CR ;

5.6. Jeunesse, Sports et Loisirs

La population de la communauté rurale est relativement jeune. En effet, les jeunes de moins de 35 ans représentent 78% de la population. Les principales préoccupations des jeunes sont les suivantes :

- le renforcement de leurs compétences techniques en général et dans les métiers agricoles en particulier ;
- l'aménagement et l'équipement d'infrastructures sportives et culturelles ;
- la création de l'emploi ;
- une plus grande participation dans les instances de prises de décisions.

En effet, l'épanouissement des jeunes reste limité par l'inexistence d'infrastructures sportives et culturelles fonctionnelles au niveau de la CR. Les jeunes pratiquent essentiellement du football pendant les vacances sur des terrains vagues et s'activent aussi dans la lutte traditionnelle. Aucune aire de jeu fonctionnelle n'est répertoriée au niveau de la zone. Il n'y a que trois foyers des jeunes disponibles (Thilène, Savoigne, Diama) mais celui de Diama est dans un état de délabrement total.

Les principales activités économiques des jeunes sont l'agriculture et l'artisanat (menuiserie, maçonnerie, mécanique). Toutefois, de réelles contraintes s'opposent à leur épanouissement socioéconomique ; les plus prégnantes sont liées :

- à l'insuffisance de formation qualifiante (inexistence de centre de formation) ;
- à l'insuffisance de crédit adapté pour promouvoir et développer leurs activités productives;
- à l'accès insuffisant à la terre (généralement gérée directement par les chefs de carrés);
- à leur faible représentativité aux centres de décision pour une prise en compte satisfaisante des besoins d'accompagnement de leurs initiatives de promotion socioéconomique.

5.7. Le transport et la communication

Le développement des moyens de communication, surtout le transport favorise le développement économique d'une zone. Comme le dit l'adage « le développement économique d'un pays passe par le développement des routes ».

La CR est très vaste et très pauvre en infrastructures routières. Elle est traversée par la route nationale et dispose de pistes de production (cf. carte n°8). Ces dernières sont concentrées dans la zone du Walo et sont dans un état de dégradation très avancé par défaut d'entretien et de réparation. Cette

situation se traduit par l'enclavement de la plupart des villages du Walo qui sont presque inaccessibles pendant l'hivernage et surtout dans la zone de Thiagnalde ou il n'existe aucune piste.

L'enclavement a des conséquences sur :

- la compétitivité de la production agricole ;
- l'accès aux infrastructures de base (école, santé) ;
- l'évacuation de la production agricole ;
- l'approvisionnement en denrées de première nécessité et des intrants agricoles ;
- l'assistance et le suivi des structures d'encadrement.

Contrairement au secteur du transport, la communauté rurale est totalement couverte par le réseau téléphonique et l'utilisation du téléphone portable est presque généralisée. Toutefois, l'accès à l'internet n'est pas encore développé au sein de la CR.

5.8- L'environnement et La gestion des ressources naturelles

La problématique de l'environnement est au cœur des préoccupations des différents acteurs de la CR du fait de l'existence des réserves, du barrage de Diama et des aménagements hydro-agricoles. Les aménagements hydro-agricoles dans le Delta n'ont pas manqué d'avoir un impact écologique qui s'est traduit par la prolifération de *Typha domingensis*.

Les plantes aquatiques ont ainsi colonisé l'axe Gorom-Lampsar, le drain de Kassack et la zone d'épandage des eaux drainées, le canal de Niéti-Yone et les autres cours d'eau secondaires de la zone. L'avifaune et en particulier les oiseaux d'eau douce sont au cœur de la problématique de gestion et de protection des écosystèmes.

La CR renferme des zones d'importance incontestable pour la conservation des oiseaux en provenance d'Afrique Occidentale ou de l'hémisphère Nord,

notamment avec la présence du PNOD, de la Réserve Spéciale de Faune du Ndiaël qui constituent des noyaux (aires centrales) au sein de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal.

Le classement de NDIAËL en Réserve Spéciale de Faune et en tant que site RAM SAR est intervenu à un moment où la dégradation des zones humides à l'échelle mondiale, et notamment dans les pays occidentaux, constituait une menace de taille pour la conservation de l'avifaune.

La Communauté Rurale de DIAMA, de par sa position dans le Delta, en plus de son importance comme zone d'hivernage pour les oiseaux africains, joue également un grand rôle de zone de passage pour les oiseaux migrateurs qui traversent le Sahara. Après le long voyage épuisant par dessus la méditerranée et le Sahara, le Delta est la première zone où les oiseaux peuvent reprendre des forces avant de continuer leur voyage. Inversement au printemps, lors de la migration vers le Nord, la vallée est la dernière station intermédiaire de fourrages où les oiseaux attendent les conditions atmosphériques favorables pour entreprendre le grand passage au-dessus du Sahara.

On dénombre au niveau du Parc National des Oiseaux de Djoudj (PNOD), la près de 103 espèces d'oiseaux (comptage mi-janvier 2009). Ces communautés d'oiseaux fréquentent également les zones humides environnantes. Pour ce qui est du cas de la Réserve Spéciale de Faune de Ndiaël, après l'assèchement de la cuvette (10 000 ha), les effectifs ont fortement chuté dans ce site, pour se concentrer de plus en plus au PNOD. Au début des années 1990, la création du plan d'eau résultant d'un drain vers le NDIAËL, avait permis une utilisation régulière par différentes espèces dont les premières qui y furent notées sont les ardéidés, les flamants roses et les pélicans. Ensuite, ce fut le tour des anatidés et des limicoles.

Ainsi, en janvier 1993, sur la zone d'évacuation du trop plein, ont été dénombrés : 70 000 combattants (*Philomachus pugnax)*, 10 000 barges à queue noire, 1 000 anatidés (Trolliet et *al,* 1993). En règle générale, les effectifs en stationnement sont trouvés sur la zone de rejet d'eau au nord de la cuvette

(Kane et *al,* 1999). Depuis 1999, l'augmentation des effectifs d'oiseaux, grâce à la remise en eau du site, à partir des « Trois-Marigots » et du « drain du Ndiaël » aura permis de réintégrer le Ndiaël au décompte annuel réalisé par la DPN en étroite collaboration avec l'ONCFS sur l'ensemble du Delta à la mi-janvier. Cependant, le lac de la Réserve de Ndiaël est en train d'être occupé par les espèces végétales (envahissantes) dont le Typha, qui réduisent considérablement l'effet miroir, phénomène à l'origine de l'attrait des oiseaux sur le plan d'eau.

En ce qui concerne le cas spécifique du Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), il est confronté à l'heure actuelle à une forte pression sur ses zones humides, à cause de la riziculture qui s'approche de plus en plus de la Zone Tampon. Par ailleurs, la pression foncière laisse très peu d'espaces à l'élevage et aux plans d'eau aux environs du parc. Ce qui perturbe d'une part, les oiseaux piscicoles qui ont besoin de se concentrer sur les eaux peu profondes pour se nourrir aisément, et d'autre part les équilibres économiques dans la gestion des espaces ruraux au niveau local.

Il y a aussi les phénomènes de colonisation des plans d'eau du PNOD par les plantes aquatiques (Typha) qui entraînent des perturbations écologiques, voire économiques, dans la Communauté Rurale de Diama. La nappe phréatique subit d'importantes fluctuations saisonnières sous l'influence de la riziculture submergée, dont les apports de quelques 12 000 m3/ha en une campagne pendant une centaine de jours. En dehors de cette période, elle est soumise à l'évaporation par remontée capillaire. Cette nappe se charge de plus en plus en sels solubles ; ce qui influe négativement sur la qualité des sols et par conséquent sur les rendements des cultures agricoles. Durant les différentes rencontres les effets néfastes liés à l'ouverture du canal au niveau de Bango n'ont cessé d'être soulignés surtout avec la diminution de l'eau et de la remontée du sel.

A ces problèmes environnementaux, il y a aussi l'action de l'homme avec la coupe du bois et l'absence de dépôts d'ordures dans les villages. Il faut souligner l'appui du Projet COMPACT dans le cadre de la préservation des ressources naturelles par le financement d'AGR ainsi que l'organisation des villages en comités inter villageois.

L'environnement et la GRN connaissent des perturbations dues, entre autres, à plusieurs facteurs d'ordre naturel ou anthropique à savoir :

- les déficits pluviométriques ;
- la salinisation des terres ;
- le déboisement ;
- la pression foncière ;

Tableau N°7: Impacts des facteurs de perturbations sur l'Environnement

CAUSES (Facteurs de perturbation)	**Effets sur les Ressources Naturelles et l'Environnement en général**			
	R. pédologiques (sols, terres)	**R. Hydriques** (plans d'eau)	**R. Fauniques** (faune terrestre, Avifaune, Ichtyo faune)	**R. Végétales**
Sécheresse	-Diminution de la productivité des terres ; -Réduction du potentiel notamment des sols argileux.	-Diminution des plans d'eau ; -Dessèchement de la cuvette du Ndiaël ;	Concentration des oiseaux piscicoles en permanence au niveau du PNOD (eaux peu profondes)	-Réduction de la biomasse végétale; -Réduction de diversité végétale
Salinisation	-Limitation de la vocation des terres (aux espèces végétales) halophiles	-réduction de la qualité des eaux	Limitation des ressources halieutiques (raréfaction des poissons d'eau douce)	-Réduction de la diversité végétale (Sélection des espèces végétales) halophiles
Déboisement	-Déstructuration des sols -Accentuation de l'érosion éolienne	-Exposition des plans d'eau à une forte Evapotranspiration voir jusqu'à assèchement	Dégradation des habitats de la faune affectant notamment la faune terrestre	-Erosion de la biodiversité végétale -raréfaction du combustible ligneux
Pressions Foncières	-Occupation irrationnelle des terres ; Déséquilibre des écosystèmes	-Agression des zones humides (pour la riziculture)	- Réduction des aires ou territoire des animaux - perturbation des écosystèmes pastoraux ; Mauvaise application de la	Erosion de la biodiversité végétale

			LOAS	
Autres facteurs anthropiques (Aménagements HA, Gestion des eaux, etc.)	-Salinisation	-Pollution des Aires Protégées (Drains d'eau chargée)		Prolifération des plantes aquatiques envahissantes (salade d'eau ; Typha)

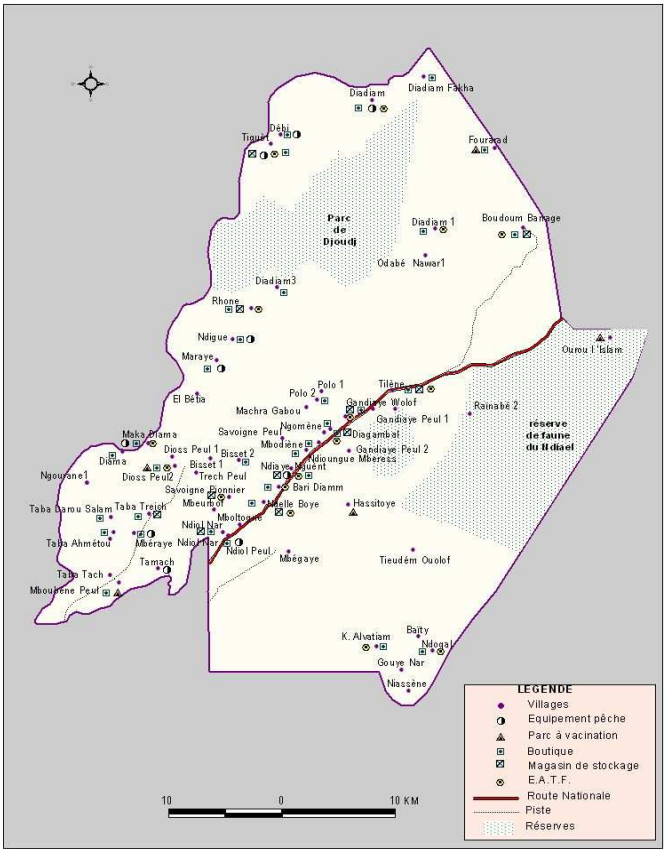
Source : DP Diama 2009

5.9. La sécurité

La CR abrite un poste de gendarmerie, un poste de police frontalière et un poste des douanes, qui sont tous implantés dans le village de DIAMA. Le véritable problème rencontré au niveau de la zone, c'est le vol de bétail.

VI – BILAN DU DIAGNOSTIC DE L'ECONOMIE LOCALE

Carte N°6 : Equipements socio-économiques



Source : DP 2009

L'économie locale repose essentiellement sur le secteur primaire qui est largement dominé par l'agriculture et l'élevage.

6.1 Le foncier

L'ex CR de Ross Béthio, dans lequel se trouve la CR de Diama, avait un potentiel foncier irrigable de 110 000 Ha dont 30 000 ha aménagés par la SAED (Source PLD, Ross Béthio 2008) soit un taux d'aménagement de près de 28%. Si l'on se réfère au découpage de la SAED, la CR correspond au bas Delta et au Delta central. Il existe ainsi dans cette zone de grands aménagements publics (1000 et 3000 ha), des périmètres privés et également des PIV. Il s'agit :

- des Grands Périmètres (GP) qui sont réalisés sur fonds publics et sont gérés par les organisations des producteurs (unions) ;
- des Périmètres Irrigués Privés (PIP) qui sont réalisés sur initiative et financement privés qui sont caractérisés, en général, par des problèmes d'aménagement (planage, drainage) du fait du coût élevé ;
- des Périmètres Irrigués Villageois (PIV) réalisés sur financement public.

Le PDMAS est en train de finaliser l'aménagement de 2750 Ha.

Il existe une forte pression foncière dans la Vallée du Fleuve en général et dans la CR en particulier. Cette situation est essentiellement due au renouveau de l'agriculture avec les programmes spéciaux, plus particulièrement le programme en autosuffisance riz. Les principales contraintes liées au foncier agricole sont les suivantes :

- le manque d'outils de gestion du foncier ;
- la réduction des superficies cultivables du fait de la salinisation des terres par la remonter des eaux salées;
- l'absence d'une gestion rigoureuse du foncier avec à la clef, la non mise à jour du registre foncier pour connaître l'existant ;
- la non application du POAS qui, du reste, constitue le document phare de la gestion du foncier ;
- la mauvaise gestion avec l'absence de prospection avant les délibérations et le manque de suivi dans l'installation des affectataires.

- C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du POAS qui se fait parallèlement avec la présente mission Il faut seulement signaler que cette situation est héritée de l'ancienne équipe du temps de la CR de Ross-Béthio. Le tableau suivant résume la situation foncière dans la CR :

Tableau n°6: Contraintes identifiées dans l'occupation du Sol

CONTRAINTES	**CAUSES**	**ZONES CONCERNEES**
- Difficultés d'accès à l'eau pour le Bétail	- Obturation des toufndés traditionnels - Insuffisances dans l'application de l'ancien POAS - Prolifération du Typha et des autres plantes envahissantes - Tarissement précoce des mares du Diéri - Sollicitations des points d'eau pastoraux pour d'autres usages	TOUTES LES ZONES
- Divagations du bétail	- Défaut de surveillance du bétail - Défaut de protection des champs - Obstruction des pistes de bétail - Réduction de l'espace pastoral par le développement de l'agriculture irriguée	TOUTES LES ZONES
- Conflits entre Agriculteurs et éleveurs	- Divagations du bétail - Défaut de délimitation des zones agricoles et pastorales - Obstruction ou Réduction des couloirs de passage du bétail - Inorganisation de la vaine pâture - Création spontanée, voire anarchique, de toufndés	TOUTES LES ZONES
- Conflits Populations riveraines/Parc	- Pratique de l'agriculture et de l'élevage dans la zone tampon - Installation spontanée de campements d'éleveurs	YALLAR, MBOUNDOUM, DEBIT-TIGUET
- Conflits Eleveurs/Eleveurs	- Non respect des normes de la vaine pâture : brûlis, exclusivité d'accès - Non respect des systèmes locaux de pâture par les transhumants	DEBIT-TIGUET, MBOUNDOUM,
- Conflits Eleveurs/Pêcheurs	- Piétinement des filets par le bétail	
- Conflits entre attributaires	- Défaut de suivi des attributions foncières	TOUTES LES

	- Non respect des procédures d'attribution - Double installation - Non installation de certains attributaires par la commission domaniale	ZONES
- Insuffisances dans la Gestion foncière	- Mauvaise définition des rôles des acteurs - Conflits de compétence entre acteurs du foncier - Manque de contrôle de la commission domaniale par le CR	CR
- Insuffisances dans la gestion des conflits	- Absence d'un cadre formalisé - Mauvaise implication des autorités coutumières - Absence de stratégies de prévention - Absences de débats contradictoires dans le règlement des conflits liés aux divagations	CR

6.1.2. L'agriculture irriguée

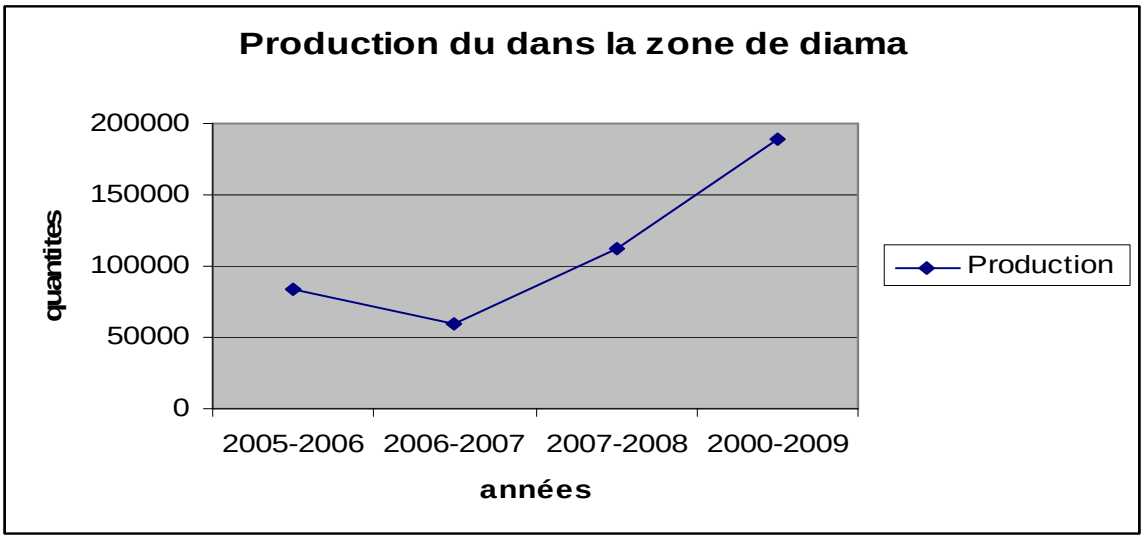
L'agriculture occupe une place centrale dans l'activité économique de la zone. Les formes d'agricultures pratiquées sont essentiellement l'agriculture irriguée et l'agriculture pluviale. Les différentes spéculations de l'agriculture irriguée sont : (i) le riz, (ii) la tomate, (iii) l'oignon, (iv) et divers produits horticoles (gombo, aubergine, etc.).

L'agriculture irriguée est la plus importante dans la CR du fait de la maîtrise de l'eau et des aménagements hydro-agricoles. Elle est pratiquée dans la zone du Walo. Les spéculations les plus pratiquées sont le riz, la tomate et l'oignon. Il faut signaler qu'il existe même des zones qui ne font que la culture du riz comme Mboundoum et Déby-Tiguette. La production de l'oignon, de la tomate et du maïs est plus importante dans les zones de Yallar et de Tack-gagne.

La production

La production de l'agriculture irriguée se fait à travers des aménagements agricoles qui occupent plus de 80% des aménagements de l'ex-CR de Ross Béthio, estimés aux environs de 30.000 ha.

Au courant de ces quatre dernières années, la production du riz dans la zone (Bas Delta et Delta central) se présente comme indiqué dans la figure suivante.



Graphique N°6*: Evolution de la production du riz dans les zones de bas delta et delta central*

Il y a une nette augmentation de la production due à une augmentation des superficies, surtout à partir de 2006/2007 pour atteindre les 31.903 ha en 2008/2009 dans les zones Bas Delta et Delta Central. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs parmi lesquels nous pouvons noter :

- la crise du riz sur le marché international ;
- les programmes spéciaux de l'Etat;
- les ajustements et adaptations des acteurs (producteurs, prestataires, recherche agronomique, crédit agricole, etc.).

En effet la production du riz a considérablement augmenté au courant de ces dernières années; à titre d'exemple la superficie totale exploitée au courant de 2008/2009 (31.903 ha) est supérieure à celle de toute la vallée du fleuve en 2003/2004 (28.034 ha) d'après les statistiques de la SAED. Cette augmentation est soutenue par les initiatives de relance de la production rizicole mises en place par l'Etat (Subvention des intrants, réfection des aménagements, amélioration du matériel d'irrigation, promotion du riz local).

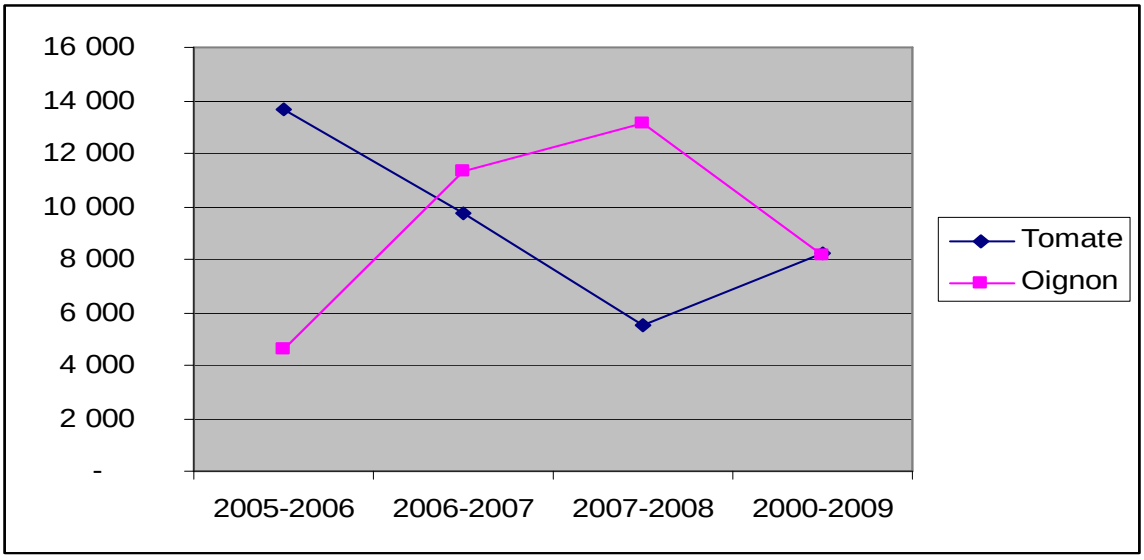
Les différentes variétés cultivées dans le Delta sont : Sahel 12002, Sahel 12001, Sahel 1108 et I2 1529.

En ce qui concerne la production de la tomate et de l'oignon, ces deux spéculations occupent une place très importante dans la consommation et le commerce des produits dits fruits et légumes.

La tomate industrielle est cultivée dans les périmètres irrigués dans les mêmes conditions que le riz. L'oignon quant à elle, arrive en première position, en termes de budget de consommation, avec 20% des dépenses des légumes (Delletrier 97, sur la base des données ESAM).

Durant ces dernières années, les évolutions de la production de ces deux types de spéculation sont contrastées. Il faut souligner que ces spéculations sont généralement cultivées au niveau de la CR plus particulièrement dans les zones de Yallar et de Tack Gagne qui ont des terres plus aptes puisque moins lourdes que celles de Mboundoum et Deby-Tigette. L'évolution de la production et des superficies, au courant des trois dernières campagnes agricoles dans la zone (Bas Delta et Delta centrale) est représentée dans la figure suivante.

Graphique N°7 : **Evolution des superficies cultivées de la Tomate et de l'Oignon**



Source : DP 2009

Il y a une diminution de la production de la tomate au courant des trois dernières campagnes. Cette situation est essentiellement due à la forte concurrence sur le marché et que les deux usines implantées dans la région sont concurrencées par les importations de double concentrée de tomate. A cela, il faut ajouter la forte demande en riz au courant des dernières années, même s'il existe d'autres contraintes, que nous allons aborder dans les paragraphes suivants. La production de la tomate est relativement bien organisée avec la présence d'une interprofession assez forte (CNITI) et des contrats de livraison avec l'usine de SOCAS.

Relativement à l'oignon, il y a une certaine évolution positive de la production au niveau de la zone à l'image de ce qui se passe à travers les principales zones de production du pays. Cette situation est surtout la résultante des dispositions prises par l'Etat du Sénégal à travers l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) qui contingente le secteur. C'est ainsi que pendant une certaine période de l'année, les importations sont gelées le temps d'écouler la production locale.

Pour ce qui est des autres types de spéculation, force est de noter que leur niveau de production est faible, même si pour ce qui est du maïs, des entrepreneurs agricoles commencent à le produire dans la zone. Malgré les potentialités importantes notées au niveau de la production de la culture irriguée, un certain nombre de contraintes ont été soulevées au courant des différentes consultations avec les différents acteurs. Parmi ces contraintes, on note :

- les capacités techniques et managériales des producteurs qui, malgré le paquet de renforcement de capacités et l'expérience qu'ils ont accumulés durant toutes ces années, restent encore faibles.

La mécanisation et l'évolution de l'environnement actuel font que les producteurs doivent être de véritables entrepreneurs, c'est-à-dire être des professionnels de l'agriculture et maîtriser tout le paquet technologique et les outils de gestion pour tirer profit de leurs activités. La production agricole doit être de qualité pour être compétitive sur le marché. Il faut également

souligner que les producteurs ont des limites au niveau de la gestion, des itinéraires techniques, de l'entreprenariat, etc. ;

- une forte dépendance des prestations mécanisées venant de l'extérieur de la CR du fait de l'insuffisance du matériel de travail de sol et de récolte. Au niveau de la Communauté Rurale, il y a un manque notoire de tracteurs, moissonneuses-batteuses. Pour faire l'off-setage, les producteurs sont obligés d'aller au niveau de Ross Béthio, Richard Toll et patienter pour pouvoir en disposer. Au delà de cette accessibilité physique, le coût de la prestation est jugé assez élevé par les producteurs. Cette situation se justifie du fait qu'au niveau de la communauté rurale, trente huit (38) batteuses seulement sont dénombrées;
- l'accès aux intrants constitue également une contrainte majeure, même si l'Etat a pris la décision de subventionner une partie. Il faut souligner, que les producteurs sont généralement obligés de se rendre jusqu'à Ross Béthio pour trouver des intrants. En plus la zone est très enclavée, surtout pendant l'hivernage où l'accès est extrêmement difficile et les magasins de stockage sont insuffisants voire inexistants dans certaines zones. En effet, 21 unités de stockages sont dénombrées mais ne sont pas toutes destinées au stockage des intrants ;
- les aménagements hydro agricoles restent un atout de taille pour la communauté rurale. En effet, l'Etat à travers la SAED et d'autres projets a consenti des investissements très importants pour la zone, non seulement, pour la réalisation des périmètres, mais aussi pour la réalisation d'investissements structurants (ouvrages, canaux, stations de pompage) afin d'assurer la maîtrise de l'eau. Mais, on constate que l'aménagement hydro-agricole présente des limites à savoir :
    - la mauvaise qualité des aménagements, surtout privés ;
    - le manque de rigueur dans la gestion des ouvrages hydrauliques ;
    - le mauvais état de certains ouvrages ;
    - l'envahissement par les herbes de certains canaux, etc.

- le financement de la culture irriguée constitue l'une des préoccupations majeures pour son développement. Il ressort des entretiens que les producteurs éprouvent d'énormes difficultés non seulement pour accéder au financement à temps, mais aussi en volume. Il s'y ajoute, le caractère inadapté du crédit qui est arrimé sur une campagne et non sur le cycle d'activités des producteurs. Egalement, les taux d'intérêts sont jugés élevés, le caractère collectif du crédit (caution solidaire) bloque les plus performants et l'absence presque de crédit d'investissement. Il faut souligner que l'accès au crédit d'investissement relève d'un parcours de combattant du fait de la nature des garanties demandés, de l'inaliénabilité de la terre et de l'absence de type de crédit adapté.

6.1.2.2. L'agriculture pluviale

La culture sous pluie est essentiellement pratiquée dans les zones de Tack Gagne et Thiagnaldé. Les principales spéculations sont : le mil, l'arachide, les melons, le bissap. Il faut noter que les melons et le bissap sont devenus des spéculations qui sont très cultivées dans la zone de Thiagnaldé et procurent des revenus aux populations d'après les différents acteurs qui ont eu à s'exprimer lors du diagnostic externe participatif. La culture du Bissap est essentiellement portée par les femmes.

Au niveau de la culture pluviale, les contraintes majeures soulignées par les producteurs se résument à :

- L'aléa climatique et la pluviométrie aléatoire : la non constance des normales pluviométriques ;
- L'usage de matériels agricoles rudimentaires constitués essentiellement de houes sines ;
- la présence de parasites ;
- un manque de produits phytosanitaire ;
- l'aménagement des surfaces cultivables ;
- la détérioration de la qualité du sol.

6.1.3. La transformation

Le segment de la transformation du produit agricole concerne seulement le riz et la tomate. Pour ce qui est du riz, la transformation se fait à travers des rizeries et des décortiqueuses artisanales de faible capacité. C'est ainsi que dans la zone, deux rizeries sont notées à Mboudoum, des mini-rizeries (Pont gendarme, Thilène, Peul Dia, Ndiaye, Dramé) et des décortiqueuses artisanales. A côté de ces unités de décorticage, nous avons noté aussi des unités de transformation de céréale à savoir des moulins à mil.

Au niveau de la CR, nous avons dénombré 11 unités de décortiqueuses de riz dont 2 rizeries de type moderne et 11 moulins à mil.

Du point de vue de la répartition zonale, nous avons 3 au niveau de Yallar, 3 à Tock Gagne, 4 à Diby-Tiguett et 1 à Mboudoum.

En ce qui concerne la tomate, la seule unité qui assure la transformation est l'usine de SOCAS. Malgré l'existence de ces unités, le secteur agricole reste confronté à des contraintes majeures pour assurer la transformation de sa production, surtout pour une transformation de qualité.

Les unités de transformation ne sont pas suffisantes en nombre et la capacité de transformation en riz de qualité est très limitée. Pour l'instant, il n'y a que deux unités qui ont une capacité importante et qui permettent d'assurer une qualité de transformation satisfaisante. Cette faible capacité de transformation en quantité et en qualité se fait sentir au niveau de la commercialisation.

En somme, les véritables contraintes constatées à ce niveau se lisent à travers :

- une faible capacité de transformation des unités ;
- la qualité du riz transformé n'est pas des meilleures ;
- l'absence de crédit d'équipement à la transformation ;
- l'insuffisance des unités de transformation ;
- l'absence d'unités de transformation de céréale locale en produit fini (Thiakry, arrow, couscous) pouvant booster la production locale.

6.1.4. La commercialisation

Une bonne partie de la production est destinée à la vente pour diverses raisons (remboursement de crédit, régler un problème familial, besoins scolaires des enfants etc.). La commercialisation de la production agricole se fait d'une manière différente selon les types de culture et de filière.

Dans le cas de la production du riz, depuis le désengagement de la SAED des fonctions marchandes, les producteurs, pour des raisons stratégiques, divisent la production en trois parties :

- une partie destinée à la consommation ;
- une partie destinée à la vente aux commerçants pour obtenir des ressources financières et régler des problèmes familiaux ;
- une partie qui est réservée au remboursement du crédit contracté auprès de la CNCAS.

La commercialisation du riz au niveau de la zone se fait sous deux formes : le paddy et le riz blanc et nous constatons :

- des producteurs qui vendent directement leur paddy ;
- des producteurs qui détiennent des unités de décorticage, tout en assurant des prestations de service, transforment leur production, mais aussi font le décorticage et vendent le riz blanc et les sous produits;
- des commerçants qui achètent le paddy, le transforment et vendent le riz blanc et le son.

Concernant l'oignon, nous assistons aujourd'hui à son contingentement avec l'appui de l'ARM qui bloque les importations une fois l'arrivée de la production locale sur le marché. Les producteurs écoulent leur production sur place en vendant aux bana-banas ou dans les centres urbains comme Dakar, St Louis, Louga, Ross Bethio, etc.

La tomate, quant à elle, est directement vendue à l'usine de SOCAS à travers des contrats signés entre elle et les producteurs.

Pour les produits issus de la culture sous pluie, ils sont vendus généralement au niveau local et dans les loumas de Ross Béthio, Mpal et au niveau de St Louis.

Au total, il ressort du diagnostic externe que les principaux marchés d'écoulement de la production agricole de la zone sont ceux de St Louis, Ross Béthio, Mpal, Keur Momar Sarr et l'usine de SOCAS pour la tomate.

Toutefois, il ressort des consultations que la commercialisation de la production agricole reste confrontée à un certain nombre de contraintes que les populations ont soulevé au courant des différents ateliers et rencontres parmi lesquels nous avons :

- le manque d'organisation des circuits de commercialisation ;
- la qualité des produits offerts ;
- la concurrence des produits importés ;
- l'absence de marchés de regroupement ;
- l'atomicité de l'offre ;
- l'accès à l'information économique fiable et à temps ;
- l'insuffisance des infrastructures de stockage ;
- l'insuffisance des moyens de stockage et de conservation ;
- l'enclavement des zones de production ;
- une faible rémunération des produits agricoles ;
- l'insuffisance des moyens de transformation ;
- l'existence de beaucoup d'intermédiaires ;
- une faible capacité des acteurs dans les techniques de commercialisation et de promotion (conditionnement, emballage, marketing, représentation, relations publiques, etc.).

Au total, nous pouvons dire que l'activité économique de la CR repose essentiellement sur l'agriculture, surtout l'agriculture irriguée. La CR dispose d'un atout, même s'il n'est pas encore optimisé à cause d'un certain nombre de contraintes que sont :

- l'accès à l'eau surtout dans la zone du Diéri ;
- la pression et la gestion foncière ;

- la commercialisation ;
- l'accès au crédit adapté et à temps ;
- l'accès à l'information économique, financière et juridique ;
- le manque de professionnalisme de certains producteurs ;
- l'absence d'organisations fortes et dynamique ;
- l'accès limité à l'information faute de maîtrise des circuits, des canaux et des supports de communication ;
- un faible niveau de capacités technique et managérial des producteurs.

La population active est composée de plus de 90% d'agro-pasteurs. La CR est située dans le Delta. Cette situation géographique lui confère des d'importantes potentialités dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, surtout dans la culture irriguée. Parmi ces potentialités, on peut citer :

- des ressources en eau abondantes;
- un capital foncier assez important et propice à l'agriculture irriguée ;
- l'existence d'Aménagements Hydro-Agricoles (AHA) ;
- une longue expérience dans le domaine de la production agricole avec l'appui conseil de la SAED;
- une mécanisation de l'agriculture avec l'existence d'outils de production comme les tracteurs, les moissonneuses batteuses, etc. ;
- une bonne dynamique organisationnelle ;
- l'existence d'industries de transformation agricole.

Au-delà de ces deux activités économiques, les activités de la CR reposent aussi dans les domaines suivants:

- les services agricoles à travers les prestations offertes par les privés ou les unions détenteurs de matériels (batteuses, rizeries, matériel de travail de sol, etc.) ;
- les activités commerciales centrées sur les produits agricoles, les intrants (engrais) ;
- le tourisme surtout le tourisme de chasse et de découvertes (parc de Djoudj) ;
- l'artisanat, à travers la vente des produits tels que les nattes, les perles, colliers, etc.

6.2. Les activités d'élevage

A l'image de l'agriculture, l'élevage constitue une activité très importante au niveau de la zone. Il est pratiqué par l'ensemble des ethnies présentes dans la zone et partout au niveau du territoire de la Communauté Rurale. Toutes les formes d'élevage sont pratiquées dans la zone, à savoir, l'élevage des petits ruminants, l'élevage des bovins, l'aviculture. La composition du cheptel au niveau de la zone issue des estimations du secteur de l'élevage de Ross Béthio pour l'année 2009 se compose comme suit :

Tableau N°7 : Composition du cheptel de la CR de Diama

	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	volaille
Nombre	42.000	46.000	49.000	2.500	1.700	06	50.000

Source: Secteur Ross Béthio

En raison de la présence de cours d'eau, de vastes zones de pâturages (surtout dans le Diéri) et la disponibilité des sous produits agricoles (sons, paille de riz), l'élevage présente des atouts non négligeables. C'est aussi une activité traditionnelle chez les peulhs et les maures qui sont très nombreux au niveau de la communauté rurale de Diama. Il faut toutefois noter, qu'il reste encore de type extensif même si certaines expériences semi-intensives et la pratique de l'aviculture moderne sont signalées.

Malgré ces potentialités, l'élevage reste encore confronté à un certain nombre de problèmes liés à sa pratique, à la faible productivité de la race locale, à l'accès à l'eau, à la poussée des aménagements hydro-agricoles, à la santé animale, au manque d'infrastructures et équipements pastoraux, au manque d'organisation des producteurs, au faible niveau de capacité des éleveurs, au manque de financement de l'activité, au vol de bétail.

Le caractère traditionnel de l'activité freine considérablement l'essor du sous secteur dans la zone. En effet, le rapport entre l'éleveur et son bétail sont des rapports sous tendus par des considérations plus sociologiques qu'économiques. C'est pourquoi, nous nous retrouvons encore à un élevage

dit de prestige ou le nombre de tête procure à son propriétaire un statut social plus élevé et une estime aux yeux des éleveurs.

L'élevage traditionnel est aussi caractérisé par la faiblesse de la productivité de la race locale en lait qui tourne autour de 1,5 litre par jour par bovin. Malgré cette faiblesse, la production de lait est assez importante au niveau de la zone surtout pendant l'hivernage et les producteurs ont du mal à l'écouler sur le marché. L'absence d'unité de conservation, de transformation de lait, fait que le produit est faiblement valorisé de ce devrait considérablement impacté sur le niveau de revenu des producteurs surtout les femmes qui sont les principales actrices dans la commercialisation de ce produit. A cela, il faut ajouter l'enclavement des zones de production et l'accès difficile des principaux centres urbains comme Ross Béthio, Mpal, St Louis, etc.

En ce qui concerne la santé animale, les épizooties les plus fréquentes dans la zone sont : la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire, les tics, la pasteurellose bovine et ovine, la maladie de Newcastle pour la volaille et la peste équine. Le problème de la santé animale est d'autant plus difficile, qu'il n'existe qu'un seul agent d'élevage au niveau de Diama, dépourvu de moyens de travail (pas de bureau, ni de voiture). La seule clinique vétérinaire qui existe dans la zone se trouve à Ross Béthio et est assez éloignée des zones d'élevage. Il faut aussi souligner que les éleveurs éprouvent d'énormes difficultés pour s'approvisionner en médicaments et que les campagnes de vaccinations étaient gelées. Pour la vaccination, il faut noter que les parcs de vaccination, non seulement, ne sont pas suffisants, mais ne sont pas fonctionnelles pour la plus part d'entre eux. Onze (11) parcs de vaccinations sont dénombrés au niveau de la CR dont six (06) fonctionnels (parmi les six parcs fonctionnels seulement 04 sont en bon état comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n°8 : Etat des parcs de vaccination fonctionnels

Villages	Etat	Observation
Fourarat	Fonctionnel	Très bon état

Polo	Fonctionnel	Bon état
Ouro l'Islam	Fonctionnel	Mauvais état
Peul Dious	Fonctionnel	Assez bon état (couloir englouti par le sable
Mboubène	Fonctionnel	Mauvais état
Assi Toye	Fonctionnel	Très bon état

Source: Secteur Ross Béthio

Pour ce qui est de l'accès au pâturage, les principales contraintes soulignées par les éleveurs et les acteurs institutionnels sont relatifs à la diminution de l'espace pastoral du fait des aménagements hydro-agricoles et surtout du non respect des dispositions du PAOS. Ce qui se traduit assez souvent par des conflits entre les producteurs et les éleveurs. A cela, il faut ajouter le déficit pluviométrique surtout dans la zone du Djéri et les feux de brousse. Le déficit en espaces pastoraux est surtout plus ressenti dans la zone du Walo (Yallar, Mboudoum, Dibi-Tiguet et une partie de Thiagnalde).

Toujours dans le chapitre de l'accès à la nourriture du bétail, les producteurs vivent une situation contradictoire. En effet, la CR dispose de résidus de la production agricole très important (son et paille de riz) mais restent presque non utilisé par des éleveurs. Pour ce qui est de la paille, à l'absence du matériel pour faire les bottes, les producteurs préfèrent la bruler sur les champs. L'aliment de bétail reste difficilement accessible par les éleveurs du fait du coût et surtout de l'inexistence de dépôts.

Les éleveurs de la CR restent aussi confrontés aux problèmes d'accès à l'eau pour leur bétail pendant la saison sèche. La mauvaise gestion de l'espace fait qu'il existe de véritables problèmes de couloir passage pour permettre aux troupeaux d'accéder à l'eau. A cela, il faut ajouter la faiblesse du réseau d'adduction d'eau et de l'inexistence des puits pastoraux à cause de la qualité de l'eau souterraine. Le problème d'abreuvement du bétail est plus aigu dans la zone de Thiagnaldé. Cinquante neuf (59) puits traditionnels sont recensés dans la zone, qui le plus souvent ne sont pas opérationnels pendant la saison des pluies et qu'il faut encore creuser pendant la saison sèche.

Le sous secteur connaît aussi des problèmes liés au financement de l'activité. Les éleveurs éprouvent d'énormes difficultés pour accéder au financement adapté à la production, à la commercialisation et à la mise en place d'infrastructures de transformation.

La filière élevage souffre aussi de son manque d'organisation. En effet, des OP de base telles que (MDE, GIE) sont répertoriées au niveau de la zone mais reste encore timides, inexpérimentées. Les performances d'une filière doivent reposer, non seulement, sur des questions techniques et financières, mais aussi sur des organisations fortes et dynamiques qui sont en mesure de défendre les intérêts des acteurs. Mais à l'analyse, on se rend compte que les organisations même si elles existent, elles ne le sont que de nom. Il existe une véritable carence au niveau des renforcements de capacité des éleveurs et plus particulièrement des leaders. Ce déficit de capacité se manifeste par la non maîtrise des aspects de gestion administrative et financière d'une organisation. Les leaders n'ont pas aussi des référentiels solides dans le management et dans les domaines techniques de l'élevage (technique de stabulation, santé animale, technique de cultures fourragères, technique de transformation du lait). A cela, s'ajoute un manque d'information du fait que les éleveurs ne sont pas membres dans leur écrasante majorité, à des faîtières fortes. La commercialisation des produits (vifs, lait) de l'élevage est un problème pour les éleveurs. En effet, les éleveurs écoulent généralement leur bétail aux niveaux du marché hebdomadaire de Keur Momar Sarr et à St Louis.

En somme, le sous secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes, les plus importantes sont :

- le manque d'opérationnalité du POAS ;
- l'accès à l'eau du fait de l'absence de couloir de passage pour le bétail;
- la non-valorisation des résidus agricoles ;
- la santé animale, à cause des parasitoses et l'inaccessibilité des soins de santé animale ;
- un manque d'organisation et un déficit de capacités des éleveurs ;
- la non-valorisation du lait local ;

- l'absence de marché du bétail ;
- l'accès au crédit très faible ;
- le manque d'infrastructures pastorales ;
- le caractère extensif de l'élevage (élevage de prestige) ;
- la faible productivité de la race locale.

6.3. La pêche

La pêche est de type traditionnel et connaît une dynamique de déclin et de diminution de la ressource accentuée par la mise en eau du barrage de Diama. Elle a pourtant été pendant longtemps une activité importante pour les populations de la communauté rurale par les revenus qu'elle procurait et l'utilisation des produits halieutiques dans l'alimentation des ménages. La pêche est une activité traditionnelle dans la zone menée par presque toutes les ethnies plus particulièrement par les « Thioubalos » (pêcheurs). Elle reste toujours une activité traditionnelle et se pratique au niveau du fleuve Sénégal et ses défluents, ainsi que les canaux des aménagements hydro-agricoles. Depuis quelques années, des non résidents, surtout, des maliens, sont apparus dans la zone pour s'adonner à l'activité.

Les pirogues utilisées sont le plus souvent non motorisées. Le parc piroguier compte 56 unités dont 11 motorisées qui sont le plus souvent de petite dimension. Il faut souligner que ces pirogues constituent aussi des moyens de transport pour les populations face au problème de route qui se pose dans la zone.

Du point de vue spatial, la pêche est plus pratiquée dans la zone de Yallar, Mboudoum, Debit Tiguett et dans une moindre mesure dans la zone de Tack Gagne. Les pêcheurs utilisent des filets, des lignes, éperviers et les prises sont vendues dans les villages environnants,à St Louis, et à Ross Béthio. Les débarquements se font dans des aires non aménagées. Malgré les potentialités de la pêche au niveau de la zone, il n'existe pas encore de projet de pisciculture mis en œuvre. Les principales contraintes relevées par les populations durant tout le diagnostic sont :

- la colonisation des eaux de pêche par la typha qui les rend presque inaccessibles ;
- la disparition de certaines espèces de poissions du fait du barrage de Diama ;
- le non respect de la règlementation avec l'utilisation par les maliens des filets de mailles très petites inférieures à 25 cm, entrainant la capture des adultes et les petits poissons. Ce qui contribue à la non-reproduction des espèces ;
- un manque de moyens matériels (filet, pirogue) du fait du faible niveau de revenu des pécheurs et de l'absence de crédit pour l'investissement et de fonctionnement;
- la faiblesse d'encadrement et de soutien dans la formation, l'acquisition de matériel et d'équipement des pêcheurs de la zone par les autorités qui ont en charge le secteur ;
- un manque d'équipement de conservation du fait, surtout de l'absence d'électricité ;
- des difficultés d'écoulement des produits à cause de l'enclavement des villages et de l'éloignement des principaux centres urbains pour lesquels les habitants ont un niveau de revenus plus élevé ;
- un manque d'aire de transformation surtout pour les femmes qui s'activent généralement au niveau de ce segment ;
- l'absence de crédit pour les activités de la pêche non seulement pour l'acquisition de matériels (pirogue, filet), mais aussi pour la commercialisation et la transformation ;
- un manque d'organisation du secteur de la pêche au niveau local pour prendre en charge l'ensemble des préoccupations des acteurs ;
- un déficit de formation dans le domaine de la gestion, du management des organisations, des techniques de pêche, le la législation, de l'environnement, etc.

6.4. Le tourisme

La communauté rurale dispose en outre de potentialités propres importantes :

- le parc du Djoudj, 3ème réserve cynégétique mondiale, réputée pour son accueil d'oiseaux migrateurs et d'espèces en voie de disparition ;
- le barrage de Diama ;
- des campements de chasse pour le tourisme cynégétique qui sont au nombre de quatre : Diama (2), Diadam 3 (1) et Déby (1);
- un artisanat local très riche basé sur le savoir-faire traditionnel des Maures (travail du cuir et des nattes) ;

Le tourisme de la zone est essentiellement basé sur le tourisme cynégétique et la découverte du Parc de Djoudj.

Les activités de la chasse reposent sur deux types à savoir la chasse banale et la chasse organisée. La chasse banale est pratiquée dans les zones qui n'ont pas fait l'objet d'amodiation et en dehors des réserves, tandis que la chasse organisée se pratique dans les zones d'intérêts cynégétiques et les zones de terroir qui ont fait l'objet d'amodiation dans lesquelles l'exercice de la chasse est confié aux exploitants pour une durée déterminée.

La CR dispose aussi de campements pour accueillir les touristes de chasses. Les principaux campements sont : campement de Maka Diama, campement de chasse de Mirador, campement de Ndiaye, le campement de Djoudj.

Le nombre de touristes dénombré au niveau de Djouj durant la période 2000 -2008 s'élève à 108 137 pour des recettes totales de 272 032 000 FCFA dont les 60% sont partagés entre les populations des villages environnants et l'hôtelier. Pour ce qui est des recettes issues des activités de chasse, d'après les sources du service des eaux et forets, l'Etat a perçu 20 227 040 FCFA durant la campagne 2008-2009 à l'échelle de la région dont plus de 70% sont collectées au niveau de la communauté rurale.

Malgré ses potentialités, le tourisme reste encore en marge du circuit de la vallée du fleuve tracé par le service régional du tourisme. C'est dire que le tourisme de la zone ne bénéficie pas encore d'une véritable promotion et reste aussi confronté à des contraintes qui sont :

- l'envahissement des plans d'eau par le Typha réduisant considérablement l'habitat de la faune ;

- la prolifération des chacals causant des dégâts sur la faune sauvage ;
- l'enclavement de la zone du fait de l'absence de pistes praticables en toute période ;
- l'absence d'électricité et d'eau potable dans la zone ;
- le manque de formation des jeunes, surtout ceux qui habitent les villages environnants des parcs et les zones amodiées dans les différents métiers du tourisme ;
- manque et défaut de soutien d'initiative endogène pour investir dans le secteur qui est principalement contrôlé par des non résidents.

6.5. L'artisanat

Au niveau de la CR, nous rencontrons tous les corps de métier (menuiserie, poterie, coiffure, travail de peau, travail de nattes, etc.) .Les activités d'artisanat traditionnel gravitent au tour de la teinture, la tannerie et la fabrication des nattes (tradition Maure). Cette dernière, est plus visible et les produits sont généralement vendus en Mauritanie.

Les différentes contraintes identifiées avec les populations sont :

- le faible niveau d'organisation des artisans ;
- le faible niveau de capacité dans les techniques de productions ;
- l'accès difficile à la matière première surtout les cuirs et peaux ;
- l'insuffisance des moyens matériels de transformation pour la vannerie surtout des bottes, des gans de protection;
- l'insuffisance des ressources financières et l'accès au crédit ;
- le manque de promotion de l'artisanat local du fait de l'absence du soutien des autorités locales et de la non structuration du secteur et surtout son faible niveau de connexion avec la chambre des métiers de saint-louis l'insuffisance des moyens matériels ;
- l'absence de marchés locaux ;
- un manque de soutien de la part des autorités administratives et locales ;

- l'absence de liaison forte avec la chambre des métiers.

6.6. Le commerce

Le commerce est une activité importante dans la CR et il se développe au niveau des gros villages comme Mboundoum Barrage. Il embrasse toutes les activités économiques surtout les produits de denrées alimentaires. Pour ce qui est du petit commerce, il est très important, porté par les femmes et concerne les produits agricoles (riz, légume, etc.).Il faut souligner que le commerce des produits de denrées alimentaires est fortement concurrencé par les produits de la contrebande venant de la Mauritanie qui est un pays très proche et la fraude est une activité très développée dans la zone.

La communauté rurale ne dispose pas encore de marché hebdomadaire et compte seulement onze (11) marchés de petites tailles. Au niveau de chaque village, on note aussi la présence au moins d'une boutique et les consultations font ressortir un total de 164 unités au niveau de la communauté rurale.

Malgré cette relative disponibilité en infrastructures, les activités commerciales restent encore confrontées à des contraintes majeures qui sont relatives à :

- la difficulté d'approvisionnement en produit du fait de l'enclavement ;
- la faiblesse du dynamisme du secteur du fait que l'essentiel des activités commerciales se font en dehors de la CR (Ross-Bethio, Mpal, St-louis, Keur Momar Sar) ;
- l'inexistence de louma ;
- la faiblesse des ressources financière des commerçants par manque de crédit.

VII – BILAN DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

7.1. Le conseil rural

7.1.1. La composition et le fonctionnement

Le conseil rural est l'institution chargée de piloter la communauté rurale et d'impulser la participation des populations aux actions de développement. Le conseil rural de la communauté rurale de Diama a été élu en 2009 à l'issue de la réforme intervenue en 2008 qui a vu la création de la collectivité locale.

La composition du conseil rural est analysé à partir de l'âge, du sexe ; du niveau d'instruction et de l'activité professionnelle des conseillers. Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

Tableau 9 : Composition du conseil rural

	CONSEIL RURAL		
	Indicateur	**Effectif**	**Fréquence(%)**
AGE	Moins de 35 ans	3	7,9%
	35-60 ans	25	66%
	Plus de 60 ans	10	26,1%
	Total	38	100%
SEXE	Femmes	1	3%
	Hommes	37	97%
	Total	38	100%
NIVEAU D'INSTRUCTION	Primaire	10	26,31%
	Secondaire	3	10,53%
	Supérieur	7	18,45%
	Arabe/Coran		
	Aucun	18	44,73%
	Total	38	100%
Catégories socioprofessionnelles	Cultivateurs		
	Agropasteur	25	66%
	Enseignants	1	3%
	commerce	5	13%
	Artisans	5	13%
	Autres	3	8%
	Total	38	100%

Source : DP 2009

Le conseil rural est composé de conseillers qui sont en majorité âgés de 35 à 60 ans. Cette tranche d'âge représente 65,78%, tandis que les moins de 35 ans représentent 7,9% et les plus de 60 ans représente 26,32%, ce qui démontre la faible représentativité des jeunes.

Pour ce qui est de la répartition par sexe, nous avons seulement 5% de femme au niveau du conseil rural, ce qui ne reflète guère leur poids électoral.

A la lecture de ces deux variables, nous constatons que les femmes et les jeunes ne sont pas bien représentés au sein du conseil rural malgré leur forte dominance dans la composition de la population. Le niveau d'instruction des conseillers est relativement faible. Sur la base de la variable niveau d'instruction, on se rend compte que 44,73% des conseillers ne sont pas instruits, les 26,31%, ont le niveau primaire ; 10,53% le niveau secondaire et 18,45% ont le niveau supérieur.

Relativement à l'alphabétisation, nous constatons que le taux est relativement correct d'autant plus que les 65 ,79% sont alphabétisés en langue nationale et les 7,9% en arabe.

Pour ce qui est de la répartition par catégorie socioprofessionnelle, le conseil rural regroupe presque l'ensemble des catégories ; même si les plus représentatives sont les agropasteurs (26,31%), les commerçants (13,15%)., les agriculteurs(31,57%). La prédominance du secteur primaire s'explique par la place que l'agriculture et l'élevage occupent dans les activités économiques de la zone.

En ce qui concerne l'expérience dans la conduite d'une communauté rurale, force est de reconnaitre que la majorité des conseillers sont à leur premier mandat (73,6%). Les élus qui sont leur deuxième mandat représentent 21,85 % tandis que ceux qui sont à trois mandats ne comptent que pour 5,35%.

Dans le cadre de son fonctionnement, le conseil a mis en place des commissions qui sont au que sont :

- Commission domaniale;
- Commission des finances ;
- Commission éducation ;
- Commission santé ;
- Commission hydraulique ;

- Commission aménagement ;
- Habitat ;
- Commission jeunes et sport ;
- Commission culturelle.

Le PCR s'appuie également sur un Assistant Communautaire recruté il y a presque 3 mois qui a un niveau d'étude de terminale avec une expérience de 6 ans dans l'enseignement. A ce titre, il n'a aucune formation dans le domaine de la gestion des collectivités locales. C'est dire qu'il éprouve des difficultés dans la réalisation des ses taches quotidiennes. Il n'a à ce jour reçu aucune formation et a du mal à maitriser sa mission. Aussi, il a besoin d'un renforcement de ses capacités dans les thèmes qui sont relatifs à sa mission et sur les principes de décentralisation d'une façon générale.

A l'analyse, force est de constater qu'il existe des blocages dans le fonctionnement normal du conseil. Cette situation est d'autant compréhensible du fait que la collectivité locale vient tout juste d'être créée et qu'elle ne dispose pas jusqu'à ce jour d'un local fonctionnel. Il y a seulement trois mois que le conseil a loué un local qu'il a fini tout juste de réfectionner et ne dispose pas encore d'équipements en termes de bureau, de meuble de rangement, de fourniture de bureau

Le conseil rural entretient de très bons rapports avec l'ensemble des services de l'Etat, les structures partenaires et surtout avec l'ARD, la SAED et met en place petit à petit les bases d'une bonne administration locale pour satisfaire les besoins des populations. Les actions entreprises par le CR avec la signature de convention avec le Plan Internationale, la réalisation d'un PLD, 3PDR sont autant d'acte qui font que le conseil rural est entrain de faire des pour relever le défi du développement de la CR.

7.1.2. L'état des ressources financière de la

- **Les recettes de la CR**

La lecture du budget de 2009 a permis d'avoir les sources de recette de la CR en 2009.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, elles se présentent comme le montre le tableau suivant:

Tableau n°10: Répartition des recettes de fonctionnment

Désignation	***Montant***	***Taux***
Droit d'alignement et frais de bornage	5 000 000	
Produits des actes administratifs et d'état civil	1 000 000	
Produits d'exploitation	***6 000 000***	***4%***
Produits de location de souks	1 440 000	
Produits de location de cantines	500 000	
Produits de droits de place	1 500 000	
Produits sur vente d'animaux	500 000	
Produits de stationnement sur la voie publique	500 000	
Droit doccupation du domaine public	1 000 000	
Droit de fourriére	500 000	
Produits domaniaux	***5 940 000***	***4%***
Minimum fiscal	4 000 000	
Contribution des patentes	75 000 000	
Licences	100 000	
Taxe rurale	20 000 000	
Foncier bati	20 000 000	
Contribution Globale Unique	3 000 000	
Impots locaux	**122 100 000**	***86%***
Taxes sur les véhicules hippomobiles	500 000	
Taxes sur les produits	200 000	
Taxe sur l'électricité consommée	200 000	
Taxe sur l'eau	200 000	
Taxes Communautaire	***1 100 000***	***1%***
Produit des amandes correctionnelles ou de simple police	3 000 000	
Recettes éventuelles ou imprévus	4 000 000	
Produits divers	***7 000 000***	***5%***
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**142 140 000**	***100%***

Source : Budget 2009 de la CR

Les recettes de fonctionnement de la CR s'élévent à **142 149 000** FCFA et proviennent ressources propres que le conseil rural tire de recettes fiscales (impôts et taxes), non fiscales (produits d'exploitation et du domaine) et de recettes diverses (produits divers) et des produits divers .

En ce qui concerne les recette d'investissement , elle proviennent des fonds de concours, des excedents de fonctionnement capitalisésn la participation

des populations.Le tableau suivant indique la répartition des recettes d'investissement au courant de l'année 2009:

Tableau n°11: Répartition des récettes d'investissement

LIBELLES	**Montants**	**Part en %**
Autres fonds de concours	32 000 000	
Dons et legs en capital	2 000 000	
Total Fonds de dotation	**34 000 000**	**71%**
Excédent de fonctionnement capitalisé	13 840 000	
Total Excédent de fonctionnement capitalisé	**13 840 000**	**29%**
Total recettes d'investissement	**47 840 000**	**100%**

Source : Budget 2009 de la CR

Les recettes d'investissement de la CR sont essentiellement constitue de fonds de doation qui représente 71%.

- **Les dépenses de la CR**

Les dépenses de la CR sont constituées principalement des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Pour ce qui est des _dépenses de fonctionnement pour l'année budgetaire 2009, elles sont arrétées à la somme 142 140 000 FCF réparties comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n°12 : les dépenses de fonctionnement

Désignation	**Montant**	Part en %
Contingents et participation	2 000 000	1%
Cabinet du PCR	36 850 000	26%
Secrétariat et bureau	10 950 000	8%
Recette rurale	3 900 000	3%
Service perception rurale	800 000	1%
Propriétés rurale	5 800 000	4%
Protection population contre les accidents fleaux et calamitées	7 800 000	5%
Néttoiement	7 900 000	6%
Ateliers et Garages	4 000 000	3%
Eclairage public	10 000 000	7%
Education Jeunesse Culture et Culture	17 500 000	12%

Santé Hygiéne et Action Sociale	2 800 000	2%
Fêtes et Cérémonies Publiques	1 500 000	1%
Dépenses Diverse	16 500 000	12%
Prélevement pour dépenses d'investissement	13 840 000	10%
Total des dépenses de fonctionnement	**142 140 000**	**100%**

Source : Budget 2009 de la CR

Les dépenses de fonctionnement sont largement dominées par le fonctionnement du cabinet du PCR et du secrétariat qui représentent prés de 34% des dépenses.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles s'élevent à 47 840 000 FCFA et sa répartition se présente comme suit dans le tableau suivant.

Tableau n°13 : répartition des dépenses d'investissement

Désignation	**Montant**	**Part en %**
Voirie	9 500 000	20%
Santé et action sociale	15 000 000	31%
Eduction, jeunesse et sport	18 350 000	38%
Action de développement	2 990 000	6%
Etude générale	2 000 000	4%
Total des dépenses investissement	**47 840 000**	**100%**

Source : Budget 2009 de la CR

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de la santé, hygienne et de l'éducation jeunesse et culture.

7.2. Les Organisations de producteurs et socioprofessionneles

Tous les types d'organisations sont présents dans la communauté rurale. Nous avons des interprofessions, des organisations de base et des faitières.

En ce qui concerne les faitières et les organisations de base, nous pouvons citer ;

- l'Association des Producteurs d'Oignons de la Vallée (APOV) ;
- la Maison Des Eleveurs (MDE) ;
- les Groupements de Promotion Féminins (GPF) ;
- les Associations Sportives et Culturels (ASC) ;
- les Comités villageois de Développement (CVD) ;
- les Comités Professionnels (santé, éducation, comité de gestion des AEP, unions hydrauliques, etc.) ;
- les GIE, les Dahira, etc.

Au niveau de la communauté rurale près de 353 organisations communautaires de base sont dénombrées. Il y a une forte présence des Groupements de Promotion Féminin dans l'espace de la CR ; ce qui témoigne une forte dynamique organisationnelle. Mais durant tout le processus du diagnostic, les principaux leaders n'ont cessé de rappeler les véritables contraintes auxquelles ces organisations sont confrontées, à savoir :

- une certaine léthargie observée au niveau de certaines organisations du fait d'un manque d'activités, d'un manque de maitrise des rôles et responsabilités des dirigeants et parfois d'un manque de transparence dans la gestion, qui se traduit par la démotivation des membres ;
- de l'insuffisance des moyens financiers et matériels qui freine le développement des activités ;
- d'un manque de définition claire d'un plan de développement organisationnel qui prend en charge les dimensions stratégiques, les plans d'action et les plans d'affaire ;
- du faible niveau de capacité des élus dans le domaine de management des organisations, dans la gestion, dans le contrôle et dans les domaines techniques (transformation, itinéraire technique, montage de projet, entretien et réparation, etc.) ;
- le manque de suivi et d'encadrement de ces organisations.

A l'échelle de la communauté rurale pour le moment il n'y pas encore une synergie de toutes ces formes d'organisations, ni une forte implication de ces organisations dans le fonctionnement du conseil rural Mais avec la mise en place des CVD et les CIVD l'espoir de voir des organisations jouer un rôle important dans le développement de la collectivité locale est permis.

A coté de ces organisations de base, sont répertories des organisations de grandes dimensions qui sont plus tournées vers l'agriculture et qui sont généralement structurées autour des filières. C'est ainsi que nous avons :

- le Comité Interprofessionnel du Riz (CIRIZ) ;
- le Comité National Interprofessionnel de la Tomate Industrielle (CNIPTI).
- l'Association des producteurs d'Oignon de la Vallée (APOV) ;
- la Fédération des Périmètres Auto-gérées (FPA).

Les véritables problèmes rencontrés au niveau de ces organisations sont :

- l'accès et la diffusion de l'information économique et financière ;
- faible capacité d'action des organisations pour prendre en charge toutes les préoccupations des membres (ressources financières limité, moyen de déplacement, bureau fonctionnel, etc.)
- niveau faible dans les domaines des procédures de passation de marché, management d'une organisation, plaidoyer, mobilisation sociale, négociation, surveillance des travaux, technique de multiplication des semences, technique de communication ;
- faible niveau dans les techniques de commercialisation.

7.3. Les Services de l'Etat, les structures d'encadrement et de formation

Les services de l'Etat qui interviennent dans la CR sont :

- la sous-préfecture, bien que Ndiaye soit le chef lieu de l'arrondissement, les locaux se trouvent toujours à Ross-Béthio ;

- les services techniques traditionnels tels que l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, et tous les autres démembrements de l'Etat présents dans la région ;
- le Centre d'Appui au Développement Local, qui est le bras technique de la sous préfecture, assiste et accompagne les populations dans la conduite des actions de développement local ;
- l'Agence Régionale de Développement (ARD), qui est le bras technique des collectivités locales ;

Les principales structures d'encadrement identifiées dans la zone et qui interviennent dans le champ de la production agricole, sont :

- la SAED, qui fournit un appui agricole dans l'aménagement hydro-agricole, dans le conseil, et dans la mise en place d'outils de gestion du foncier (PAOS) ;
- l'ANCAR, dont la mission principale est le conseil agricole, exécute la composante « Appui aux organisations de producteurs » du PSAOPII et déroule des programmes de renforcement de capacités techniques, organisationnelles, etc. ;
- l'ISRA, qui intervient dans le champ de la recherche pour l'amélioration du potentiel semencier et l'itinéraire technique ;
- l'ADROA, qui est l'un des 15 centres internationaux de recherche agricole regroupés au sein du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI) et qui dispose de l'une de ses deux fermes expérimentales à Ndiaye, dans la communauté rurale de Diama.

Les principales structures d'appui à la professionnalisation et à la formation sont :

- le Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers Agricoles, qui intervient dans la formation et la professionnalisation des producteurs ;

- les Centres de Gestion et d'Economie Rurale, qui interviennent dans le renforcement de capacités et la mise en place d'outils de gestion pour améliorer la performance des producteurs et dans la formation et l'assistance des élus locaux;

7.4. Les partenaires techniques et financiers

Les différents partenaires techniques et financiers identifiés au niveau de la CR et leur domaine d'intervention se résument dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Partenaires techniques et financiers du conseil rural

Partenaires	**Domaines d'intervention**	Zones d'interventio n	Durée
PDMAS	-aménagement hydro-agricole ; -formation ; -réalisation de pistes de production ; -financement des activités de production agricole	CR	
PACR-VFS	-Appui à la gestion foncière - Appui à l'élaboration d'outils de planification - Appui financier - Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage	CR	5 ans
PNDL	-Appui à l'élaboration d'outils de planification - Appui financier - Renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage	CR	
3PRD	-aménagement hydro-agricole; -financement de la production et commercialisation; -appui, formation	CR	

ANCAR	Conseil agricole et rural Appuis recherche de financements Amélioration des techniques productives	CR	Durée indéterminée
ARD	Appui à la planification locale Renforcement de capacités des conseillers ruraux Assistance des CR dans leurs options de développement local Promotion de la coopération décentralisée	CR	Durée indéterminée
CADL	Appuis conseils GPF Appuis planification locale Conseiller technique du conseil rural	CR	Durée indéterminée
COMPACT	Environnement, micro crédit	CR	
Lux-Development,	l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement	CR	
Plan Sénégal	- Education, santé, action sociale, agriculture	CR	Durée indéterminée
SAED	- formation - Agriculture -appui accompagnement	CR	Durée indéterminée

VIII - LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Les principales conclusions du diagnostic sont regroupées dans le tableau suivant en terme atouts/potentialités, les contraintes ainsi que les hypothèses de solution.

Tableau N°15 : synthèse du diagnostic

Secteurs	Atouts/Potentialités	Contraintes	Hypothèses de solutions
Education	• Existence de l'enseignement préscolaire, primaire, moyen et arabo-coranique • Forte volonté d'instruire les enfants • Dynamisme de l'enseignement arabo-coranique • Appui des ONG et partenaires	- Manque d'infrastructures et équipements scolaires ; - Forte présence de cycles incomplets ; - Forte présence d'abris provisoires	- Construction et équipements d'infrastructures scolaires ; - Réfection des salles de classe ; - Dotation des structures en tables banc, chaises, armoires et tableaux
		- Insuffisance du personnel enseignant ; - Existence de classe à double flux et multigrade	- Affectation d'enseignant en nombre suffisant ; - Construction de nouvelles salles de classe
		- Manque de sécurité et d'hygiène	- Clôturer les établissements ; - Recruter des gardiens ; - Construction de box sanitaires ; - Electrification des écoles ; - Fourniture en eau potable.
		- Manque de tuteurs pour les élèves des collèges ; - Enclavement des villages ; - Manque des moyens de transport	- Multiplier les collèges de proximités ; - Construction et entretien des pistes ; - Construction des cantines scolaires ; - Dotation de bus de ramassage des élèves ; - Octroi de bourses scolaires.
		- Absence de centre de formation professionnelle	- Construction d'un centre de formation professionnelle
		- Insuffisance des centres d'alphabétisation	- Rechercher des partenaires en alphabétisation
		- Manque d'appui de l'éducation franco-arabe	- Construction et équipement des Dahra ; - Appui à la prise en charge des maitres coraniques ;

		- Faible dynamisme des organisations (APE, CGE, CODEF)	- Renforcer les capacités de ces organisations ; - Renforcer les moyens de ces comités.
Santé et hygiène	• Existence de 6 Postes de santé • Existence de 26 cases de santé dont 20 fonctionnels • Existence de 2 ambulances ; • Existence de personnel local formé (relais, ASC, matrones) ; • Comites de santé fonctionnelle • Forte implication des partenaires	- Insuffisance des infrastructures de santé	- Construction de cases de santé ; - Réhabilitation de certains postes ;
		- Manque de fonctionnement des cases de santé	- Informer les populations sur le rôle d'une case de santé ; - Assurer la prise en charge du personnel ; - Participation de la population à la prise en charge du personnel ; - Respecter la pyramide sanitaire ;
		- Insuffisance de personnel qualifié	- Affecter des sages femmes d'Etat ; - Recycler les matrones et les ASC
		- Manque de matériels	- Equipement des infrastructures (cases de santé, postes de santé)
		- Difficultés d'évacuation des malades	- Dotation d'ambulances ; - Construction de pistes ;
		- Accès difficile des médicaments	- Augmentation des dotations en médicament ; - Ouverture de dépôt de pharmacie
		- Existence de maladies hydriques	- Mener des IEC - Finaliser l'AEP ;
		- Manque de sécurité et d'hygiène	- Mettre en place des systèmes de collecte des ordures ménagères ; - Recruter des gardiens ; - Construction de clôture ; - Electrification des structures ; - Fourniture en eau potable des structures
Promotion féminine	• Forte dynamisme des associations féminines ; • Participation effective dans les activités économiques ;	- Fortes contraintes domestiques	- Acquisition des équipements d'allégement des travaux ; - Réalisation d'AEP ;
		- Faible niveau de formation	- Dotation de centre ; - Ouverture des centres d'alphabétisation ;

	• Existence de commission féminine ; • Existence de partenaires -		- Mise en œuvre des programmes de renforcement de capacités (gestion, rôle et responsabilité, management, etc.)
		- Accès au foncier	- Affecter des quotas aux femmes ; - Aménagement des terres octroyées aux femmes
		- Faible représentativité aux instances de décision	- Promouvoir le leadership féminin ; - Appliquer la parité
		- Manque de financement	- Faciliter l'accès au crédit ; - Appui à la mise en place de structure de microfinance ; - Financer les AGR
Jeunesse, sport et culture	• Population très jeune • Existence de Commission Jeunesse au Conseil Rural ; • Existence d'ASC dans tous les villages ; • Existence d'aire de jeu ; • Existence de foyers des jeunes	- Manque d'infrastructures socioculturelles et sportives	- Aménager et équiper des aires de jeu ; - Réhabiliter les foyers non fonctionnels ; - Construire et équiper des foyers des jeunes ; - Dotation en équipement sportifs et culturels ; - Construction de plateaux sportifs**.**
		- Faiblesse des capacités techniques	- Construction et équipement de centre de formation ; - Dérouler des programmes de renforcement de capacité des jeunes(gestion, organisation, montage de projet etc)
		- Faible représentativité des jeunes au centre de décision	- Associer les jeunes dans les décisions
		- Faible dynamisme des ASC	- Formaliser les ASC ; - Faciliter l'affiliation des ASC au mouvement Navetane ; - Organiser des tournois ;
		- Faiblesse des capacités financières	- Appui dans le financement ; - Facilitation à l'accès au crédit ; - Financement d'activités génératrices de revenus
Hydraulique rurale et l'énergie	• Existence d'eaux de surface et souterraine • Existence d'AEP ;	- Faiblesse de couverture du réseau AEP ; - Cout élevé des pastilles	- Finalisation du réseau Gorom Lamsar ; - Faire des raccordements domestiques ; - Démultiplication des stations de potabilisation ;

	• Début de réalisation du projet gorom lampsar • Existence de réseau électrique • Existence de partenaires	utilisées dans le traitement des eaux ; - Salinisation de l'eau ;	- Subventionner les pastilles utilisées dans le traitement des eaux, - Raccordement des villages non desservis au réseau AEP
		- Faible couverture électrique	- Etendre le réseau électrique - Densification réseau dans les villages électrifiés
		- Forte utilisation du bois	- Promotion des foyers améliorés ; - Financement des boutiques à Gaz
Transport et de télécommunication environnement	• Existence de pistes ; • Existence de la RN2 et du bretelle de Diama ; • Couverture de la CR par les réseaux téléphoniques ; • Présence de partenaire (projet et programme) • Existence de forêt classée • Existence de Réserves • Existence d'organisation autour de l'environnement ; • Intervention de partenaires	- Enclavement et étendu de la CR ; - Pistes défectueuses ;	- Construction de pistes de désenclavement ; - Construction des passages (ponts, buses) ; - Entretien et réparation des pistes ;
		- Réseau instable ; - Insuffisance de la ligne fixe	- Amélioration la qualité du réseau ; - Etendre la ligne fixe.
		- Dégradation de l'environnement	- Reboisement ; - Sensibilisation et information ; - Appui à la mise en place des boutiques de vente de Gaz ; - Construction de foyer amélioré ; - Protection des espèces
		- Non existence de dépôts d'ordures	- Mise en place d'un système de gestion des ordures
		- Faible capacités d'action des organisations	- Financement des AGR ; - Appui à l'organisation des organisations ; - Programmes de renforcement de capacités
Sécurité	• Présence d'un Poste de gendarmerie • Proximité de la commune de Ross béthio	- Enclavement des villages ; - Manque de collaboration des populations avec les forces de l'ordre ; - Manque de pistes	- Mener des activités de sensibilisation ; - Construction des pistes de production ;
Agriculture	• Disponibilité de terres cultivables et fertiles	- Insuffisance hydraulique agricole ;	- Curage des canaux ; - Réalisation de canaux pour emmener dans le djiri ;

	• Maitrise de l'eau • Extension des canaux • Agriculture fortement mécanisées ; • Main d'œuvre qualifié et pas chère ; • Forte expérience dans l'agriculture ; • Proximité des structures d'encadrement ; • Une certaine maitrise des itinéraires techniques ; • L'existence d'un marché potentiel ; • Existence de projet et programmes ; • Existence d'une banque spécialisée dans le financement de l'agriculture ; • Existence d'organisation assez représentative ; • Existence d'unité de transformation	- Dépendance de la pluie dans le diéri ; - Accès collectif à l'irrigation	- Construction de bassin de rétention ; - Réhabilitation des stations de pompage ; - Réhabilité les aménagements ; - Réaliser d'autre aménagement
		- Non maitrise du foncier agricole	- Tenir correctement le registre foncier ; - Faire l'audit du foncier ; - Respecter le PAOS ;
		- Accès difficile aux intrants	- Subvention et accès aux semences ; - Faire des achats groupés ; - Construire des magasins de stockages ; - Promouvoir l'installation des fournisseurs dans la zone ;
		- Manque de prestataires en fourniture de service agricole	- Appui dans l'acquisition du matériel de travail de sol ; - Appui à l'acquisition du matériel de récolte
		- Insuffisance et inadaptation du crédit	- Mettre en place un crédit équipement ; - Mettre en place un crédit d'installation ; - Mettre en place un crédit de commercialisation ; - Mettre en place un crédit qualité sur le cycle d'activité et non sur une campagne ; - Appui à la mise en place de mutuelle des producteurs
		- Attaque de Parasites et d'oiseaux granivores	- Mettre à la disposition des producteurs des produits phytosianitaires ; - Renforcer les moyens du service de la DPV ;
		- Problèmes de commercialisation	- Construction de pistes ; - Construction de magasins de stockages ; - Installation d'unités de transformation ; - Renforcer la capacité technique des producteurs en techniques de marketing ; - Organisation du circuit de commercialisation ; - Construction de marchés de regroupement des produits agricoles ;

			- Participation au foires et salon pour la promotion des produits locaux
Elevage	• Existence de beaucoup points d'eau et de plan d'eau • Biomasse abondante ; • Existence de sous produits agricoles ; • Tradition séculaire de l'élevage ; • Existence de structure d'encadrement	- Accès difficile au point d'eau	- Aménager des parcours de bétail ; - Respecter les dispositions du PAOS ; - Mise en place des bassins de rétention ; - Ouvrir des canaux dans le djeri
		- Problèmes de santé animale	- Renforcer les campagnes de vaccination ; - Renforcer les moyens des agents du service vétérinaire ; - Ouverture de dépôts de pharmacie vétérinaire ;
		- Insuffisance et cherté des aliments pour bétail	- Ouverture des magasins d'aliment de bétail ; - Appui à l'équipement pour botte ; - Accessibilité des aliments pour bétail ; - Mener des sensibilisations sur les feux de brousse ; - Ouvrir des pare-feux ;
		- Vol de bétail	- Renforcer les relations avec la gendarmerie ; - Marquage du bétail ;
		- Caractère extensif de l'élevage	- Intensification de l'insémination artificielle ; - Promotion de l'élevage semi-intensif ; - Mise en place d'unités de transformation du lait
		- Commercialisation	- Création de marché de bétail ; - Aménagement d'aires d'abattage ;
		- Financement	- Mettre en place une ligne de crédit pour l'élevage
		- Organisation	- Appui à la structuration des organisations ; - Former les producteurs dans les techniques d'embouche, de récolte et de conservation de fourrage ; - Former les leaders dans les techniques de gestion, de management
Pêche	• Existence de plans d'eau • Activité traditionnelle	- Manque de matériel et équipements	- Appui à l'acquisition de matériel et équipement pour la pêche (pirogue, filet) et des équipements de transformation ;

			- Aménager des aires de débarquement
		- Diminution de la ressource halieutique	- Promotion de l'aquaculture ; - Aménager des aires de repos biologique ; - Respecter les normes de la pêche ; - Aménagement aires de transformation - Renforcement moyens financiers de production
		- Manque de ressources financières	- Faciliter l'accès au crédit ; - Mettre en place une ligne de crédit pour l'investissement
		- Faible niveau organisationnel et technique	- Renforcer le niveau organisationnel des pécheurs ; - Renforcer le niveau capacité technique des pécheurs et des femmes transformatrices
		- Commercialisation	- Construire des pistes de production ; - Brancher les villages au réseau électrique ; - Doter les pécheurs du matériel de conservation
Tourisme	• Existence de zones amodiées ; • Existence de réserves	- Manque de ressources financières et techniques pour les promoteurs locaux	- Alléger les formalités - Proposer des tarifs incitatifs - Faciliter l'installation des promoteurs locaux ; - Former les acteurs dans les métiers du tourisme (guide, restauration etc) ;
		- Enclavement et absence d'eau et d'électricité	- Construction et réhabilitation des pistes ; - Fournir l'eau et l'électricité
		- Faible valorisation des potentialités de la zone	- Vendre la destination zonale ; - Liaison avec les grands opérateurs ; - Appui des autorités ;
Commerce et de l'artisanat	• Diversité de l'artisanat • Présence du tourisme	- Difficultés d'accès à la matière première	- Facilité à l'accès à la matière première ; - Appui à la création de magasins destinés à la vente de la matière première
		- Faible capacités techniques des acteurs	- Dérouler des programmes de renforcement de capacités ; - Appuyer à la mise en place d'organisations fortes des artisans.
		- Difficultés de	- Participation aux foires ;

		commercialisation	- Désenclaver la zone ; - Construction de marchés ; - Création d'un Louma ; - Construction d'un centre artisanal
		- Faiblesse des outils de production des artisans	- Favoriser l'acquisition en équipements modernes
		- Manque d'équipements de commerce	- Equipement de marchés - Aménagement de marché hebdomadaire communautaire
		- Faible valorisation de la production agricole locale	- Appui à la mise en place d'unités de transformation et de commercialisation des produits locaux ; - Promotion des produits locaux
		- Insuffisance des ressources financières	- Faciliter l'accès au crédit
Conseil Rural	• Recrutement de l'ASCOM • Existence de partenaires • Fort dynamisme associatif • Collaboration avec les services techniques de l'Etat ; • Bonne collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat	- Ressources financières limitées	- Augmentation des allocations de l'Etat, - Recouvrement intégral de l'impôt local ; - Mener des activités de sensibilisation ; - Promotion de coopération décentralisée ; - Recherche de partenaire
		- Fonctionnement du conseil faible	- Equiper le maison communautaire ; - Construction d'une maison communautaire ; - Dotation en fourniture de bureau ; - Présence plus régulière du bureau ; - Renforcer les capacités de l'ASCOM
		- Faible capacité technique des élus	- Dérouler des programmes de capacités pour les élus ; - Faire un suivi assistance
		- Faiblesse des moyens de services de l'Etat	- Renforcement les moyens techniques et humains des services techniques de l'Etat
		-	-

Le diagnostic participatif a révélé et mis en évidence d'énormes potentialités susceptibles de servir de leviers à une politique locale de développement économique et social. En effet, les principaux atouts et potentialités de la communauté rurale, sont, entre autres, liés aux aspects suivants :

- une population active disposant d'une certaine expérience dans la production agricole ;
- une production agricole importante, surtout le riz et le maraichage (tomates, oignons) du fait de l'importance du réseau hydrographique ;
- un potentiel des terres cultivables (qui seraient équivalentes à plus de 50% des terres cultivables de l'ex CR de Ross Béthio, estimées à 110 000 ha) et de la nature des sols (surtout ceux du Walo) propices à la culture irriguée ;
- de réelles opportunités pour l'élevage qui peut ainsi largement profiter de la valorisation sous produits agricoles ;
- de opportunités de développement du tourisme, avec l'existence du parc de Djoudj, du barrage de DIAMA, de la réserve de Ndiaël et des zones amodiées ;
- une intervention des projets/programmes intervenant dans la zone présence de projets et programmes qui interviennent dans le développement local et agricole à l'image du PDMAS, du PNDL, du PACR,du Plan International, LuxDev et du projet 3 PRD qui va bientôt démarrer ;
- un dispositif d'appui-conseil avec la SAED, l'ANCAR, l'ARD et la recherche agricole ;
- la proximité des structures d'appui à la formation et à la professionnalisation des producteurs comme le CIFA et les CGER.

Malgré ces atouts et potentialités, la communauté rurale fait face à des contraintes majeures parmi lesquelles, nous pouvons citer :

- la non maîtrise de la gestion foncière entraînant des conflits entre éleveurs et agriculteurs, des occupations anarchiques des sols,

l'insuffisance des zones de pâturages et une pression forte sur l'environnement ;

- l'enclavement de la majorité des villages, du fait de l'insuffisance de pistes de production fonctionnelles ce qui limite considérablement le développement du transport et entraîne par conséquent des difficultés d'accès des populations aux infrastructures sociales de base (écoles, postes de santé) et d'évacuation de la production agricole vers les principaux marchés ;
- le déficit d'infrastructures de stockage de la production agricole ;
- le déficit d'unités de transformation des produits agricoles ;
- la faiblesse des outils de production liés au travail de sol, de récolte, etc. ;
- le manque d'accès à l'eau potable pour presque toutes les populations ;
- l'insuffisance des structures de santé qui répondent aux normes sanitaires avec un personnel qualifié en nombre et des équipements adéquats ;
- l'insuffisance des structures scolaires qui garantissent un environnement favorable à une éducation de qualité ;
- la prise en charge des problèmes spécifiques des couches vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes du 3ème âge (accès à la terre, équipement socio-éducatif, infrastructures sportives, accès aux soins de santé, etc.) ;
- la faible capacité d'action du conseil rural tant du point de vue de ses ressources financières que des outils de travail.

IX : ORIENTATION ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans le but d'asseoir les mécanismes d'un développement humain durable, la communauté rurale doit inscrire son action dans le cadre du développement global de la région de Saint-Louis en essayant autant que

possible de réduire le gap qui la sépare des OMD. L'option politique locale, largement partagée par tous les acteurs locaux, est de faire de la CR de DIAMA un pôle de développement agricole articulé autour des principes directeurs suivants :

- favoriser une bonne gouvernance locale en assurant une réelle participation citoyenne dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement ;
- promouvoir l'accroissement des revenus monétaires en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- assurer une gestion saine et rigoureuse du potentiel foncier de la CR qui est le principal levier de développement de la CR ;
- assurer une valorisation des potentialités locales fondée sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

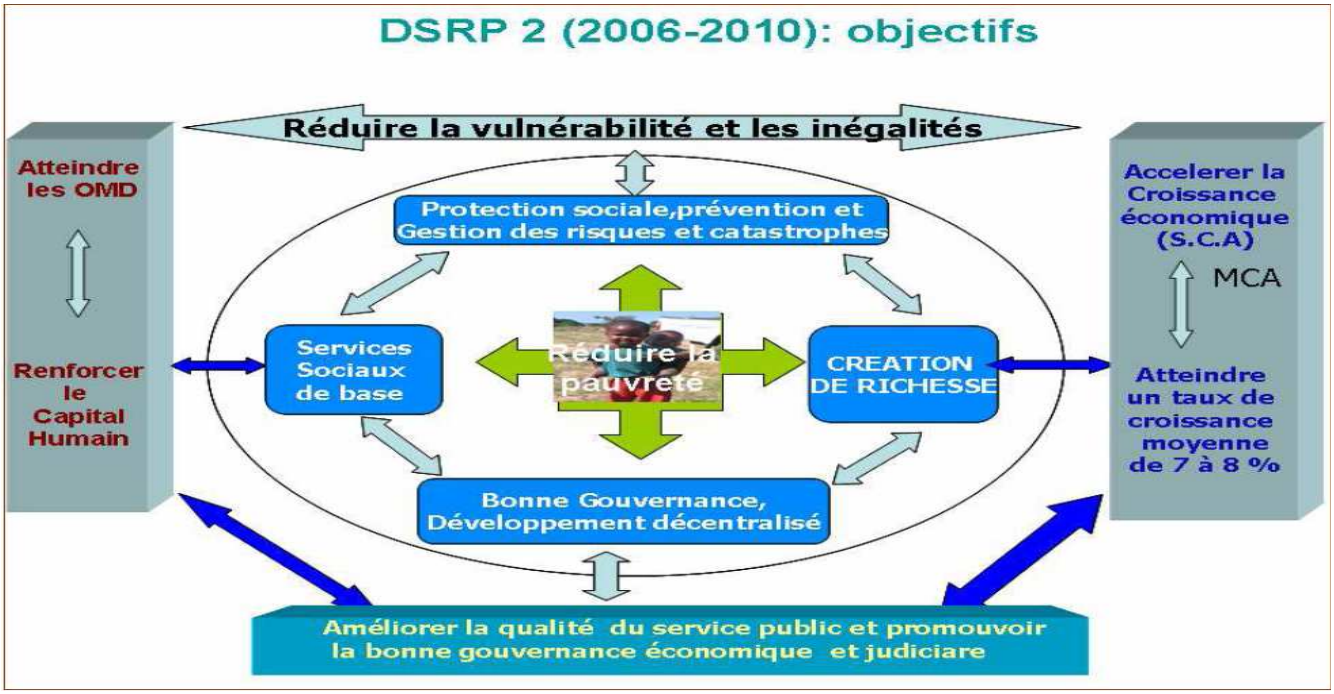
Sur la base des principaux enseignements et éléments d'analyse tirés du bilan/diagnostic, la CR devra ainsi relever, au cours des six prochaines années (2010-2015), les axes et objectifs de développement ci après:

- ***Axe n°1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et amélioration de la gestion foncière ;***
- ***Axe n°2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base ;***
- ***Axe n°3 : Valorisation des potentialités économiques de la CR ;***
- ***Axe n°4 : Promotion économique et sociale des groupes vulnérables.***

Ces axes sont, du reste, cohérents avec les orientations politiques et stratégiques ainsi que les engagements internationaux du gouvernement du Sénégal. Ils cadrent ainsi parfaitement avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Pour rappel, les axes stratégiques du DSRPII sont :

- ***Axe 1 : Création de richesses et croissance économique ;***
- ***Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ;***
- ***Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ;***
- ***Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.***



9.1: AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Le conseil rural et les acteurs de base ont, dans une dynamique consensuelle, défini pour chaque axe des objectifs de développement.

Axe n°1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et amélioration de la gestion foncière

La promotion d'une démocratie locale repose nécessairement sur une participation des différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre des différentes actions de développement. Les différents objectifs de développement (OD) visés se déclinent ci-dessous :

- **OD 1.1 :** Améliorer la capacité d'action de la CR ;

- **OD 1.2** : Améliorer et renforcer la participation citoyenne ;
- **OD 1.3 :** Améliorer la gestion foncière.

Axe N°2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base

Le développement économique et social de la CR passera aussi par une meilleure prise en charge des préoccupations des populations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la communication et de l'environnement. Pour ce faire, les objectifs de développement suivants ont été déclinés par les acteurs à la base :

- **OD 2.1 :** Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation ;
- **OD 2.2** : Renforcer la couverture sanitaire des populations ;
- **OD 2.3 :** Préserver, améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations ;
- **OD 2.4:** Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et en énergie;
- **OD 2.5 :** Renforcer la communication à l'intérieur de la CR

Axe N°3 : Valorisation des potentialités économiques de la CR

Les différents objectifs de développement identifiés par les acteurs dans le but d'une meilleure valorisation des potentialités économiques de la CR sont :

- **OD 3.1 :** Augmenter et valoriser la production agricole ;
- **OD 3.2 :** Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche;
- **OD 3.3** : Promouvoir l'écotourisme ;
- **OD 3.4 :** Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport ;
- **OD 3.5** : Faciliter l'accès au financement.

Axe N°4 : Promotion économique et sociale des groupes vulnérables

La promotion économique et sociale des groupes vulnérables passe par la réalisation des actions identifiées dans les objectifs de développement que sont :

- **OD 4.1 :** Améliorer les conditions économiques et sociales des femmes ;
- **OD 4.2 :** Promouvoir la jeunesse ;
- **OD 4.3:** Appuyer les personnes du troisième âge et les handicapés

9.2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET LES LIGNES D'ACTIONS

Les différents axes stratégiques sont opérationnalisés par des lignes d'actions que les acteurs devront réaliser pour atteindre les objectifs de développement.

Axe n°1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et amélioration de la gestion foncière

OD 1.1 : Améliorer la capacité d'action de la CR

La réussite de la décentralisation passe non seulement par une certaine maîtrise des élus des différents textes qui régissent les collectivités locales, mais aussi par des ressources humaines, financières et un cadre de travail adéquat.

La mise en œuvre de cet objectif passe par la réalisation des actions suivantes :

- construction et équipement de la maison communautaire ;
- **renforcement des compétences des conseillers ruraux et du personnel communautaire (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Formation) ;**
- évaluation du potentiel fiscal de la CR ;
- appui au recouvrement des recettes fiscales;

- ouverture de trois centres secondaires d'état civil au niveau des zones de Thiagnalde, Mboundoum, Débit-Tiguette pour faciliter l'obtention des papiers administratifs;
- suivi évaluation des documents de planification (PLD, PAI, PAOS)

OD *1.2 : Améliorer et renforcer la participation citoyenne*

La promotion de la démocratie locale implique une participation effective des populations à travers des cadres de concertation mis en place dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement. Ces cadres de concertations devront ainsi accompagner le Conseil Rural dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement. Les actions suivantes sont identifiées par les différents acteurs pour assurer un contrôle citoyen de l'action du conseil rural:

- l'animation des cadres locaux de concertations ;
- **la mise en œuvre des actions d'information et de communication (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)**

OD *1.3 : Améliorer la gestion foncière*

Le capital foncier fait l'objet de beaucoup de convoitises à cause d'une part de l'existence des aménagements hydro agricoles et d'autre part du potentiel de terres irrigables à partir du Fleuve Sénégal et de ses défluents. Les potentialités foncières aiguisent des appétits sans compter les récurrents conflits fonciers liés pour l'essentiel au manque de mise en application des outils existants, notamment le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols et la Charte du Domaine Irrigué (CDI).

Sous ce rapport, l'amélioration de la gestion foncière passe par :

- la réalisation d'un audit foncier complet ;
- la mise en place d'un Système d'Information Foncière (SIF);
- la réalisation des investissements de mise en place des POAS

- **l'information et la sensibilisation sur les outils de gestion foncière tels que les POAS, CDI, et registres fonciers (rappelée pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)**

Axe N°2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base

OD *2.1 : Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation*

Des ressources humaines de qualité sont indispensables pour assurer un développement économique et social. Des efforts sont certes fournis dans la réalisation des infrastructures et équipements éducatifs, mais les acteurs locaux ont souhaité inscrire les actions dans l'amélioration de l'existant avec une option de « zéro abri provisoire » et améliorer l'environnement scolaire (clôture, eau, électricité, etc.). Il a été aussi retenu d'appuyer l'enseignement arabo-coranique du fait de son importance dans la collectivité. C'est ainsi que les actions suivantes ont été identifiées et devront être poursuivies au courant de ces prochaines années :

- **Construction et équipement d'unités de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) ;**
- Construction et équipement de salles de classe pour faire disparaître tous les abris provisoires (37) ;
- **Construction de deux (2) collèges au niveau des zones de Deby et Thiagnaldé ;**
- Appui au fonctionnement des unités de DIPE ;
- Appui au fonctionnement et équipement des daaras ;
- Attribution d'aides et de bourses scolaires ;
- Dotation de fournitures scolaires et matériels pédagogiques ;
- Appui à l'élaboration et au financement de projets d'école ;

- Electrification des écoles qui ont au moins le cycle complet ;
- Adduction d'eau potable pour les écoles qui ont au moins le cycle complet ;
- Clôture au moins des écoles qui ont le cycle complet.

OD *2.2 : Renforcer la couverture sanitaire*

La mise en œuvre de cet objectif passe par la construction et la réfection d'infrastructures de santé, leur dotation en personnel de santé, en équipements et médicaments en qualité et en quantité. Elle passe également par l'acquisition d'ambulances pour l'évacuation des malades. Les actions à mettre en œuvre sont :

- Construction et équipement de postes de santé ;
- Réhabilitation et équipement de postes de santé ;
- Acquisition d'ambulances ;
- Dotation en médicament des postes et cases de santé ;
- **Affectation de sages femmes.**

OD *2.3 : Préserver et améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations*

La résolution des problèmes d'assainissement et du cadre de vie des populations permet de réduire les risques sanitaires ou conséquence de l'insalubrité. Les actions à mettre en œuvre sont :

- **Réalisation de système d'évacuation d'eau au niveau des villages inondables ;**
- Mise en place de système de collecte des ordures ménagères ;
- Reboisement ;
- Réalisation de pare feux ;
- **Restauration des forêts classées ;**
- **Réalisation de drains.**

OD *2.4 : Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et en électricité*

Il s'agira ici, d'améliorer l'accès en eau potable qui constitue une préoccupation majeure des populations. L'accès à l'énergie est aussi une donnée fondamentale, non seulement pour l'amélioration des conditions de vie des populations mais aussi pour assurer une meilleure valorisation des activités économiques.

Les actions suivantes sont identifiées pour atteindre cet objectif :

- **Finalisation du projet Gorom-Lamsar ;**
- **Densification et extension du réseau AEP ;**
- Dotation des unités de potabilisation en pastille ;
- **Extension du réseau électrique ;**
- **Densification du réseau électrique**
- **Installation réseau d'énergie solaire.**

OD *2.5 : Désenclaver la CR*

La CR est caractérisée par un enclavement de la plus part des zones. Les pistes sont très insuffisantes et sont, dans certains endroits, dans une situation de dégradation avancée. Cette situation pose un certain nombre de problèmes à la population tant pour accéder à des services sociaux de base (école, structure sanitaire etc.) que pour réaliser des activités économiques (approvisionnement, vente, évacuation de la production, etc). Les actions suivantes sont identifies :

- **Réhabilitation des pistes ;**
- **Réalisation de pistes ;**
- **Réalisation de ponts de passage ;**

OD *2.6 Renforcer la communication de la CR (*rappeler pour mémoire, cette ligne d'action fera l'objet de développements plus détaillés dans le Plan Local de Communication)

Axe N°3 : Valorisation des potentialités économiques de la CR

OD *3.1 : Augmenter et valoriser la production agricole*

L'agriculture occupe une place importante dans les activités économiques de la CR. Elle est pratiquée par toutes les couches sociales. L'amélioration de ses performances passera par les actions suivantes :

- **Réalisation de nouveaux aménagements ;**
- **Maintien des subventions des intrants agricoles ;**
- **Mise à disposition de Semences de qualité ;**
- Construction de magasins de stockage ;
- Mise en place d'unité de transformation de produits agricoles
- **Renforcement des équipements agricoles (Tracteurs, Moissonneuses, batteuses, GMP) ;**
- Marchés de regroupement des légumes.

OD *3.2 : Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche*

L'élevage et la pêche constituent des activités importantes dans le secteur primaire à l'image de l'agriculture. Pour ce qui est de l'élevage, l'amélioration du taux de couverture de la santé animale, la facilitation de l'abreuvement du bétail, la facilitation des conditions d'accès à l'aliment et la valorisation des produits (lait) constituent des actions à réaliser. En ce qui concerne la pêche, il a été retenu de procéder à la diversification de la production.

- Aménagement d'abreuvoirs ;
- **Réalisation de Bassin de rétention ;**
- **Campagne de vaccination ;**
- Réalisation et réhabilitation de parcs de vaccination ;
- **Campagnes d'insémination artificielle ;**
- **Création de centrales d'achats d'aliment bétail ;**
- **Appui à la réalisation d'unités de cultures fourragères ;**

- Création d'unités de transformation laitière (mini-laiteries) ;
- Réalisation de bassins pour la pisciculture.

OD *3.3 : Promouvoir l'écotourisme*

La CR dispose d'un important potentiel touristique mais qui reste encore sous exploité. Pour faire du tourisme un des leviers du développement économique de la zone, les acteurs locaux ont identifié les actions suivantes :

- Facilitation à l'implantation des résidents ;
- Campagne de promotion du tourisme ;
- Création de campements.

OD *3.4 : Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport*

La commercialisation des produits au niveau de la CR reste confrontée à l'insuffisance voire, l'inexistence des infrastructures et équipements de commerce. Pour favoriser la commercialisation à l'intérieur de la CR, il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Organisation de foires des produits de la CR ;
- Aménagement de points de vente de bétail ;
- Aménagement de marchés et de Louma.

OD 3.5 : Faciliter l'accès au financement

Le diagnostic a fait ressortir que l'accès au financement est une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs économiques et à tous les segments des différentes filières. Pour permettre aux différents acteurs d'accéder au crédit, il a été retenu les actions suivantes :

- Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit ;
- Appui à la recherche de financement.

Axe N°4 : Promotion économique et sociale des groupes vulnérables

OD *4.1 : Améliorer les conditions économiques et sociales des femmes*

Les femmes participent activement dans le développement économique et social. Dans le but d'alléger les travaux domestiques et accroître les revenus, les actions suivantes sont à mettre en œuvre :

- Implantation de moulins à Mil et de décortiqueuses ;
- Facilitation à l'accès et à l'implantation des femmes à la terre ;
- **Construction et équipement de centres de promotion féminine ;**
- Implantation de Fermes modernes ;
- Réalisation d'unités de tannerie.

OD *4.2 : Promouvoir la jeunesse*

Pour un meilleur épanouissement des jeunes, les actions suivantes sont à mettre en œuvre au courant de ces six prochaines années :

- Clôture de terrains de foot-ball ;
- Réhabilitation de foyers de jeunes ;
- Subvention des ASC ;
- **Construction et équipement de centres polyvalents ;**
- Implantation des fermes modernes.

OD 4.3: Appuyer les personnes du troisième âge et les handicapés

- Appui aux frais d'hospitalisation ;
- Appui aux frais médicaments.

X. CADRAGE BUDGETAIRE

La mise en œuvre des différentes actions retenues nécessite des ressources financières assez consistantes.Les ressources mobilisables sont estimées à 180 000 000 FCFA et proviendraient :

- des ressources internes et des fonds de l'Etat : 20 000 000 FCFA ;
- du PNDL : 20 000 000 FCFA ;
- du PACR : 40 000 000 FCFA ;

- du Plan Sénégal : 100 000 000 FCFA.

XI- PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT (2010-2015)

Sur la base des axes majeurs et objectifs de développement économique et social de la CR de Diama, un Programme d'Actions et d'Investissement est développé. Ce programme vise la mise en œuvre des axes définis et par conséquent la réalisation des actions retenus. Il comprend :

- les actions préconisées ;
- les quantités ;
- la localisation des actions,
- un calendrier indicatif de la mise en œuvre ;
- les sources de financement,
- des estimations indicatives.

Tableau N°16 : Programme d'Actions et d'Investissement (PAI) 2010-2015

Axe N°1 : Promotion de la bonne gouvernance locale et amélioration de la gestion foncière

Actions	Localisation	Quantité	Coût Unitaire estimatif (F CFA)	Coût Total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD 1.1 : Améliorer la capacité d'action de la CR											
1.1.1 : Construction maison communautaire	Diama	01	30 000 000	30 000 000	Etat PACR PNDL, CR	X					
1.1.2 : Evaluation du potentiel fiscal de la CR	CR	01	4 500 000	4 500 000	PACR PNDL CR	X					
1.1.3 : appui au recouvrement des recettes fiscales	CR	6 : (une mission par an)	500 000	3 000 000	CR	X	X	X	X	X	X
1.1.4 : Ouverture de centres secondaires d'état civil	Zone : Thiagnaldé, Mboundoun, Débit-Tiguet	03	150 000 par centre et par an	2 700 000	CR	X	X	X	X	X	X
Suivi et évaluation des documents de planification (PLD, PAI, PAOS)	CR	6(1 fois par an)	2 500 000	15 000 000	PACR CR	X	X	X	X	X	X
OD 1.2 : Améliorer et renforcer la participation citoyenne											
1.2.1 : animation des cadres locaux de concernation (CIVD, CVD)	CR	6 (1 fois par an)	1 000 000	6 000 000	PACR CR	X	X	X	X	X	X
1.2.2 : Création d'une radio communautaire	**Diama**	**01**			**CR Partenaire**			**X**			
OD 1.3 : Améliorer la gestion foncière											
1.3.1 : Audit foncier					**Etat**						
1.3.2 : réalisation des investissements de mise en place des PAOS	CR	1	20 000 0000	20 000 000	PACR, CR, SAED	**X**					
1.3.3 : Mise en place et suivi d'information Foncière	CR	6 (une fois par an)	2 500 000	15 000 000	PACR, SAED, CR	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Axe N° 2 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base

Actions	Localisation	Quantité	Coût Unitaire estimatif (F CFA)	Coût Total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD 2.1 : Améliorer et renforcer les infrastructures et équipements de l'éducation et de la formation											
2.1.1 : Construction et équipement d'unités de DIPE	**CR**					**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.1.2 : Construction et équipement de salle de classe	Fourarate,Mboundoum Barrage,Souloul ,Wadabé Nawar 1,Wouro Lislam ;Débi Tiguette,Diadiam 2,Assi-Touhé,Bégaye , Nguinté,Gandiaye ,Gandiaye Peulh,Mbodjène(DIAGABAL II),Mboltogne,Ndellé,Ndiagambal I,Ndiaye,Ndiol,Ndioungue Mbéresse,Polo,Pont Gendarme,Reynabé 2,Savoigne,Savoigne Peul,Thilène,Alwathiam,Bayti Niasse,Niassène,Bissette 1,Bissette 2,Demizine,Diadiam 3,Maka Diama,Maka Diama 2,Maraye,Mbéraye,Mboubène,Ndigue(El Déboubach 2),Ngade(El Gourane),Peul Dioss,Rawette(El BETHIA II),Rone(EL DEBOUBAKH ,Taba Dar Salam,Taba Hamatou,Taba Tach,Taba Treich	37	7 500 000	277 500 000	Etat, PNDL, PACR, CR	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.1.3 : Construction de collèges	**Zones Deby Tiguette et Thiagnalde**	**02**			**Etat, Conseil Régional**						
2.1.4 : Construction et équipement de lycée	**CR**	**01**			**Etat**						
2.1.5 : Construction	**CR**	**01**			**Etat**						

d'un centre de formation professionnelle											
2.1.6 : Ouverture de centres d'alphabétisation	**CR**				**ONG, Etat, Projet**						
2.1.7 : Appui au fonctionnement des DIPE	CR	6 (1 fois par an)	2 000 000	12 000 000	Plan, CR	X	X	X	X	X	X
2.1.8 : Appui au fonctionnement et équipement des daaras	CR	6 appui (1/ an)	1 200 000	7 200 000	Plan, CR	X	X	X	X	X	X
2.1.9 Aides et bourses scolaires	CR	6 (1 fois par an)	2 500 000	15 000 000	Plan, CR	X	X	X	X	**X**	**X**
2.1.10 : Dotation de fournitures scolaires	CR	6 dotations (1/an)	16 500 000	99 000 000	Plan, CR	X	X	X	X	X	X
2.1.11 : Appui à l'élaboration et financement projets d'école	CR	6(1fois par an)	2 000 000	12 000 000	Plan, CR	X	X	X	X	X	X
2.1.12 : Electrification des écoles	CR					**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.1.13 : Adduction eau potable	CR					**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.1.14 : Clôture des écoles qui ont des cycles complets	Mboundoum, Deby-Tiguette, Ndelle, Pont gendareme, Maka Diama, Ngade, Taba tach	7	4 500 000	31 500 000	Plan, CR ; PACD	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
OD 2.2 : Renforcer la couverture sanitaire des populations											
2.2.1 : Construction et équipement de postes de santé	Diama , Tackgagne	02	60 000 000	120.000.000	Etat, CR, PNDL, PACR	**X**	**X**				
2.2.2 : Réhabilitation et équipement de postes de santé	Savoigne, Débit, Mboundoum	03	30 000 000	90 000 000	Etat, CR, PNDL, PACR	**X**	**X**	**X**			
2.2.3 : Acquisition d'ambulances	Savoigne, Mboundoum, Niassene, Diama	04	20 000 000	80 000 000	Etat, Cr, PNDL, PACR, Coopération		**X**	**X**	**X**	**X**	

					décentralisée						
2.2.4 : Dotation en médicaments des postes et cases de santé	CR	1 fois par an	2 500 000	15 000 000	Plan, CR	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.2.5 : Affectation de sages femmes d'état	**Diama, savoigne, Déby-Tiguette, Mboundoum, Niassene, Dioudj**				**Etat**						
OD ***2.3 : Préserver et améliorer l'environnement et le cadre de vie des populations***											
2.3.1 : Réalisation de système d'évacuation d'eau au niveau des villages inondables	**Zone de Mboundoum, Deby et Yellar**				**Etat**						
2.3.2 : mise en place de système de collecte des ordures ménagères	Thiléne, Diagabal, Diama, Ndelle, Tiguette, déby, Ndiaye, Diougue Mbéresse, Mboundoum barrage	10	3 000 000	30 000 000	PACR, Population, CR, ONG, Etat	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.3.3 : Reboisement	CR	6(1 fois par an)	2 000 000/an	12 000 000	Etat, Population, Plan, Compact, CR	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.3.4 : Réalisation de Pare feux	CR	6(1 fois par an)	3 000 000/an	18 000 000	Population, CR, Etat,	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.3.5 : Restauration des forêts classées	**CR**				**Etat,**						
2.3.6 : Réalisation de drains					**SAED, Etat, Projets**						
OD 2.4: Améliorer la satisfaction des besoins en eau potable et faciliter l'accès à l'électricité											
2.4.1 : Finalisation du projet Gorom-Lamsar	**CR**			**280.000.000**	**BID/Etat**	**X**					
2.4.2 : Densification et extension du réseau AEP					Etat						
2.4.3 : Dotation en pastille	2 villages	6 fois	500 000/an	3 000 000	CR	X	X	X	X	X	X
2.4.4 : Extension du réseau électrique	**CR**				**Etat**						
2.4.5 : Densification du réseau électrique	**CR**				**Etat**						
2.4.6 : Installation	**CR**				**Etat**						

réseau solaire											
OD 2.5 : Désenclaver la CR											
2.5.1 : Réhabilitation des pistes	**CR**				**Etat**						
2.5.2 : Réalisation de pistes					**Etat**						
2.5.3 : Réalisation de ponts de passage					**Etat**						
OD 2.6 : renforcer la communication de la CR											
2.6.1 : Intensification du réseau téléphonique					**Etat**						
2.6.2 Mettre en œuvre le plan de communication											

Axe N° 3 : Valorisation des potentialités économiques de la CR

Actions	Localisation	Quantité	Coût Unitaire estimatif (F CFA)	Coût Total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD ***3.1 : Augmenter et valoriser la production agricole***											
3.1.1 : Réalisation de nouveaux aménagements	**CR**				**Etat, SAED**						
3.1.2 : Maintien des subventions des intrants					**Etat**						
3.1.3 : Mise à disposition des Semences de qualité					**Etat, Structures de recherche, SAED**						
3.1.4 : Construction de magasin de stockage	**Zone Yellar, Takgane, Mboundoum,Deby-Tiguette**	**5 par zone (20)**	**20 000 000**	**100 000 000**	**Producteurs, PACR, SAED, CR, Projets et Programme**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
3.1.5 : Mise en place d'unité de transformation de produits agricoles	**Zone de production**	**3**	**30 000 000**	**90 000 000**	**Promoteurs, Etat, CR**	**X**		**X**	**X**		
3.1.6 : Renforcement des équipements agricoles (Tracteurs, Moissonneuses, batteuses, GMP)	**CR**				**Etat, Promoteurs, SAED**						
3.1.7 : Création de marchés de regroupement des légumes	**Zone Tackgange sur la route nationale**	**1**	**45 000 000**	**45 000 000**	**CR, PACR, Etat, PNDL**		**X**				
OD ***3.2 : Promouvoir le développement de l'élevage et de la pêche***											
3.2.1 : Aménagement abreuvoirs	Zone Yallar, Déby-Tiguette,	5X4 =20	600 000	12 000 000	CR, Etat, PACR, PNDL	X	X	X	X	X	X

	Mboundoum										
3.2.2 : Réalisation de Bassin de rétention	**Thiagnalde**	**01**			**CR, Etat**		**X**				
3.2.3 : Campagne de vaccination	**CR**				**Etat**						
3.2.4 : Réalisation et réhabilitation de parc de vaccination	Mboubene Peul, Dédy-Tiguette, Diadiam 1, Eldébouback, Odabe Nawar 1, Savoigne peul, Diol Peul, Mboundoum Barrage, Souloul, Peul Diuos	11	2 000 000	22 000 000	Etat, PACR, PNDL, CR	X	X	X	X	X	X
3.2.5 : Campagnes d'insémination artificielle	**CR**				**Etat, Eleveurs**						
3.2.6 : Création de centrales d'achats d'aliment bétail	**Thiagnaldé (1), Diama (2), Tackgagne (2), Mboundoum(01), Déby-Tiguette (01)**	**7**									
3.2.7 : Appui à la réalisation d'unités de culture fourragère	**4 par zone**				**Eleveurs, ONG**						
3.2.8 : Création d'unités de transformation laitière	1 par zone	5	10 000 000	50 000 000	Promoteurs, ONG, CR, Etat	X	X	X	X	X	
3.2.9 : Réalisation de bassins pisciculture	Zone walo	4	5 000 000	20 000 000	APA, Etat, CR	X	X	X	X		
OD ***3.3 : Promouvoir l'écotourisme***											
3.3.1 : Facilitation à l'implantation des résidents											
3.3.2 : Campagne de promotion du tourisme	-	6	500 000	3 000 000	CR, Etat, Promoteurs	X	X	X	X	X	X
3.3.3 : Création de campements	**-**				**Promoteurs privés**						

OD ***3.4 : Renforcer les infrastructures de commercialisation et de transport***											
3.4.1 : Organisation de foire des produits de la CR	CR	6 (1/an)	5 000 000	30 000 000	Producteurs, Commerçants, Etat, Projets, CR	X	X	X	X	X	X
3.4.2 : Aménagement de points de vente de bétail	Zone Yellar et Tackagne	2	1 500 000	3 000 000	CR, PACR, PNDL	X	X				
3.4.3 : Aménagement de marché de Louma	Zone yellar, Tackgane, Mboundoum	3	6 000 000	18 000 000	CR, PACR, PNDL		X	X	X		
OD ***3.5 : Faciliter l'accès au financement***											
3.5.1 : Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit	CR	1	30 000 000	30 000 000	CR, Population, Plan	X					
3.5.2 : Appui à la recherche de financement					**CR, Etat, projet**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Axe N° 4 : Promotion économique et sociale des groupes vulnérables

Actions	Localisation	Quantité	Coût Unitaire estimatif (F CFA)	Coût Total (F CFA)	Sources de financement	Programmation					
						2010	2011	2012	2013	2014	2015
OD 4.1 : Améliorer les conditions économiques et sociales des femmes											
Implantation de moulins à Mil et de décortiqueuses	CR	15	3 000 000	45 000 000	CR, Etat ,	X	X	X	X	X	X
Facilitation à l'accès et à l'implantation des femmes à la terre	CR				CR	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement de centres de promotion féminine	**1 par zone**	**5**	**20 000 000**	**100 000 000**	**Etat**		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Implantation de Fermes modernes	1 par zone	5	30 000 000	150 000 000	Promoteurs, Etat,	X	X	X	X	X	X
Réalisation d'unités de tannerie	Yellar	03	700 000	2 100 000	Population, CR,PACR		X	X	X		
OD 4.2 : Promouvoir la jeunesse											
Clôture de terrain de foot-ball	1 par zone	05	20 000 000	100 000 000	Etat, CR, Population		X	X	X	X	X
Réhabilitation de foyers de jeunes	Tiléne, savoigne et Diam	03	5 000 000	15 000 000	CR,	X	X	X			
Subvention des ASC	CR	6 dotations (1/an)	5 000 000	30 000 0000	CR	X	X	X	X	X	X
Construction et équipement de centre	**CR**	**1**			**Etat**						

polyvalent											
Implantation de fermes moderne	CR	5	30 000 000	150 000 000	Promoteurs, CR, Projets	X	X	X	X	X	
OD *4.3: Appuyer les personnes du troisième âge et les handicapés*											
Appui au frais d'hospitalisation	CR	6(1 fois par an)	1 500 000	9 000 000	CR	X	X	X	X	X	X
Appui aux frais médicaments	CR	6(1 fois par an)	1 500 000	9 000 000	CR	X	X	X	X	X	X

XII - EVALUATION FINANCIERE ANNUELLE PAR SECTEUR

Axes	Domaines	Actions	Nbre	Coût unitaire	Années												Coût total
					2010		2011		2012		2013		2014		2015		
					Nbre	Coût	Nbre	Coût	Nbre	Coût	Nbre	Coût	Nbre	Coût	Nbre	Coût	
Promotion de la bonne Gouvernance locale et amélioration de la gestion foncière	***bonne gouvernance***	*Construction et équipement de la maison communautaire*	1	30 000 000	1	30 000 000											30 000 000
		Evaluation du potentiel fiscal de la CR	1	4 500 000	1	4 500 000											4 500 000
		Missions de recouvrement de la taxe rurale	6	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500000	3 000 000
		*Ouverture **de centres secondaires d'état civil***	3	150 000	3	450 000	3	450 000	3	450 000	3	450 000	3	450 000	3	450 000	2 700 000
		Suivi et évaluation des documents de planification	6	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	15 000 000
		Appui au fonctionnement des cadres de concertation (CIVD)	6	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	1	1 000 000	6 000 000
	Total bonne gouvernance					38 950 000		4 450 000		4 450 000		4 450 000		4 450 000		4 450 000	61 200 000
	Gestion foncière	Application du PAOS	1	20 000 000	1	20 000 000		0		-		-		-		-	20 000 000
		Suivi du registre foncier	6	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	15 000 000
	Total gestion foncière					22 500 000		2 500 000		2 500 000		2 500 000		2 500 000		2 500 000	35 000 000
Sous Total 1						**61 450 000**	**0**	**6 950 000**	**0**	**6 950 000**	**0**	**6 950 000**	**0**	**6 950 000**	**0**	**6 950 000**	**96 200 000**

Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de base	*Education*	***Construction et équipement de salle de classe***	37	7 500 000	6	45 000 000	6	45 000 000	6	45 000 000	6	45 000 000	10	75 000 000	7	52 500 000	307 500 000
		Appui au fonctionnement des DIPE	6 (1 fois par an)	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	12 000 000
		Appui au fonctionnement et équipement des daaras	6 appui (1/ an)	1 200 000	1	1 200 000	1	1200000	1	1200000	1	1200000	1	1200000	1	1200000	7 200 000
		Aides et bourses scolaires	6 (1 fois par an)	2 500 000	1	2 500 000	1	2500000	1	2500000	1	2500000	1	2500000	1	2500000	15 000 000
		Dotation de fourniture scolaire	6 dotations (1/an)	1 650 000	1	1 650 000	1	1650000	1	1650000	1	1650000	1	1650000	1	1650000	9 900 000
		Appui à l'élaboration et financement projets d'école	6(1fois par an)	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2000000	1	2 000 000	1	2000000	1	2 000 000	12 000 000
		Clôture des écoles	17	4 500 000	2	9 000 000	3	13 500 000	3	13 500 000	3	13500000	3	13 500 000	3	13 500 000	76 500 000
	Total Education et formation					63 350 000		67 850 000		67 850 000		67 850 000		97 850 000		75 350 000	410 100 000
	Santé	**Construction et équipement de postes de santé**	**2**	**60 000 000**	**2**	**120 000 000**		**0**		**-**		**-**		**-**		**-**	**120 000 000**
		Réhabilitation et équipement de postes de santé	**3**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**		**-**		**-**		**-**	**90 000 000**
		Acquisition d'ambulances	**4**	**20 000 000**	**1**	**20 000 000**	**1**	**20 000 000**	**1**	**20 000 000**	**1**	**20 000 000**		**-**		**-**	**80 000 000**

		Dotation en médicament des postes et cases de santé	1 fois par an	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	1	2 500 000	15 000 000
	Total Santé					172 500 000		52 500 000		52 500 000		22 500 000		2 500 000		2 500 000	305 000 000
	Environnement	mise en place de système de collecte des ordures ménagères	10	3 000 000	1	3 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	2	6 000 000	1	3 000 000	30 000 000
		Reboisement	6 fois	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	1	2 000 000	12 000 000
		Réalisation de Pare feux	6 fois	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	1	3 000 000	18 000 000
	Total Environnement					8 000 000		11 000 000		11 000 000		11 000 000		11 000 000		8 000 000	60 000 000
	Eau potable	**Finalisation du projet Gorom-Lamsar**		**250 000 000**	**1**	**250 000 000**		**0**		**-**		**-**		**-**		**-**	**250 000 000**
		Dotation en pastille	6 fois	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	3 000 000
	Total Eau					250 500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	253 000 000
	Total Energie					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Communication					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Totat 2						**494 350 000**		**131 850 000**		**131 850 000**		**101 850 000**		**111 850 000**		**86 350 000**	**1 058 100 000**
Valorisation des potentialités économiques de la CR		**Construction de magasin de stockage**	**5 par zone (20)**	**20 000 000**	**3**	**60 000 000**	**3**	**60 000 000**	**3**	**60 000 000**	**3**	**60 000 000**	**4**	**80 000 000**	**4**	**80 000 000**	**400 000 000**
		Mise en place d'unité de transformation de produits agricoles	**3**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**	**1**	**30 000 000**		**-**		**-**	**120 000 000**

		Marché de regroupement des légumes	**1**	**45 000 000**		**0**	**1**	**45 000 000**		**-**		**-**		**-**		**-**	**45 000 000**
	Total Agriculture					90 000 000		135 000 000				90 000 000		80 000 000		80 000 000	565 000 000
	Elevage et péche	Aménagement abreuvoirs	5X4 =20	600 000	4	2 400 000	4	2 400 000	4	2 400 000	4	2 400 000	2	1 200 000	2	1200000	12 000 000
		Réalisation et réhabilitation de parc de vaccination	11	2 000 000	1	2 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	2	4 000 000	22 000 000
		Mise en place de centrales d'achat d'aliment bétail	7	10 000 000		0	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	2	20 000 000	60 000 000
		Création d'unités de transformation laitière	5	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000	1	10 000 000		-	50 000 000
		Réalisation de bassins pisciculture	4	5 000 000	1	5 000 000		0		-		-		-		-	5 000 000
	Total Elevage et Pêche					19 400 000		26 400 000		26 400 000		26 400 000		25 200 000		25 200 000	149 000 000
	Tourisme	Campagne de promotion du tourisme	6	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	1	500 000	3 000 000
		Création de campements				0		0		-		-		-		-	0
	Total Tourisme					500 000		500 000		500 000		500 000		500 000		500 000	3 000 000
	Infrastructures de commercialisation	Organisation de foire des produits de la CR	6 (1/an)	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	30 000 000
		Aménagement de points de vente de bétail	2	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000		-		-		-		-	3 000 000

		Aménagement de marché de Louma	3	6 000 000	1	6 000 000	1	6 000 000	1	6 000 000		-		-		-	18 000 000
	Total appui à la commercialisation					12 500 000		12 500 000		11 000 000		5 000 000		5 000 000		5 000 000	51 000 000
	Financement	Mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit	1	20 000 000	1	20 000 000		0		-		-		-		-	20 000 000
		Appui à la recherche de financement				0		0		-		-		-		-	0
	Total appui au financement					20 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000 000
Sous Total 3						**142 400 000**		**174 400 000**		**37 900 000**		**121 900 000**		**110 700 000**		**110 700 000**	**788 000 000**
Promotion économique et sociale des groupes vulnérables	Promotion Féminine	***Implantation de moulins à Mil et de décortiqueuses***	15	3 000 000	1	3 000 000	2	6 000 000	3	9 000 000	3	9 000 000	3	9 000 000	3	**9 000 000**	45 000 000
		Construction et Equipement de centres de promotion féminine	5	7 000 000	1	7 000 000	1	7 000 000	1	7 000 000	1	7 000 000	1	7 000 000		-	35 000 000
		Implantation de Fermes modernes	5	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000	1	30 000 000		-	150 000 000
		AGR (tannerie)	3	700 000	1	700 000	1	700 000	1	700 000		-		-		-	2 100 000
	Total Promotion Féminine					40 700 000		43 700 000		46 700 000		46 000 000		46 000 000		9 000 000	232 100 000
	Promotion de la jeunesse	Clôture de terrain et équipements de foot-ball	5	20 000 000		0	1	20 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	1	20 000 000	100 000 000
		Réhabilitation de foyers de jeunes	3	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000		-		-		-	15 000 000

		Subvention des ASC	6 dotations (1/an)	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	1	5 000 000	30 000 000
		Implantation de fermes moderne	5	30 000 000	1	30 000 000		0		-		-		-		-	30 000 000
	Total Promotion de la jeunesse					40 000 000		30 000 000		30 000 000		25 000 000		25 000 000		25 000 000	175 000 000
	Appui aux personnes handicapées et du troisième âge	Appui au frais d'hospitalisation	6	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	9 000 000
		Appui aux frais médicaments	6	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	1	1 500 000	9 000 000
	Total appui au troisième âge et personnes handicapés					3 000 000		3 000 000		3 000 000		3 000 000		3 000 000		3 000 000	18 000 000
Sous Total 4						**83 700 000**		**76 700 000**		**79 700 000**	**0**	**74 000 000**		**74 000 000**		**37 000 000**	**425 100 000**
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)						**781 900 000**	**0**	**389 900 000**	**0**	**256 400 000**	**0**	**304 700 000**	**0**	**303 500 000**	**0**	**241 000 000**	**2 337 400 000**

XIII .MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU PLD

La mise en œuvre du PLD est complexe et est porteuse de difficultés. En effet, des questions à incidences multiples et variées sont abordées ; des priorités sont établies et des choix opérés dans la programmation des actions. Il s'y ajoute l'ampleur des besoins et des priorités dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources propres de fonctionnement et d'investissement de la communauté rurale. Une bonne mise en application du PLD nécessite des stratégies et des mécanismes pour se doter des instruments les plus pertinents de mise en œuvre et de suivi évaluation. Ces mécanismes sont d'autant plus importants que le développement local nécessite une forte adhésion de l'ensemble des parties prenantes à la programmation annuelle des réalisations, à la mobilisation optimale des ressources locales, à la recherche de ressources additionnelles, au suivi et à l'évaluation des plans d'actions.

13.1. La programmation annuelle des activités

C'est une phase importante dans l'agenda annuel du PLD. C'est un exercice d'élaboration du Plan Annuel d'Investissement (PAI) qui permet de déterminer, en partant des priorités préalablement identifiées mais aussi du contexte du moment, les questions qu'on peut mieux faire avancer durant la période qui s'ouvre et les leviers à actionner. L'ensemble des actions et investissements prévus dans la CR au cours d'une année doivent être nécessairement prévus dans le PAI en vue de faire de la CR la nécessaire porte d'entrée des interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cette option doit être sous tendue par l'appui budgétaire direct comme modalité d'intervention des PTF en vue de permettre à la CR d'exercer convenablement sa prérogative de maitrise d'ouvrage locale.

13.2. Le renforcement de capacités des acteurs locaux

Ce renforcement de capacités sera porté par deux documents connexes du PLD : le Plan de Renforcement de Capacités des acteurs locaux et le Plan de Communication. Il s'agira de renforcer les capacités :

- des élus dans leurs rôles et responsabilités de pilotage du développement de la CR : exercice de leurs compétences dévolues par le Code des Collectivités, programmation des investissements et des actions, maîtrise d'ouvrage des réalisations, suivi évaluation des actions, etc…
- des autres acteurs locaux dans le double objectif d'une part d'accroître leur technicité et leurs capacités d'adaptation et d'innovations dans un environnement en perpétuels changements et d'autre part d'avoir une masse critique d'acteurs suffisamment outillés pour participer activement au processus de développement de la CR .

13.3 Le renforcement de la participation citoyenne et de la mobilisation des acteurs locaux

Les exigences de la conduite d'un PLD sont telles, qu'il est important d'organiser et d'institutionnaliser la concertation entre les acteurs internes concernés par celui- ci. Cela se fera à travers des cadres de concertation qui seront des lieux d'échanges et de partage de l'ensemble des responsabilités concernant la conduite du PLD y compris dans la prise des décisions majeures et dans la gestion des ressources. Cela nous semble capital si nous voulons que tous les acteurs se reconnaissent dans les choix arrêtés et les acceptent. Il appartiendra aux acteurs internes de déterminer les types de cadres de concertation à mettre en place, les critères d'accès à ces cadres de concertation et les modes de représentation.

Le Conseil Rural devra, en tant qu'acteur interne du PLD, doit être représenté dans les cadres de concertation ; cependant du fait de sa place particulière dans cette activité, il devra continuer à assumer sa fonction de supervision générale. Par ailleurs, le renforcement de la mobilisation sociale

va s'appuyer sur un Plan de communication qui sera articulé autour de l'impérieuse nécessité d'une très bonne communication entre les décideurs locaux et les populations locales. La mise en œuvre de ce plan de communication va s'appuyer principalement sur les dispositifs et canaux locaux de communication, en particulier les radios communautaires, les marchés communautaires, les réseaux sociaux de solidarité, les organisations communautaires de base, etc…

13.4 La mobilisation des ressources financières

En vue de mobiliser les ressources locales de manière optimale, le conseil rural va activer trois principaux leviers :

- l'identification de l'ensemble des sources de recettes fiscales ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le recouvrement des recettes budgétaires ;.

Les ressources externes seront mobilisées à travers la combinaison de quatre principales modalités :

- la mise en ligne d'une version résumée du PLD dans les portails de l'ARD et de sites de développement local et de décentralisation ;
- l'organisation d'un forum des bailleurs dans la CR ;
- des missions de prospection de partenaires financiers extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- le plaidoyer des conseillers ruraux lors de rencontres locales, régionales et nationales pour un afflux des investissements de l'Etat ou des Partenaires techniques et financiers dans la CR.

13.5 Le suivi évaluation du PLD

Le pilotage du développement local nécessite la mise en place d'outils adaptés de suivi évaluation. Dans cette perspective, il s'agira de mettre en place les instruments et outils suivants :

- Un tableau de bord de suivi annuel du PLD qui s'inspire de la méthodologie de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Le bilan annuel du PLD qui consistera à organiser des ateliers d'autoévaluation participatifs du PAI dans chaque zone et d'un atelier communautaire ;
- L'évaluation à mi-parcours du bilan à la fin de l'année 2012, après trois années de mise en œuvre du PLD ;
- L'évaluation finale du PLD en 2015.